

Groupement d'Intérêt Public/
Agence de l'Eau du Nakanbé

Comité de Bassin

Conseil d'Administration

Direction Générale de l'Agence de
l'Eau du Nakanbé

BP : 95 Ziniaré /TEL. 50 30 98 71
E-mail: dgaenakanbe@yahoo.fr

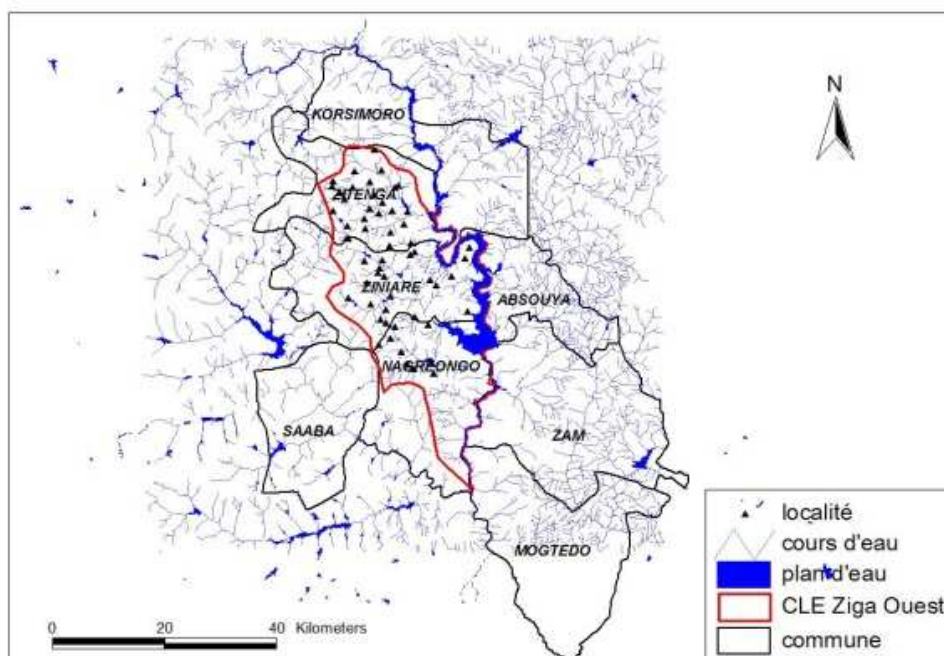


Burkina Faso

Unité – Progrès – Justice

Mise en place du CLE du sous bassin « Ziga Ouest »

RAPPORT FINAL DE LA MISSION



Version définitive

Février 2014

BGB/Méridien-SARL

Etudes, Recherches, Appuis – Conseils
et Formation

Tél.: 50-48-36-47/78-82-00-92

Email: meridien@fasonet.bf



Geographic Department of Burkina

Surveys, Counsels, Training 09 PO BOX
196 Ouagadougou 09

BURKINA FASO

Tél.: 50-48-36-47/70-25-82-60

SOMMAIRE

Sigles et abréviations.....	5
Liste des tableaux	6
Liste des cartes	7
Liste des figures	7
RESUME	8
INTRODUCTION	11
1. CONTENU DU RAPPORT.....	11
2. OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	11
3. METHODOLOGIE.....	12
3.1 Références	12
3.2 Méthodologie adoptée.....	12
3.2.1 Délimitation de l'espace de gestion	12
3.2.2 Mise en place du CLE	13
3.3 Contraintes et difficultés rencontrées.....	15
3.4 Organisation de la MOS.....	16
4. RESULTATS OBTENUS	16
4.1 Présentation de l'espace de gestion.....	16
4.2 Milieu physique	21
4.2.1 Relief.....	21
4.2.2 Climat, pluviométrie et température	21
4.2.3 Changement climatique	22
4.2.4 Géologie, géomorphologie	24
4.2.5 Sols.....	24
4.2.6 Végétation	25
4.2.7 Faune	28
4.2.8 Ressources halieutiques	28
4.2.9 Routes et pistes rurales	30
4.2.10 Couverture radiophonique, télévisuelle.....	31
4.2.11 Télécommunications et Internet.....	31
4.3 Milieu humain.....	31
4.3.1 Aperçu historique de la province de l'Oubritenga	31
4.3.2 Aspects socioculturels	31
4.3.3 Dynamique de la population	33
4.3.4 Aspects genre en relation avec les ressources en eau	37

4.3.5	Activités économiques.....	37
5.	ETAT DES RESSOURCES EN EAU.....	45
5.1	Eaux de surface.....	45
5.1.1	Ouvrages structurantes	46
5.1.2	Autres ouvrages de mobilisation.....	48
5.1.3	Qualité des eaux de surface	50
5.1.4	Principaux problèmes de gestion des ouvrages de mobilisation des eaux de surface	51
5.2	Eaux souterraines	51
5.3	Usages de l’eau.....	52
5.3.1	Usages pour les écosystèmes aquatiques	52
5.3.2	Usage pour l’AEP (Approvisionnement en Eau potable) et l’assainissement	52
5.3.3	Usage agricole.....	53
5.3.4	Usage pastoral	56
5.3.5	Usage piscicole	57
5.3.6	Usage pour l’artisanat	57
5.3.7	Usage pour activité minière	57
5.3.8	Usages pour activité industrielle	58
5.3.9	Demande pour les travaux et construction.....	58
5.4	Conflits d’usage et risques liés à l’eau.....	58
5.4.1	Conflits d’usage	58
5.4.2	Risques liés à l’eau.....	60
5.5	Cadre organisationnel	61
5.5.1	Evolution du secteur de l’eau durant les cinq dernières années	61
5.5.2	Cadre juridique	65
5.5.3	Acteurs institutionnels.....	66
5.5.4	Acteurs coutumiers	68
5.5.5	Acteurs religieux	69
5.5.6	Organisation socioprofessionnelles.....	69
5.5.7	Organisations chargées de la gestion de l’eau	69
5.5.8	Grands usagers de l’eau	69
5.5.9	Evaluation du CLE existant de Kolguendiéssé de Ziniaré	71
6.	ENJEUX LOCAUX LIES AUX RESSOURCES EN EAU ET AU CLE	73
7.	SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES LIÉES À L’EAU	73
8.	JUSTIFICATION DE LA CRÉATION DU CLE DE ZIGA OUEST	77
9.	CONCLUSION PARTIELLE.....	79

10.	RESTITUTION DU DIAGNOSTIC CONJOINT AUX DIFFERENTS ACTEURS.....	80
11.	INFORMATION, SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES ACTEURS.....	80
12.	CONCLUSION SUR LE PROCESSUS DE DIAGNOSTIC, D'IDENTIFICATION DES ACTEURS, DE RESTITUTION DE L'ETUDE DIAGNOSTIC ET DE SENSIBILISATION.....	81
13.	AFFINAGE DES LIMITES DU SOUS BASSIN VERSANT DE ZIGA OUEST.....	81
14.	ELABORATION DES TEXTES CONSTITUTIFS.....	81
15.	TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CLE.....	82
16.	ELABORATION DU PROGRAMME TRIENNAL DU CLE.....	82
17.	CEREMONIE D'INSTALLATION OFFICIELLE DU CLE.....	83
17.1	Mot de bienvenue du premier adjoint au Maire de la commune de Ziniaré.....	84
17.2	Discours du Directeur Général de l'AEN.....	84
17.3	Présentation du bureau exécutif du CLE de Ziga Ouest.....	85
17.4	Lecture de l'arrêté de création du CLE.....	85
17.5	Discours d'installation officielle.....	85
17.6	Présentation du plan triennal.....	86
18.	CONCLUSION A L'AFFINAGE DES LIMITES DU SOUS BASSIN, L'ELABORATION DES TEXTES REGLEMENTAIRES DU CLE, L'AG CONSTITUTIF, L'INSTALLATION OFFICIELLE ET AU PROGRAMME D'ACTIVITES TRIENNAL DU CLE.....	86
	CONCLUSION GENERALE.....	87
	BIBLIOGRAPHIE.....	88
	ANNEXES.....	90
	ANNEXE 1 : FICHES DE COLLECTE DES DONNEES.....	90
	ANNEXE 2 - STRUCTURES IDENTIFIEES A CONVOQUER POUR L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CLE DE ZIGA OUEST.....	100
	ANNEXE 3 - LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE REDACTION DES TEXTES CONSTITUTIFS (PROJETS D'ARRETE DE CREATION ET DE REGLEMENT INTERIEUR) DU COMITE LOCAL DE L'EAU (CLE) DE ZIGA OUEST.....	107
	ANNEXE 4 - TEXTES CONSTITUTIFS.....	108
	ANNEXE 5 - STRUCTURES IDENTIFIEES CONVOQUEES POUR L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CLE DE ZIGA OUEST.....	124
	ANNEXE 6 - LISTE DES PARTICIPANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CLE DE ZIGA OUEST TENUE LE 22 NOVEMBRE 2013.....	128
	ANNEXE 7 - PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CLE DU SOUS BASSIN VERSANT DE ZIGA OUEST - ELECTION BUREAU EXECUTIF, COMITE DE SUIVI DES USAGERS ET DE GESTION DES CONFLITS ET COMITE DE CONTRÔLE.....	131
	ANNEXE 8 - PROGRAMME TRIENNAL 2014 - 2016.....	135
	ANNEXE 9 - LISTE DES PARTICIPANTS A LA CEREMONIE OFFICIELLE D'INSTALLATION DU COMITE LOCAL DE L'EAU DU SOUS BASSIN VERSANT DE ZIGA OUEST (CLE ZO).....	137

Sigles et abréviations

AEN	: Agence de l'Eau du Nakanbé
AEPA	: Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEP	: Adduction d'Eau Potable
AFC	: Analyses Factorielles de Correspondances
AGC	: Assemblée Générale Constitutive
AUE	: Association des Usagers de l'Eau
BGB Méridien	: Bureau Géographique du Burkina Méridien
BV	: Bassin Versant
CES/DRS	: Conservation des Eaux et du Sol/Défense et Restauration des Sols
CGCT	: Code Général des Collectivités Territoriales
CLE	: Comité Local de l'Eau
CLE - ZO	: Comité Local de l'Eau de Ziga Ouest
CONAPO	: Conseil National de Population
CUE	: Comité d'Usagers de l'EAU
CVD	: Conseil Villageois de Développement
DC	: Diagnostic Conjoint
DGAEN	: Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Nakanbé
DGAH	: Direction Générale des Aménagements Hydrauliques
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DPASA	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire
DPRAH	: Direction Provinciale des Ressources Animales et des Ressources Halieutiques
DRASA	: Direction Régionale de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire
DREAHA	: Directions Régionales de l'Eau et des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
DREDD	: Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
DREP	: Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
DRRARH	: Direction Régionale des Ressources Animales et des Ressources Halieutiques
ENEC II	: Enquête Nationale sur l'Effectif du Cheptel II
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
ha	: Hectare
hbt	: Habitant
IGB	: Institut Géographique du Burkina

INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
MASA	: Ministère de l’Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MED	: Ministère de l’Economie et du Développement
MEDD	: Ministère de l’Environnement et du Développement Durable
MOS	: Maîtrise d’œuvre Sociale
MRARH	: Ministère des Ressources Animales et des Ressources Halieutiques
ONEA	Office National de l’Eau et de l’Assainissement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation Paysanne
PAGIRE	: Plan d’Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAIE	Périmètre Aquacole d’Intérêt Economique
PCD	: Plan Communal de Développement
PLC	: Plateau Central
PMH	: Pompe à Motricité Humaine
PN-AEPA	: Programme National d’Approvisionnement en Eau Potable et d’Assainissement
RGPH	: Recensement Général de la population et de l’Habitation
SCADD	Stratégie de la Croissance Accélérée et du Développement Durable
SG	: Secrétaire Général
SIG	: Système d’Information Géographique
SPAI	: Sous Produits Agro-Industriels
TDR	: Termes de Référence
UBT	: Unité de Bétail Tropical
ZATA	: Zone d’Appui Technique Agricole

Liste des tableaux

Tableau 1 : Localités de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest	16
Tableau 2 : Répartition des localités et importance spatiale des communes constituant l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest	19
Tableau 3 : Données pluviométriques pour les cinq dernières années	21
Tableau 4 : Occupation des sols	24
Tableau 5 : Forêt classées de l’Etat dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest	26
Tableau 6 : Composition de la faune piscicole du lac de barrage de Bagré et de Ziga	29
Tableau 7 : Structure par âge et par sexe de la population des communes concernées.....	33
Tableau 8 : Perspectives démographiques de la Zone d’intervention	34
Tableau 9 : Projection de la population de la commune de Nagréongo par village	34
Tableau 10 : Projection de la population des villages de la commune de Zitenga	35
Tableau 11 : Projection de la population des villages de la commune de Ziniaré	36
Tableau 12 : Projection de la population de la commune urbaine de Ziniaré	37

Tableau 13 : Liste des Opérateurs Professionnels Agricoles d'envergure provinciale et régionale	39
Tableau 14 : Taux de croît par espèce	40
Tableau 15 : Effectifs du cheptel de la province d'Oubritenga en 2013	41
Tableau 16 : Liste des OP du Sous secteur Ressources Animales	41
Tableau 17 : Bilan énergétique en 2008.....	44
Tableau 18 : Bilan d'exploitation des produits forestiers des forêts non aménagées	44
Tableau 19 : Situation des recouvrements du mois de mai 2013	45
Tableau 20 : Volumes caractéristiques stockés dans le barrage de Ziga entre 2006 et 2012 (Mm ³)	47
Tableau 21 : Volumes d'eau brute prélevés par l'ONEA dans le barrage de Ziga pour l'AEP.....	48
Tableau 22 : Liste des barrages dans l'espace de gestion De Ziga Ouest.....	49
Tableau 23 : Répartition de la population de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest entre milieu rural et milieu urbain avec ou sans ONEA (année 2013).....	53
Tableau 24 : Superficies des plaines et bas fonds aménagés sous culture de riz en fin septembre 2012.....	54
Tableau 25 : Répartition des superficies de maraîchages (ha) autour du barrage de Ziga par zone et par spéculation	55
Tableau 26 : Récapitulatif des provenances des exploitants	56
Tableau 27 : Effectifs du cheptel dans la province de l'Oubritenga	57
Tableau 28 : Situation d'ensemble de la demande en eau	58
Tableau 29 : Conflits d'usages relatifs aux ressources en eau dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest ...	60
Tableau 30 : Risques liés à l'eau dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest	60
Tableau 31 : Partenaires et domaines d'intervention.....	67
Tableau 32 : Projets et programmes intervenant au Plateau Central et siège	68
Tableau 33 : Usagers et sources selon le type de ressource en eau	70
Tableau 34 : Fiche d'évaluation CLE existant de Kolguendiesse de Ziniaré	72
Tableau 35 : Analyse des problématiques liées à l'eau.....	75
Tableau 36 : Proposition d'organisation du CLE de Ziga Ouest.....	79

Liste des cartes

Carte 1 : Carte administrative de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest	20
Carte 2 : Carte d'occupation des sols de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest.....	25
Carte 3 : Réseau hydrographique de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest.....	46
Carte 4 : Barrages de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest.....	50

Liste des figures

Figure 1 : Evolution de la pluviométrie annuelle sur la période 2008 - 2012.....	21
Figure 2 : Bilan hydrique observée à la station de Ouagadougou sur la période 1999-2008 (Météorologie Nationale, 2010)	22
Figure 3 : Tarissement et remplissage du barrage de Ziga entre 2006 et 2012 (DGRE/DEIE, 2013).....	47
Figure 4 : Volumes d'eau brute prélevés par l'ONEA à Ziga pour l'AEP.	48
Figure 5 : Schéma du cadre institutionnel de gestion des ressources en eau au Burkina Faso	63
Figure 6 : Organigramme AEN	64

RESUME

La promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans l'espace de compétence du CLE de Ziga Ouest dont la superficie est d'environ 980,43 km² participe concrètement à la responsabilisation et à l'implication des acteurs locaux (usagers à la base, services techniques déconcentrés de l'État, ONG, société civile) dans la gestion intégrée des ressources en eau.

Le diagnostic conjoint a permis d'identifier les forces et les faiblesses du développement et de la gestion des ressources en eau dans l'espace de gestion de CLE de Ziga Ouest.

Globalement, les principaux problèmes des ressources en eau de l'espace de compétence du CLE de Ziga Ouest est la pluviosité qui est à la fois faible et aléatoire, la dégradation de l'environnement, la forte pression anthropique sur les ressources naturelles. Les précipitations sont souvent inégalement réparties dans le temps et dans l'espace.

Excepté le grand barrage de Ziga, les ouvrages de retenues d'eau existants dans l'espace de compétence du CLE de Ziga Ouest ont des capacités de stockage très modestes et parfois insignifiantes, si fait que compte tenu de l'évaporation (plus de 2 m/an), ils n'arrivent pas à répondre aux besoins et sollicitations des usagers.

Concernant les ressources en eau souterraines, le problème majeur réside dans la nature géologique des roches de l'espace de compétence du CLE de Ziga Ouest. Il s'agit essentiellement de roches cristallines qui ne sont pas aptes à contenir des aquifères épais, continus et productifs. Il en résulte que ce type de formation ne peut généralement fournir que de faibles débits (la médiane des débits des forages y est de 1 m³/h), inadaptés pour satisfaire les gros besoins ponctuels, tels que les besoins des centres urbains, les besoins industriels ou les besoins d'irrigation. En conséquence, les gros besoins ponctuels ne peuvent être satisfaits que par le recours à l'eau de surface, avec tout ce que cela implique : risques liés à une eau de mauvaise qualité bactériologique, coûts élevés de mobilisation (barrages) et d'exploitation de l'eau (conduites, traitements physico-chimiques), perte énorme d'eau par évaporation dans les barrages, conflits d'usage, etc.

Les volumes d'eaux de surface moyens annuels disponibles sont estimés à environ 192 millions de m³ avec 179 millions de m³ pour le seul barrage de Ziga destiné à l'AEP de la ville de Ouagadougou et de ses environs. Les petits barrages offrent seulement une capacité de stockage cumulée d'environ 13 millions de m³.

En l'état actuel des besoins, les demandes en eau dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest sont estimées à environ 10 millions de m³/an. Ces demandes en eau sont en constantes augmentation.

On note l'existence de problématiques réelles liées aux ressources en eau et à l'environnement dont les plus importantes sont :

- La pression sur les terres de l'ensemble de l'espace de gestion.
- La pression sur les forêts classées fortement dégradées.
- La dégradation des cours et retenues d'eau.
- Le déficit de protection des berges très dégradées.
- les problèmes de pollution des eaux de surface par les activités maraîchères menées autour des barrages avec l'utilisation d'engrais et de pesticides prohibés.
- La pénurie d'eau pour l'AEP en milieu rural, l'élevage et l'agriculture.

- Les conflits d'usage divers susceptibles d'induire des contraintes importantes et de menacer la paix sociale.

Les principaux acteurs locaux ont été identifiés lors des activités de diagnostic conjoint (DC). Ensuite, des séances de restitutions des résultats du DC aux acteurs locaux ont été organisées pour permettre une appropriation et une consolidation. S'en est suivi la sensibilisation et la mobilisation des acteurs locaux en vue de la mise en place effective du CLE. Pour la sensibilisation et la mobilisation des acteurs locaux, une large information sur la problématique de la gestion de l'eau a été faite à travers des exposés thématiques articulés autour des points ci-après :

- Au niveau communal
 - Principales phases de la gestion des ressources en eau.
 - Principes clés de la gestion des ressources en eau.
 - Concept et principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).
 - Enjeux et problématiques de l'espace ressortis par l'état des lieux.
 - Conflits d'usages, enjeux et problématiques de l'espace ressortis par l'état des lieux.
 - Concept de Comité Local de l'Eau (CLE) : missions, parties prenantes, structuration/organisation, fonctions, rôles, prérogatives, utilité, activités.
 - Processus de sa mise en place du Comité Local de l'Eau (CLE).
- Au niveau régional
 - Concept et principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).
 - Evolutions récentes dans le secteur de l'eau et réalité de mise en œuvre de la GIRE.
 - Intérêt et justification du CLE.
 - Conditions de viabilité du CLE et appui des acteurs de l'Administration (Administration, Projets et ONG) et des collectivités territoriales.

Les projets de textes constitutifs comprenant le projet d'arrêté de création du CLE et le projet de règlement intérieur du CLE ont été élaborés par un comité de rédaction composés de personnes ressources au niveau local et de l'équipe de BGB-Méridien qui assure la Maîtrise d'Œuvre Sociale (MOS) de l'étude. Ces projets de textes ont été soumis au Comité de Bassin, à l'AEN et au Gouvernorat pour amendement et à l'Assemblée Générale Constitutive (AGC) du CLE du sous bassin versant de Ziga Ouest (CLE - ZO).

Après la préparation des textes constitutifs, l'Assemblée Générale Constitutive (AGC) du CLE du sous bassin versant de Ziga Ouest (CLE - ZO) s'est tenue le 22 novembre 2013 à Ziniaré et a permis d'adopter le règlement intérieur et de mettre en place le bureau exécutif et certains organes tels que le comité de suivi des usagers de l'eau et de gestion des conflits et le comité de contrôle.

Il est revenu au Gouverneur de la Région du Plateau Central de prendre l'arrêté de création du CLE du sous bassin versant de Ziga Ouest (CLE - ZO).

L'équipe de la MOS a par la suite appuyée le bureau exécutif dans l'élaboration d'un programme d'activités triennal dont les principales composantes sont :

- La sensibilisation/organisation.
- La formation.
- La réalisation d'aménagements de protection des eaux de surfaces et l'environnement, des cours et retenues d'eau, de conservation des eaux et du sols.

- Les études sur la gestion de l'eau et l'aménagement intégré des espaces autour des barrages de retenues d'eau.

La cérémonie d'installation officielle du CLE du sous bassin versant de Ziga Ouest (CLE - ZO) s'est déroulée le 07 janvier 2014 à Ziniaré sous la Présidence du Gouverneur de la Région du Plateau Central.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso s'est doté d'un Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) dont la mise en œuvre de la première phase a couvert la période 2003-2008 et la seconde phase se poursuit sur la période 2009-2015. La mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE) est indispensable pour promouvoir la GIRE au niveau local.

En effet, le CLE se veut le cadre de concertation sur les ressources en eau le plus proche des usagers. Sa mise en œuvre est nécessaire pour la résolution idoine des problèmes d'aménagement et de gestion durable des eaux de sous bassins. Le CLE regroupe les représentants de l'Etat, les représentants des collectivités locales et des usagers dont les activités ont des impacts quantitatifs ou qualitatifs, positifs ou négatifs, sur les ressources en eau.

Le sous bassin versant de Ziga Ouest est une portion du bassin versant du Nakanbé. C'est un espace essentiellement agricole où sont implantés une vingtaine de petits barrages, le grand barrage de Ziga et des centaines d'ouvrages de captage des eaux souterraines (forages et puits) destinés à l'AEP en milieu rural. Le sous bassin versant de Ziga Ouest dispose d'un grand atout qui est sa proximité de Ouagadougou, la capitale qui constitue un important marché pour l'écoulement de ses productions céréalières, maraîchères et piscicoles. Le sous bassin versant de Ziga Ouest est un espace où la densité de la population est l'une des plus élevée du Burkina (81 hbts/km²), d'où une forte pression sur les ressources en eau, la terre et l'environnement. On assiste à la manifestation de problématiques fortes liées aux ressources en eau et qui nécessitent la mise en place d'un cadre de concertation pour permettre aux principaux acteurs concernés de participer efficacement à la mise en œuvre de la GIRE à l'échelle du sous bassin versant.

1. CONTENU DU RAPPORT

Le présent rapport rend compte de la première partie de l'étude de mise en place du CLE de Ziga Ouest et est consacré au diagnostic conjoint de l'espace dudit CLE. Cette trame du rapport comprend les rubriques ci-après :

- Rappel des objectifs de l'étude et de la démarche méthodologique.
- Organisation de la MOS.
- Résultats obtenus du diagnostic conjoint.
- Enjeux locaux liés aux ressources en eau et au CLE.
- Contraintes et difficultés rencontrées.
- Synthèse des problématiques liées à l'eau.
- Justification de la création du CLE.
- Restitution du diagnostic conjoint.
- Information, sensibilisation et mobilisation des acteurs.
- Elaboration des textes constitutifs.
- Assemblée Générale Constitutive (AGC).
- Elaboration du programme triennal.
- Cérémonie d'installation officielle du CLE.

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Globalement, l'objectif de l'étude est d'accompagner les acteurs locaux à mieux s'organiser pour assurer une meilleure gestion des ressources en eau dans le sous bassin versant de Ziga ouest.

Spécifiquement, il s'agit de :

- Mettre en place un Comité Local de l'Eau dans le sous bassin versant de Ziga ouest.
- Appuyer le fonctionnement du CLE à travers la définition de son programme triennal et la formation de ses membres sur au moins trois thèmes en lien avec la gestion d'une organisation.

3. METHODOLOGIE

3.1 Références

La méthodologie adoptée pour la mise en place du CLE de Ziga Ouest est le résultat d'un processus d'échanges et de réflexions.

Les principaux documents et événements sur lesquels s'appuie la méthodologie sont les suivants :

- Le Nouveau Document Guide de conception, création et fonctionnement des Comités Locaux de l'Eau selon MAHRH/SG/DGRE (Décembre 2010).
- La méthodologie proposée par BGB/Méridien dans son offre technique.
- La réunion de démarrage de l'étude et la réunion de validation du rapport de démarrage organisée par l'AEN.
- Le rapport de démarrage - Version définitive du 31 Mai 2013.

3.2 Méthodologie adoptée

L'approche méthodologique présentée ci-dessous concerne la délimitation de l'espace de gestion du CLE, le diagnostic conjoint (DC), l'identification de l'ensemble des acteurs concernés, la restitution de l'étude diagnostic aux acteurs et leur sensibilisation en relation avec le DC et la dynamique de GIRE, la préparation des textes constitutifs (projet d'arrêté de création du CLE et projet de règlement intérieur du CLE), la tenue de l'assemblée générale constitutive (AGC) et la cérémonie d'installation officielle en vue de la mise en place du CLE.

3.2.1 Délimitation de l'espace de gestion

La méthodologie pour la délimitation de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest s'appuie sur la « Base de Données SIG » des espaces de gestion des CLE fournie par l'AEN.

Pour la délimitation des espaces des CLE, le critère hydrologique est le principal critère à considérer, les critères secondaires étant la superficie des espaces, les limites administratives, la présence d'infrastructures hydrauliques, les activités socio-économiques (grands aménagements, etc.), les aspects environnementaux (zones protégées, concessions, etc.), les aspects transfrontaliers et toute autre considération spécifique selon le bassin considéré.

La « Note conceptuelle pour la définition de schémas de couverture spatiale des CLE dans les bassins versants nationaux (MAHRH/SG/DGRE. 2009) » recommande de mettre en œuvre les principes ci-dessus cités en trois étapes :

- Elaboration d'un schéma général (cartographie préliminaire) faisant ressortir la délimitation des espaces potentiels, l'hydrographie, les limites administratives, les ouvrages hydrauliques, les zones d'activités diverses, les localités / populations, etc.
- Travaux de terrain à réaliser lors de la mise en place effective des CLE pour ajuster les limites en concertation avec les acteurs et prendre en considération d'autres paramètres qui auraient été occultés lors de la phase précédente.
- Elaboration de la cartographie définitive après concertation avec les acteurs.

3.2.2 Mise en place du CLE

Les différentes étapes de l'étude ont été réalisées suivant la méthodologie décrite ci-après.

3.2.2.1 Réalisation d'un diagnostic conjoint de l'espace de gestion

Pour le diagnostic conjoint de l'espace de gestion du CLEil s'est agi de rassembler et d'analyser un ensemble de données permettant de caractériser ledit espace et de mettre en lumière les principaux enjeux et défis en matière de gestion des ressources en eau.

La réalisation du diagnostic est participative. Elle est pilotée par la MOS mais implique l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN), les services techniques, les collectivités locales, les usagers de l'eau et les organisations de la société civile. La collecte des données s'appuie sur les bases de données existantes. Des enquêtes de terrain complètent la collecte des informations.

Le diagnostic traite des questions suivantes (liste indicative) :

- Limites géographiques / hydrographiques et administratives de l'espace de gestion ;
- Milieu humain : population, ethnies, dynamique de peuplement, particularités sociales ou culturelles, gestion du foncier, aspects genre, activités économiques, etc.
- Cadre physique : climat, pluviométrie, hydrologie, hydrogéologie, morphologie, sols, état de l'environnement, zones fragiles et protégées, etc.
- Usages de l'eau : AEPA, agriculture, élevage, pêche, écosystèmes... infrastructures, besoins, projets d'investissement, etc.
- Cadre organisationnel : acteurs institutionnels, usagers, organisations de la société civile, dynamique associative (nombre et type d'associations/groupements fonctionnels).
- Problématiques liées à l'eau : enjeux et défis de la gestion des ressources en eau, identification des problèmes principaux, types de conflits et réponses locales, menaces éventuelles sur la ressource (pollution, sédimentation, érosion) et réponses locales.
- Proposition pour l'organisation du CLE sur la base de critères tels que la fonctionnalité du CLE, la représentativité géographique, le genre, etc.

Les principaux outils utilisés pour le diagnostic conjoint seront ceux de la MARP, la cartographie, etc.

Au terme de l'étape du diagnostic conjoint, un document synthétique d'état des lieux est produit. Il résume les aspects présentés ci-dessus. Le diagnostic conjoint est restitué à l'ensemble des acteurs pour la prise en compte des observations et des amendements. La version finale du rapport est ensuite produite en intégrant les amendements proposés.

3.2.2.2 Restitution de l'étude aux acteurs

Pour la restitution du diagnostic conjoint de l'espace de gestion du CLE aux acteurs, on procède comme suit :

- Des ateliers communaux sont organisés regroupant les représentants des mairies, des groupes d'usagers à la base, des services techniques.
- Un atelier régional est réalisé regroupant des représentants de l'administration, des services techniques et des collectivités locales.

3.2.2.3 Sensibilisation/mobilisation en relation avec le diagnostic conjoint de l'espace de gestion et la dynamique de la GIRE

L'information et la sensibilisation des acteurs à différents niveaux visent l'apprentissage participatif et l'obtention de l'adhésion et de la mobilisation de ceux-ci.

Des activités d'information et de sensibilisation ont été menées à l'endroit de l'ensemble des acteurs identifiés dans l'état des lieux pour expliquer le concept et les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), les enjeux et problématiques de l'espace concerné, le concept de Comité Local de l'Eau (CLE) et son processus de création.

Pour la mobilisation des acteurs, il a été requis un appui du Gouvernorat du Plateau Central, de l'AEN, du Haut Commissariat de l'Oubritenga, des Préfectures (Ziniaré, Zitenga et Nagréongo), des Mairies (de Ziniaré, Zitenga et Nagréongo), des organisations faîtières de producteurs, des services techniques déconcentrés (Directions régionales et provinciales, services départementaux).

Les séances de sensibilisation et d'information ont porté sur :

- les principales phases de la gestion des ressources en eau,
- l'explication du concept et principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE),
- les enjeux et problématiques de l'espace ressortis par l'état des lieux,
- le concept de Comité Local de l'Eau (CLE)
- et le processus de sa mise en place.

Pour les différentes séances de sensibilisation et d'information un dosage des trois groupes d'acteurs ci-après a été considéré :

- i. le groupe des usagers à la base (organisations de producteurs, gros usagers, etc.) et des chefs religieux et coutumiers.
- ii. le groupe formé des acteurs de l'Administration (Administration, Projets et ONG)
- iii. et le groupe des collectivités territoriales.

Comme menu des différentes séances de sensibilisation et d'information, des communications sur chaque thématique ont être préparées.

Les rencontres de sensibilisation et d'information avec les usagers sont également mises à profit pour la recherche de consensus sur la désignation des représentants dans chaque pool suivant les critères de fonctionnalité, genre, localisation, activité.

3.2.2.4 Elaboration des textes constitutifs

Des textes constitutifs règlementaires sont nécessaires pour garantir un fonctionnement harmonieux et efficient du CLE, en l'occurrence l'arrêté de création du CLE et le règlement intérieur.

Pour l'élaboration des projets d'arrêté de création et de règlement intérieur un comité de rédaction est constitué comprenant des représentants des collectivités territoriales, des représentants des services techniques en charge de l'eau, des représentants des services techniques en charge de l'agriculture, des représentants des usagers.

L'équipe de la MOS s'est associée au comité de rédaction pour l'élaboration des textes constitutifs comprenant les projets d'arrêté de création du CLE et de règlement intérieur.

3.2.2.5 Assemblée générale Constitutive (AGC)

L'Assemblée Générale Constitutive (AGC) a été préparée en concertation avec le Gouvernorat du Plateau Central et le Comité de Suivi de l'étude au sein de l'AEN.

L'équipe de BGB/Méridien a remis au Gouvernorat les projets de textes constitutifs du CLE de Ziga Ouest (projets d'arrêté de création et de règlement intérieur), un projet de circulaire de convocation de l'AGC, un projet de discours d'ouverture de l'AGC.

L'équipe de BGB/Méridien a distribué la circulaire de convocation de l'AGC signé par le Gouverneur du Plateau Central auprès des représentants des différents groupes d'acteurs désignés pour participer à l'AGC.

L'équipe de BGB/Méridien s'est chargée de tous les aspects logistiques liés à la préparation de l'AGC.

3.2.2.6 Elaboration du programme triennal

Pour l'élaboration du programme d'activités triennal du CLE, l'équipe de la MOS a travaillé en concertation avec le bureau élu du CLE pour définir les axes principaux d'activités concourant à l'accomplissement des missions du CLE, déterminer les activités et sous activités et établir un chronogramme et un budget.

3.2.2.7 Installation officielle du CLE

La cérémonie d'installation officielle du CLE a été préparée en concertation avec le Gouvernorat du Plateau Central et le Comité de Suivi de l'étude au sein de l'AEN.

L'équipe de BGB/Méridien a remis au Gouvernorat un projet de circulaire d'information et d'invitation, un projet de programme, un projet de discours d'installation. L'équipe de BGB/Méridien a aussi préparé un projet de discours de bienvenu pour le Maire de Ziniaré dont la commune est l'hôte de la cérémonie d'installation.

L'équipe de BGB/Méridien a distribué la circulaire d'information et d'invitation signé par le Gouverneur du Plateau Central auprès des membres du CLE et de toutes les parties prenantes.

L'équipe de BGB/Méridien s'est chargée de tous les aspects logistiques liés à la préparation de la cérémonie officielle d'installation du CLE.

3.3 Contraintes et difficultés rencontrées

Pour la conduite de l'étude, BGB/Méridien a essentiellement rencontré des difficultés dans la collecte des données. Il y a eu parfois beaucoup d'inertie au niveau de certaines structures. L'insuffisante exhaustivité des données et de leur qualité a constitué un handicap dans l'estimation de la demande en eau. Par ailleurs, il s'est posé la question d'échelle des données. En effet, beaucoup de données existantes sont à l'échelle régionale ou provinciale et les circonscrire à l'espace de gestion du CLE s'avère problématique.

La faible réactivité du commanditaire de l'étude par rapport aux sollicitations administratives adressées par la MOS n'a pas permis d'asseoir une bonne dynamique de coordination et de gestion des interdépendances et cela a eu pour conséquence majeure le retard important dans la conduite des activités. Le commanditaire de l'étude n'a pas traité les demandes et documents transmis par la MOS selon les règles administratives usuelles de parallélisme des formes. Egalement, l'appui du commanditaire dans la gestion des interfaces institutionnelles a été faible et cela a pénalisé la progression de l'étude.

3.4 Organisation de la MOS

Pour la réalisation des différentes étapes de mise en place du CLE de Ziga Ouest, une équipe constituée d'un expert Chef de mission, d'un Chef d'équipe et de deux animateurs a été mobilisée. L'option de maintenir la même équipe pour l'exécution de l'ensemble des étapes a l'avantage de permettre une capitalisation continue de l'expertise acquise sur les problématiques locales et la connaissance des acteurs locaux tout au long du déroulement de l'étude.

L'AEN a mis en place un Comité de suivi chargé de la supervision de l'activité.

4. RESULTATS OBTENUS

4.1 Présentation de l'espace de gestion

L'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest comprend principalement les communes de Nagréongo, Ziniaré et Zitenga dans la province de l'Oubritenga et marginalement les communes d'Absouya dans la province de l'Oubritenga, Saaba dans la province du Kadiogo, Mogtédou et Zam dans la province du Ganzourgou et Korsimoro dans la province du Sanematenga.

L'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest relève essentiellement de la région du Plateau Central.

Les tableaux ci-après donnent les localités incluses dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest et l'importance surfacique des communes.

Tableau 1 : Localités de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest

REGION	PROVINCE	COMMUNES	LOCALITES	Y_COORD	X_COORD
Plateau Central	OUBRITENGA	Nagréongo	Gondogo	-1.15611	12.5108
Plateau Central	OUBRITENGA	Nagréongo	Kolokom	-1.11639	12.4797
Plateau Central	OUBRITENGA	Nagréongo	Laongo-Taoré	-1.21333	12.5217
Plateau Central	OUBRITENGA	Nagréongo	Linoghin	-1.19028	12.4694
Plateau Central	OUBRITENGA	Nagréongo	Malgrétinga	-1.15444	12.4194
Plateau Central	OUBRITENGA	Nagréongo	Nagréongo	-1.17833	12.4864
Plateau Central	OUBRITENGA	Nagréongo	Nahartenga	-1.22	12.4933
Plateau Central	OUBRITENGA	Nagréongo	Napamboumbou	-1.1275	12.3044
Plateau Central	OUBRITENGA	Nagréongo	Pendwendé	-1.13444	12.4
Plateau Central	OUBRITENGA	Nagréongo	Sarogo	-1.10167	12.4261
Plateau Central	OUBRITENGA	Nagréongo	Satté	-1.22444	12.5128
Plateau Central	OUBRITENGA	Nagréongo	Signoghin	-1.14611	12.3597
Plateau Central	OUBRITENGA	Nagréongo	Tamanéga	-1.21583	12.5436
Plateau Central	OUBRITENGA	Nagréongo	Toghin-Bangré	-1.16806	12.5389
Plateau Central	OUBRITENGA	Nagréongo	Wationoma	-1.13583	12.4142
Plateau Central	OUBRITENGA	Nagréongo	Youtenga	-1.18833	12.5386
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Barkoudouba	-1.19111	12.6711
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Basbedo	-1.16389	12.6125
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Betta	-1.10278	12.6417
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Bissiga-Peulh	-1.21417	12.6994
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Boalin	-1.22333	12.6094
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Boulba	-1.11444	12.6222

Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Gam-Silmimossé	-1.29167	12.6719
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Gandogo	-1.09528	12.6672
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Ipala	-1.18528	12.6025
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Koda Yarcé	-1.25611	12.5064
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Kolgondiessé	-1.24111	12.6256
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Koulgandogo	-1.12167	12.61
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Koulgandogo-Peulh	-1.20861	12.5939
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Ladwenda	-1.27611	12.6458
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Matté	-1.23556	12.5419
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Moutti	-1.19083	12.5525
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Moyargo	-1.23611	12.5836
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Nabitenga	-1.25083	12.6289
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Nakamtenga 1	-1.26417	12.6064
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Nakamtenga 2	-1.13917	12.6078
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Ouagatenga	-1.23944	12.5664
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Pilaga-Peulh	-1.28528	12.7131
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Sawana	-1.15083	12.6028
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Sonpélcé	-1.17917	12.6522
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Soulogo	-1.25972	12.5731
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Tabin	-1.24083	12.6161
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Tamissi	-1.26056	12.555
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Ziga	-1.11778	12.5653
Plateau Central	OUBRITENGA	Ziniaré	Ziniaré	-1.29663	12.58058
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Andem	-1.23056	12.7758
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Barkoundouba Mossi	-1.23889	12.6447
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Bendogo	-1.31472	12.7397
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Bissiga-Mossi	-1.19833	12.7058
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Bissiga-Yarcé	-1.20444	12.6975
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Boalla	-1.26889	12.71
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Dayagretenga	-1.26833	12.6958
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Itaoré	-1.31611	12.7344
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Kogmasgo	-1.23639	12.7314
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Kolgdiessé	-1.32028	12.7389
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Komnogo	-1.26556	12.6672
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Lelexé	-1.20833	12.7592
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Lemnogo	-1.2275	12.69
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Nambeguian	-1.31083	12.7142
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Nioniokodogo Mossi	-1.2475	12.6672
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Nioniokodogo Peulh	-1.23083	12.6439
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Nioniopalogo	-1.22278	12.7283
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Nonghin	-1.30639	12.7514
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Pendemenga	-1.24944	12.7175
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Poedogo	-1.30833	12.7703
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Samtenga	-1.23528	12.7856
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Souka	-1.31111	12.7333
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Tamasgo	-1.26083	12.7419

Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Tampang	-1.22111	12.7478
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Tampelga	-1.32583	12.7664
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Tampouy-Silmimossé	-1.26028	12.7189
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Tampouy-Yarcé	-1.25389	12.7211
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Tanghin	-1.28833	12.7897
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Tanghin Kossodo Peulh	-1.28333	12.7919
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Tankounga	-1.32444	12.76
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Tanlili	-1.28333	12.7592
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Tiba	-1.29778	12.7028
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Toanda	-1.25528	12.8164
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Yanga	-1.30861	12.7317
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Yargo	-1.29778	12.7389
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Zakin	-1.265	12.6586
Plateau Central	OUBRITENGA	Zitenga	Zedguedeghin	-1.23222	12.6686

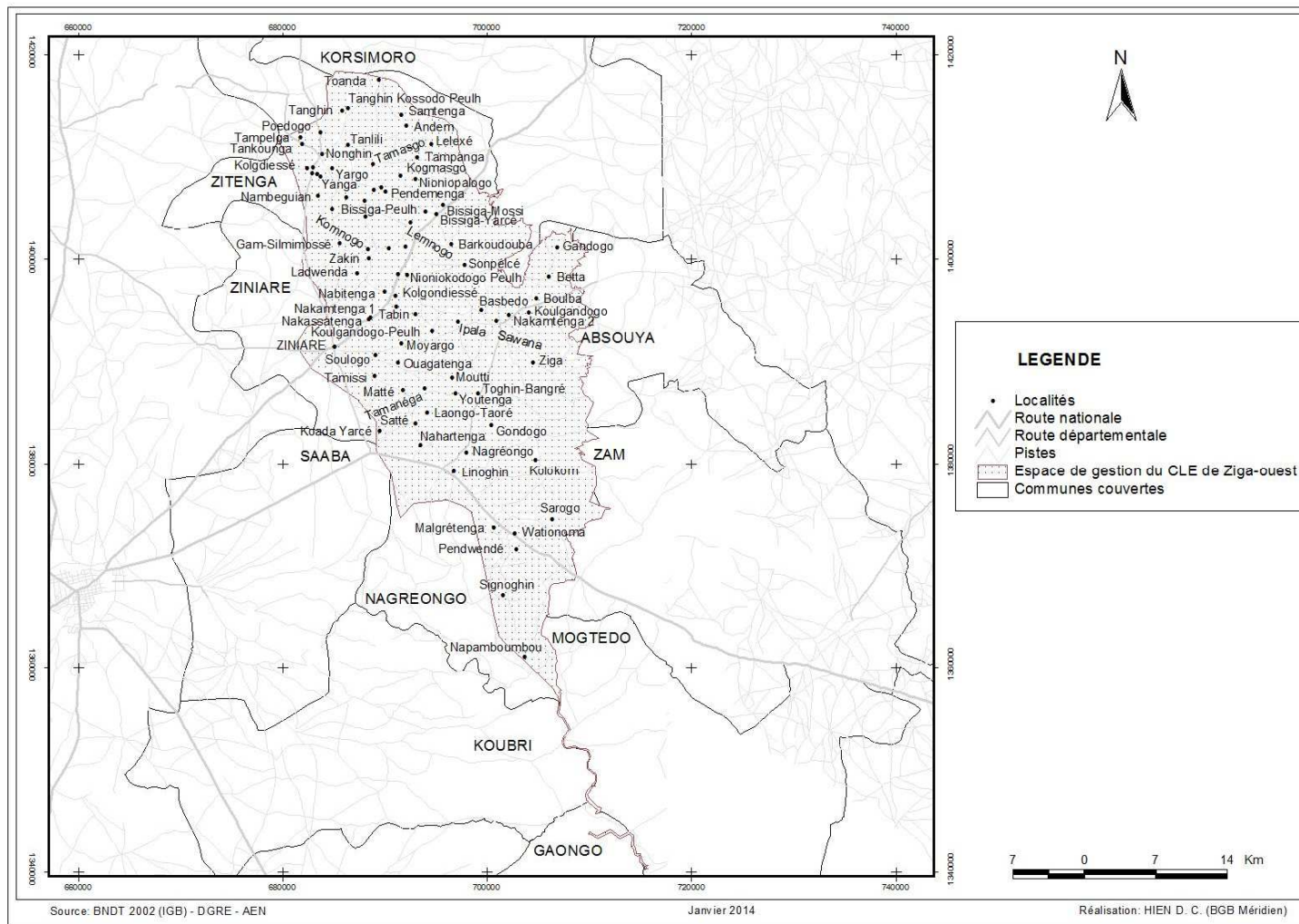
Sources : BNDT 2002 (IGB) - DGRE

Tableau 2 : Répartition des localités et importance spatiale des communes constituant l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest

Régions	Provinces	Communes / Préfectures	Villages	Nbre de villages	Superficie de la commune dans le CLE (km ²)	% de chaque commune dans l'espace du CLE
Plateau Central	Oubritenga	Absouya		00	14,173124	1,44
Centre-Nord	Sanmatenga	Korsimoro		00	7,572611	0,77
Centre-Sud	Bazega	Gaongo		00	1,4618035	0,14
Plateau Central	Ganzourgou	Mogtedo		00	3,361762	0,34
Plateau Central	Oubritenga	Nagreongo	Gondogo, Kolokom, Laongo-Taoré, Linoghin, Malgrétenga, Nagréongo, Nahartenga, Napamboumbou, Pendwendé, Sarogo, Satté, Signoghin, Tamanéga, Toghin-Bangré, Wationoma, Youtenga	16	323,742877	32,98
Centre	Kadiogo	Koubri		00	0,538361	0,05
		Saaba		00	1,470022	0,15
Plateau Central	Ganzourgou	Zam		00	10,744467	1,09
Plateau Central	Oubritenga	Ziniaré	Barkoudouba-Mossi, Basbedo, Betta, Bissiga-Peulh, Boalin, Boulba, Gam-Silmimossé, Gondogo, Ipala, Koda Yarcé, Kolgondiessé, Koulgandogo, Koulgandogo-Peulh, Laongo, Ladwenda, Matté, Moutti, Moyargo, Nabitenga, Nakamtenga 1, Nakamtenga 2, Nakassatenga, Nioniokodogo-Peulh, Ouagatenga, Pilaga-Peulh, Sawana, Sonpélcé, Soulogo, Tanghin de Gombogo, Tibin, Tamissi, Ziga, Ziniaré	33	352,143425	35,84
Plateau Central	Oubritenga	Zitenga	Andem, Barkoundouba, Bendogo, Bissiga-Mossi, Bissiga-Yarcé, Boalla, Dayagretenga, Itaoré, Kogmasgo, Kolgdiessé, Komnogo, Lelexé, Lemnogo, Nambeguian, Nioniokodogo-Mossi, Nioniopalogo, Nonghin, Pendemenga, Pidemtenga, Poedogo, Samtenga, Souka, Tamasgo, Tampanga, Tampilga, Tampouy-Silmimossé, Tampouy-Yarcé, Tanghin, Tanghin Kossodo Peulh, Tankounga, Tanlili, Tiba, Toanda, Yanga, Yargo, Zakin, Zedguedeghin, Zitenga	38	267,22441	27,2
Total				87	982,4308949	100

Sources : BNDT 2002 (IGB) - DGRE

La carte ci-après indique les limites administratives de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest.



Carte 1 : Carte administrative de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest

4.2 Milieu physique

4.2.1 Relief

Le relief de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest est caractérisé par une pénélaine peu élevée (300 à 400 m d'altitude) comportant par endroits des alignements de collines cuirassées avec des sommets tabulaires ou arrondis. Parfois, ces collines sont réduites à de simples buttes témoins aux sommets cuirassés.

4.2.2 Climat, pluviométrie et température

L'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest se trouve dans la zone climatique nord soudanienne soumise à l'alternance des deux saisons : la saison sèche (Octobre à Mai) et la saison des pluies (Juin à Septembre). De façon générale, la pluviométrie est irrégulière, insuffisante et inégalement répartie. La moyenne annuelle dans la province est comprise entre 610 et 902 mm pour la période 2005-2010 (DREP, 2010). Pendant ces cinq dernières années, les quantités d'eau enregistrées ont varié en dents de scie au niveau des différents postes pluviométriques de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest.

Les hauteurs de précipitations enregistrées au cours des 5 dernières années (période 2008 - 2012) dans les 3 principales communes de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest sont présentées dans les tableaux ci-après.

Tableau 3 : Données pluviométriques pour les cinq dernières années

Années	Nagréongo		Ziniaré		Zitenga	
	Pluviométrie annuelle (mm)	Nombre de jours	Pluviométrie annuelle (mm)	Nombre de jours	Pluviométrie annuelle (mm)	Nombre de jours
2012	1011	51	984,5	46	922,5	56
2011	750	39	607,5	42	726,4	52
2010	825,5	59	991,8	62	1086,6	64
2009	975	56	619,2	46	726,3	37
2008	670	38	919	61	922,7	60

Source : ZATA Nagréongo, ZATA Ziniaré et ZATA Zitenga, mai 2013

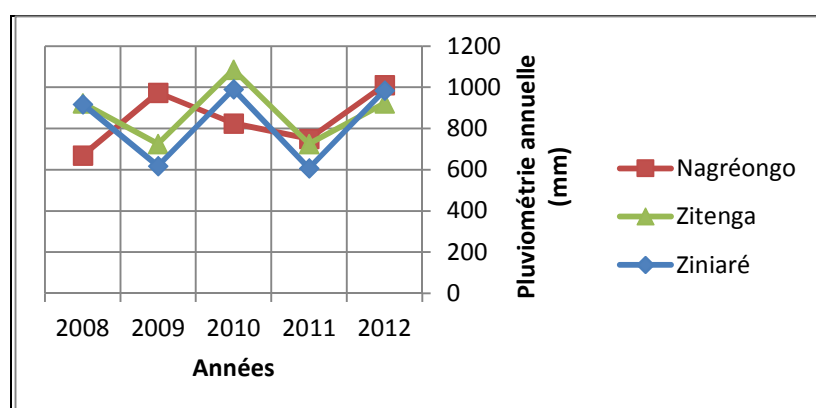


Figure 1 : Evolution de la pluviométrie annuelle sur la période 2008 - 2012

On note que sur la période 2008 - 2012, la pluviométrie annuelle à Nagréongo, Ziniaré et Zitenga présente générale une tendance à la hausse. Cependant, il n'est pas possible dans l'état actuel de la météorologie de prédire avec certitude une tendance pour les prochaines décennies ; tout au plus peut-on produire des statistiques avec des probabilités de retour d'années sèches ou humides, mais l'origine et la période du ou des cycles qui affectent la pluviosité ne sont pas encore suffisamment connues pour prétendre à des prédictions raisonnables.

De 1999 à 2008 le bilan hydrique pluie-ETP observé à Ouagadougou proche de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest présente un déficit net de la 1^{ère} à la 18^{ème} décade et de la 26^{ème} à la 36^{ème} de l'année.

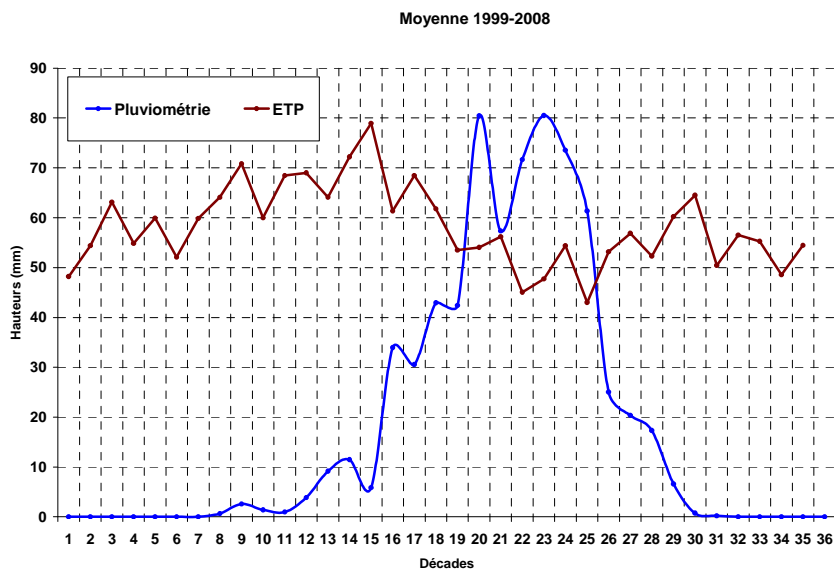


Figure 2 : Bilan hydrique observée à la station de Ouagadougou sur la période 1999-2008 (Météorologie Nationale, 2010)

La température moyenne annuelle dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest est d'environ 28,5 °C avec des minima moyens et absolus de 16°C en décembre et janvier et des maxima moyens et absolus de 39°C en mars et avril.

4.2.3 Changement climatique

L'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest est confronté aux manifestations du changement et de la variabilité climatiques. Celles-ci se traduisent par une survenue plus tôt ou plus tard des pluies, les avortements fréquents de pluies, un allongement de la période sèche en hivernage, les fréquentes poches de sécheresse, la diminution significative du nombre de jours de pluie, la tombée de grandes averses en hivernage, l'agressivité des pluies liée à de fortes intensités, la hausse de la température, la forte évaporation des plans d'eau.

Les principales conséquences des effets du changement et de la variabilité climatiques se présentent comme suit :

- Insuffisance de pluies.
- Sécheresses et inondations.
- Assèchement précoce des plans d'eau.
- Réduction des réserves d'eau souterraine.
- Baisse significative des niveaux des nappes phréatiques.

- Augmentation du ruissellement, de l'érosion, de l'ensablement des lacs et des lits des cours d'eau, de la dégradation de la qualité des eaux de surface.
- Difficultés d'approvisionnement en eau pour les hommes et pour le cheptel.
- Disparition de la faune et de la flore du fait de la non disponibilité d'eau.
- Réduction des zones humides.
- Migration ou transhumance vers des zones plus nanties en ressources en eau.
- Conflits liés aux usages des ressources en eau, sols et forêts.
- Baisse des rendements agricoles.
- Précocité de l'harmattan.
- Violence des vents en hivernage.

Les conséquences des effets du changement et de la variabilité climatiques sont observées et vécues par les populations mais celles-ci sans pouvoir développer des capacités de résilience adéquate permettant d'assurer leurs besoins vitaux (productions agricoles, modes de construction de l'habitat, etc.). Cette situation peut s'expliquer par l'absence d'informations des populations sur le phénomène. Néanmoins, certaines activités de CES/DRS déjà réalisées ou en cours de réalisation ou en projet sont de nature à contribuer à atténuer certains effets du changement et de la variabilité climatiques.

Pour développer la résilience aux effets du changement et de la variabilité climatiques dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest, des actions appropriées devront être mises en œuvre. Essentiellement, les actions à envisager doivent être de deux types dont celles permettant de réduire les effets néfastes des changements climatiques et celles permettant de mieux bénéficier des aspects positifs qui pourraient en découler.

Ces actions devront s'intéresser à plusieurs aspects dont la sécheresse, la qualité des eaux, la prévision des inondations, la prolifération des maladies vectorielles telles que le paludisme, etc.

Ainsi, l'on optera pour des mesures de résilience durables parmi lesquelles :

- les plantations d'arbres en vue de réduire le ruissellement de l'eau de pluie.
- la sensibilisation des populations, des responsables des organisations paysannes (OP) et des responsables des collectivités territoriales sur l'importance de constituer des forêts villageoises, communales, etc.
- la sauvegarde des aires protégées.
- la lutte contre la coupe abusive du bois, la divagation des animaux, les feux de brousse.
- la sensibilisation et la formation sur les bonnes pratiques agricoles et les techniques simplifiées efficaces d'aménagement des terres et des eaux (CES/DRS, agroforesterie, aménagement de bassins versants, protection des berges des cours et retenues d'eau, aménagement ou définition de schéma d'aménagement intégré des terrains autour des barrages, etc.).
- la réhabilitation des barrages et périmètres irrigués dégradés.
- la mise en place de techniques ou d'ouvrages d'assainissement pour la gestion des ordures ménagères, la gestion des eaux usées et des excréta, l'assainissement pluvial.
- le contrôle de l'utilisation des engrais et pesticides et sensibilisation/formation des utilisateurs.
- le contrôle de l'extraction d'agrégats et des carrières.
- la formation des responsables communaux sur la gestion des risques.
- la mise en place de mesures d'accompagnement ou de prises en charge des populations vulnérables des communes (personnes âgées, enfants, femmes, personnes à santé fragiles, etc.).
- la réalisation d'études approfondies permettant d'évaluer la vulnérabilité aux changements climatiques.
- la mise en place d'un système d'alerte précoce.

4.2.4 Géologie, géomorphologie

Dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest, différentes unités géomorphologiques sont rencontrées tels des glacis fonctionnels, des glacis cuirassés, des niveaux cuirassés, des reliefs résiduels, des plaines avec une altitude moyenne de 300 m, des bas-fonds avec une altitude moyenne de 200 m et qui entaillent les plaines. Le relief a été façonné sur les formations géologiques mises en place pendant deux périodes géologiques : l'Antébirimien ou Précambrien D et le Birimien ou Précambrien C. L'ensemble de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest repose sur des formations granitiques.

4.2.5 Sols

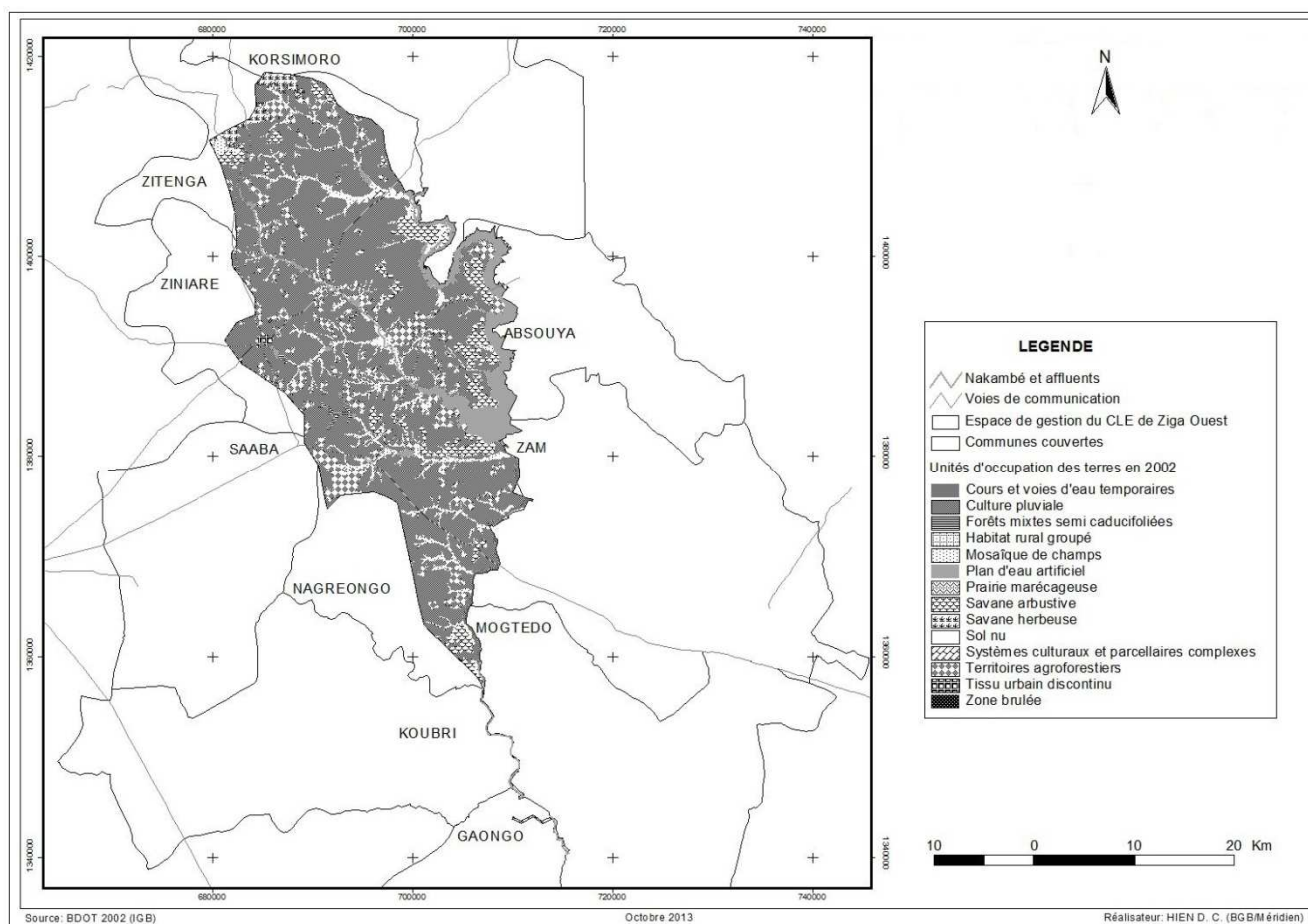
Les sols sont peu profonds et peu fertiles. Ce sont surtout des sols tropicaux ferrugineux vulnérables à l'action de l'érosion éolienne et du ruissellement. Dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest, on enregistre une prédominance des sols (lithosols sur cuirasses et sols ferrugineux tropicaux lessivés à Potentiel de fertilité chimique faible. Ils sont caractérisés par de faibles teneurs en matière organique mais propices à une large gamme de cultures sèches (mil, sorgho, arachide et niébé). Dans les bas-fonds, on rencontre des sols hydromorphes à pseudogley, de couleur sombre et caractérisés par une texture lourde (argilo limoneuse) avec des profondeurs variables et propices aux cultures irriguées (principalement le riz) et le maraîchage.

Dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest, l'occupation des sols se définit comme indiquée dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Occupation des sols

Unité	Superficie 2002 (ha)
Cours et voies d'eau temporaires	542
Culture pluviale	66300
Forêts mixtes semi caducifoliées	282
Habitat rural groupé	28
Mosaïque de champs	6278
Plan d'eau artificiel	6649
Prairie marécageuse	0,4
Savane arbustive	5919
Savane herbeuse	1237,4
Sol nu	1148
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	215
Territoires agroforestiers	9086
Tissu urbain discontinu	156
Zone brûlée	0,2

Source :BDOT 2002 (PNGT)



Carte 2 : Carte d'occupation des sols de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest

4.2.6 Végétation

Le couvert végétal dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest comprend quatre types de formations :

- la savane arborée.
- la savane arbustive.
- la savane boisée le long des cours d'eau.
- la savane herbacée.

La situation forestière dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest est fortement déficitaire. Du fait des actions anthropiques, le couvert végétal originel se dégrade inexorablement et fortement. Les défrichements massifs et la pratique de l'agriculture extensive donne à voir sur l'ensemble de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest des paysages agricoles dominés par quelques espèces protégées : *Butyrospermum parkii* (karité), *Parkia biglobosa* (nééré), *Lannea acida* (raisinier), *Adansonia digitata* (baobab), *Tamarindus indica* (tamarinier), *Faidherbia albida* ou *Accacia albida*.

Dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest se trouve la forêt classée de Ziga dont plus de 80% sont occupés par la retenue du barrage de Ziga et par des champs et des habitations.

Tableau 5 : Forêt classées de l'Etat dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest

Les forêts classées et villages riverains	Références des arrêtés de classement	Superficie	Etat actuel de la forêt
Ziga (10 villages riverains)	AOF Arrêté N°-5769 du 03 août 1953	9 000 ha	2157 ha inondés par le barrage de Ziga et 5362 ha occupés par les habitations et champs

Source : DRECV/PCL, 2009

Cas des cours et plans d'eau alimentant Ziga

Les relevés phytosociologiques réalisés présentent une riche diversité biologique. On trouve de nombreuses espèces des milieux hydrophytiques remarquables, tels que *Polygonum senegalense*, *Aeschynomene crassicaulis*, *Nymphaea lotus*, *Echinochloa stagnina*, *Typha australis*, *Polygonum limbatum*, *P. lanigerum*, *Oryza longistaminata*, *Ipomoea aquatica*, *Mimosa pigra*, *Vetiveria nigriflora*, *Neptunia oleracea*.

Les extrémités aval et amont du plan d'eau de Ziga présentent une formation ripicole remarquable. On y rencontre les espèces suivantes : *Mitragyna inermis*, *Anogeisus leiocarpus*, *Acacia pennata*, *A. sieberiana*, *Crateva religiosa*, *Cola lorifolia*, *Sesbania sesban*, *Oxystelma bornouense*, *Paulinnia pinnata*, *Morelia senegalensis*, *Saba senegalensis*, *Taccazea apiculata*, *Pterocarpus santalinoides*, *Phyllanthus reticulatus*, *Acacia nilotica* var. *nilotica*, *Acacia nilotica* var. *adansoni*, *Mimosa pigra*, *Cessampelos mucronata*, *Capparis corymbosa*, *Ziziphus pinachristi*, *Merremia hederacea*, *Diospyros mespiliformis*, *Parinari excelsa*, *Syzygium guineense*, *Dialium guineense*, *Vitex chrysocarpa*, *Manilkara multinervis*, *Moghania faginea* et *Daniellia oliveri*.

La présence de ces espèces caractéristiques des formations Guinéo-congolaises et Soudano-Zambéziennes en pleine zone sub-sahélienne montre l'importance des cours d'eau dans la diffusion et la dynamique de la flore et de la végétation ligneuses, en d'autres termes du maintien de la diversité biologique de ces écosystèmes humides.

Des relevés phytogéographiques ont permis de mettre en évidence cinq associations végétales caractérisant les plans et cours d'eau en fonction du gradient de la profondeur de l'eau.

Les associations végétales des plans d'eau inventoriés en amont du barrage de Ziga

Près de 90 relevés phytosociologiques ont été pratiqués dans les différents plans d'eau en amont du barrage de Ziga, suite au repérage des différents groupements végétaux par prospection physiologique. Les analyses factorielles de correspondances (AFC) réalisées sur les différents relevés à l'aide du logiciel ADE-4 discriminent 5 associations végétales caractérisant ces différents plans et cours d'eau ; Ce sont en fonction du gradient de la profondeur de l'eau les associations suivantes :

- Une association à *Nymphaea lotus*

Elle est associée aux espèces suivantes : *Nymphaea micrantha*, *Neptunia oleracea* et *Polygonum limbatum*. Ce peuplement est très répandu dans les plans d'eau étudiés (75 % des plans d'eau prospectés), mais son importance demeure tout de même relative. Des 4 espèces associées, trois sont comestibles et sont largement exploitées par l'homme. Les faciès à *Neptunia oleracea* et *Polygonum limbatum* construisent des prairies aquatiques flottantes présentant des enchevêtrements forts ennuyeux pour la pêche et la navigation (Barkoundouba, Kologkom).

- Une association à *Oryza longistaminata* et *Cyperus digitatus*

Cette association est courante dans tous les plans d'eau visités (92 %). Elle s'établit en zone de profondeur moyenne en bordure sur des sols argileux à limono-argileux et comporte de nombreuses espèces fourragères. De ce fait elle est très vite dégradée en fin d'hivernage. Du reste elle protège les bordures des cours et plans d'eau contre la dégradation et l'érosion.

- Une association à *Oryza barthii* et *Aeschynomene indica*
C'est une association végétale des mares temporaires situées généralement sur la cuirasse latéritique. C'est une association végétale de zones faiblement inondées. On la trouve rarement dans les plans d'eau pérennes. Cette association a une importance relative (34 % des plans d'eau étudiés touchés). Elle est rarement gênante. Les deux espèces caractéristiques qui la composent sont fourragères et sa zone d'occupation est très vite exposée aux parcours des animaux domestiques qui y pâturent et la dégradent rapidement.

- Une association à *Panicum anabatistum*, *Echinochloa colona* et *Melochia corchorifolia*
C'est l'une des plus périphériques, seuls 42 % des plans d'eau étudiés abritent cette association. Il se situe dans une zone très faiblement inondée et subit une exondation rapide, dès l'arrêt des pluies et se dégrade par conséquent souvent par le piétinement des animaux.

- Un groupement à *Vossia cuspidata*, *Echinochloa stagnina* et *Aeschynomene crassicaulis*
Ce groupement s'établit en eau profonde. Il forme parfois une prairie aquatique assez gênante pour la navigation et la pêche. Cette forme prolifique de végétation reste cependant très localisée (Retenue d'eau de Kologkom, de Barkoundouba).

L'analyse des valeurs des différents paramètres nous indique que les eaux sont très troubles, ce qui indique une charge solide assez élevée, la valeur moyenne est de 388 FTU et cela se comprend aisément d'autant plus que ces eaux sont très fréquentées par les animaux à des fins d'abreuvement, ou par les hommes à des fins d'arrosage. Les eaux montrent en outre un pH légèrement basique à basique (7,34 à 8,12), un taux d'oxygène dissous assez élevé et un bon pourcentage de saturation. Les problèmes majeurs de ces eaux sont sans doute l'importance de la charge solide et l'alcalinité. Elles sont mésotrophes et favorables au développement des plantes aquatiques envahissantes comme la jacinthe d'eau.

La flore et la végétation des cours et plans d'eau du bassin aval de Ziga

La portion du Nakanbé située en aval de la digue a fait l'objet d'une exploration sur près de 100 km jusqu'au pont de Niaogho. Un sondage a été effectué sur 28 sites. Le lit du Fleuve abrite une galerie forestière, plus ou moins bien conservée. Le cordon de galerie forestière renferme de nombreuses espèces Guinéo-congolaises et Zambéziennes en zone subsahélienne. Cela montre l'importance des cours d'eau dans la diffusion, la dynamique et la conservation de la diversité biologique des écosystèmes humides.

Les associations végétales de la zone en aval de Ziga

Dans la zone en aval de Ziga, les relevés phytosociologiques réalisés le long du cours d'eau montrent :

1. Une association à *Mitragyna inermis* et *Vetiveria nigriflora*

Cette association constitue l'essentielle de la formation riparienne. Elle forme un cordon assez riche, parfois bien couvert dans la plaine inondable bordant les deux rives du Nakanbé, de Ziga à la jonction avec le plan de la retenue d'eau de Bagré. C'est la strate la plus périphérique sous l'influence de la mare. Elle forme une savane arborée de largeur variant en fonction de la forme et du niveau de la vallée. Cette association a comme espèces caractéristiques *Mitragyna inermis*, un ligneux et *Vetiveria nigriflora* une herbacée pérenne. Parmi les espèces associées, certaines sont à usage multiple et sont largement exploitées par les populations (*Crateva religiosa*, *Vetiveria nigriflora*).

2. L'association à *Polygonum plebeium* et *Coldenia procumbens*

Cette association est une pelouse ouverte, rase du fait du piétinement et du surpâturage. Le degré de couverture se situe autour de 45 %. Le 1/3 des relevés a été fait dans les espaces dénudés de lit majeur du Nakanbé. L'essentiel des espèces répertoriées sont des herbacées rudérales s'installant après l'exondation du milieu. Les espèces caractéristiques de l'association sont : *Polygonum plebeium*, *Glinus lotoides*, *Glinus oppositifolius*, *Coldenia procumbens*. Les espèces de cette association présentent juste un intérêt écologique. En effet leur régénération régulière témoigne de la vitalité du cycle et de sa capacité de régulation.

Les conséquences des caractéristiques de la ripisylve se situent surtout au niveau des risques d'invasion des plans et cours d'eau du fait de la présence d'espèces potentiellement envahissantes (*Polygonum spp*, *Typha australis*, *Eichornia crassipes* etc.) et gênante pour l'exploitation de la ressource eau. La dynamique de ces espèces devrait faire l'objet d'un suivi rigoureux.

4.2.7 Faune

Les potentialités fauniques de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest sont dominées par la petite faune et la faune aviaire. La ressource faunique n'est pas abondante du fait de l'action des hommes ; la pression sur les espaces réduit considérablement la reproduction de la faune.

La faune aviaire est principalement composée de quelques oiseaux : pintades, tourterelles, perroquets, pigeons, francolins, étourneaux, éperviers, vautours, pique-bœufs, perdrix, petites outardes, ganga. En ce qui concerne les mammifères sauvages, on note la présence de singes rouges, de lièvres, de mangoustes, de rats.

On observe également des reptiles.

Il est à remarquer que ces espèces fauniques sont menacées par le braconnage développé dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest.

4.2.8 Ressources halieutiques

La composition de faune piscicole rencontrée dans la retenue du barrage de Ziga est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Composition de la faune piscicole du lac de barrage de Bagré et de Ziga

Famille	Espèces
	Plan d'eau de Ziga**
Anabantidae	
Bagridae	<i>Bagrus bayad</i>
Centropomidae	
Characidae	<i>Alestes beramoze</i>
	<i>Brycinus nurse</i>
	<i>Micralestes occidentalis</i>
Cichlidae	<i>Hemichromis bimaculatus</i>
	<i>Hemichromis fasciatus</i>
	<i>Oreochromis niloticus</i>
	<i>Sarotherodon galilaeus</i>
	<i>Tilapia Zillii</i>
Clariidae	<i>Claria gariepinus</i>
	<i>Heterobranchus bidorsalis</i>
Claroteidae	<i>Auchenoglanis occidentalis</i>
	<i>Chrysichthys nigrodigitatus</i>
Cyprinidae	<i>Barbus macrops</i>
	<i>Labeo Coubie</i>
Citharinidae	
Distichodontidae	
Gymnarchidae	<i>Gymnarchus niloticus</i>
Malapteruridae	
Mochokidae	<i>Synodontis schall</i>
	<i>Synodontis filamentosus</i>
	<i>Synodontis nigrita</i>
Mormyridae	<i>Brienomyrus niger</i>
	<i>Mormyrus rume</i>
	<i>Pollimyrus isidori</i>
	<i>Marcusenius senegalensis</i>
	<i>Petrocelphalus bovei</i>
Osteoglossidae	
Palaemonidae	<i>Macrobrachium rosenbergii</i>
Polypteridae	
Protopteridae	
Schilbeidae	<i>Schilbe intermedius</i>
	<i>Schilbe mystus</i>
	<i>Siluranodon auritus</i>

* Source : SOCREGE, 1998 ** Source : DRAHRH Plateau central

Les espèces de poissons les plus couramment capturées dans les plans d'eau appartiennent aux familles suivantes : Bagridae, Characidae, Ciprinidae, Claridae, Cichlidae, Gymnarchidae, Mochokidae, Mormiridae, Osteoglossidae, Polypteridae, Protopteridae, Schilbeidae, Palamoemonidae. Mais la productivité piscicole naturelle des plans d'eaux est en baisse sous l'effet de divers facteurs (DGRH, 2007). Selon Zampaligré (2003), les facteurs d'épuisement des ressources halieutiques sont :

- La pollution, qui provoque une diminution de la capacité productive du milieu ;
- La surexploitation ou prélèvement excessif, qui provoque une diminution du potentiel de géniteurs et le recrutement, et donc la capacité reproductive de la ressource. Par exemple un (1) géniteur prélevé de trop correspond à des centaines voire milliers de sujets de différentes classes d'âges perdus pour la période de deux ans suivante ;
- Les pratiques de pêches nocives à la santé ou à la physiologie des sujets (battues stressantes, ...), qui présentent d'ailleurs les mêmes risques que celles liés à la pollution et à la surexploitation;
- Les variations brutales de l'hydrologie, en particulier la diminution rapide de niveau d'eau au sortir de la saison pluvieuse, compromettant la reproduction des Tilapia pendant une grande partie de l'année.

Le maintien d'une bonne productivité piscicole requiert des aménagistes une prise en compte des axes de migration des espèces de poissons. Au cours des enquêtes certains acteurs ont reconnu avoir observé ce phénomène migratoire de poissons qui s'effectue de l'aval vers l'amont, dans le sens opposé au courant d'eau au mois de juillet (période de crue). Ce phénomène migratoire est très peu décrit dans nos milieux. Les quelques rares études (Daget J, 1959 & Guissou KML, 1997) ayant abordé la question font ressortir les effets néfastes des aménagements sur la migration des poissons. L'étude menée par Daget J, (1959) sur les effets du barrage de Markala sur les migrations des poissons dans le moyen Niger a abouti au constat d'effet négatif car l'ouvrage entravait la migration des poissons. Guissou, KML (1997) a fait ce même constat au barrage de Tita au Burkina. Cette situation est causée par l'effet de barrière constitué par la digue empêchant les poissons de sauter pour passer. Dans ces études, les solutions préconisées consistaient à aménager des passages pour les poissons à défaut d'avoir tenu compte de ce phénomène dès l'implantation des ouvrages. Pour le moment au Burkina les informations existantes sur le sujet concernant nos espèces sont fragmentaires et ne permettent pas de dégager des axes de migration pour l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest. Cependant, il est signalé que les poissons remontent le cours d'eau de Bagré vers Ziga en période de montée des eaux (ex : *Lates niloticus* ou capitaine, *Hydrocynus spp.* ou poisson chien). Ces mouvements s'observent en saison de pluie aux mois de Juillet-Août.

4.2.9 Routes et pistes rurales

On distingue deux types infrastructures de transport : la voie ferrée et les routes. Le chemin de fer Ouagadougou-Kaya passant par Zitenga, reste non fonctionnel.

Le réseau routier s'étale sur 585,4 km, soit 3,8% du réseau routier du pays. L'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest est desservie par les routes nationales N°, 3 et 4, les routes régionales et les routes départementales. Les routes nationales sont bitumées. Les routes régionales ou départementales sont constituées de pistes.

L'activité de transport se développe essentiellement sur les routes nationales. Plusieurs sociétés de transport desservent l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest en matière de transport inter- urbain des personnes, de marchandises, de bétail et d'hydrocarbures.

L'accessibilité interne à l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest reste problématique du fait du mauvais état des routes reliant les chefs lieux de communes entre eux mais aussi du fait de la précarité des pistes entre les différentes localités.

4.2.10 Couverture radiophonique, télévisuelle

La province de l'Oubritenga compte deux (2) radios toutes installées dans la commune de Ziniaré : ce sont : radio Bassy FM (105.6 MHz), Kaa-Koadbaa Yam Vénégré (107.7 MHz). En plus de ces radios locales, la province est couverte par des radios émettant d'autres provinces (la Radio Télévision Nationale du Burkina (RTB) et les radios FM basées à Ouagadougou). Il n'existe pas de télévision installée dans la province. Cependant, elle est couverte par les chaînes de télévision de Ouagadougou (la RTB, les chaînes privées : CANAL 3, AFRICABLE, CVK, SMTV, BF1, TVZ).

4.2.11 Télécommunications et Internet

La province enregistre la présence du téléphone fixe (Commune de Ziniaré) et la couverture par les opérateurs de la téléphonie mobile présents dans le pays (ONATEL, TELECEL et AIRTEL). Des télécentres présents dans les communes permettent aux populations de communiquer aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

. On note une faible présence de cybercafés dans la province.

4.3 Milieu humain

4.3.1 Aperçu historique de la province de l'Oubritenga

Selon la tradition, *Nyennega*, fille du Roi de Dagomba (actuel Ghana) au cours de sa fuite du domicile paternel avec une suite nombreuse, rencontra un chasseur d'éléphants de la famille *Ryallé*. De leur union est né un fils nommé *Ouédraogo* qui signifie cheval mâle en souvenir du cheval dont *Nyennega* s'était emparé pour un aussi long voyage vers le nord du Ghana et pour devenir mère. *Ouédraogo* grandit en âge et succéda à sa mère la princesse. Il entreprit la conquête du pays avec le concours de nombreux Dagombas.

Naba Ouédraogo se maria avec *Pouïrkiéta* et eut plusieurs enfants. L'aîné (*Diaba Lompo*) fut envoyé par son père pour prendre le commandement du pays N'Gourma. Un autre, *Raoua* (homme) serait parti dans la région de Ouahigouya pour fonder le vaste royaume de Zondoma. Le plus jeune, *Zoungrana* resta près de son père *Ouédraogo* et devient son successeur. Il résida à Tenkodogo.

De l'union entre *Zoungrana* et la fille *Poug-Touenga* de « *Basy* » Tengsoaba de Guilongou est né *Oubri*. Oubritenga signifie en langue moré « la Terre d'Oubri ». En effet, *Oubri* s'installa chez ses oncles maternels. Il combat les « Mabés » qui faisaient souffrir *Basy* et son peuple et qui ont été refoulés dans les falaises de Bandiagara. *Oubri* fonda le royaume de Ouagadougou.

4.3.2 Aspects socioculturels

Le pouvoir politique

Le pouvoir politique traditionnel repose sur un espace coutumier bien structuré et une organisation sociale très hiérarchisée. L'espace coutumier comprend le canton (regroupement de villages), le village composé de quartiers et à la base les concessions qui composent les quartiers. L'actuelle province d'Oubritenga est constituée de sept (7) cantons coutumiers qui sont : Absouya, Barkoundounba, Dapélogo, Loumbila, Nagréogo, Ziga, Zitenga. Le pouvoir politique traditionnel est exercé au niveau des cantons et des villages par des chefs intronisés et au niveau des quartiers par des responsables coutumiers nommés par les chefs de villages.

Organisation sociale

La population de la province d'Oubritenga est en grande majorité constituée de mossé qui sont à l'origine d'une société généralement très organisée et hiérarchisée.

L'organisation sociale repose sur une organisation de type clanique. Ainsi, on compte les notables, les griots, les fossoyeurs et les forgerons.

La régulation de l'ordre social

Au niveau de la famille, le *yirisoba*, chef de la famille étendue, est responsable de la bonne conduite quotidienne de ceux dont il a la charge. Le règlement des différends familiaux et la punition des coupables lui incombent. Les punitions vont, graduellement, de la réprimande à la bastonnade puis au bannissement du groupe. En cas de bannissement, un *yagenga* (fils d'un membre du lignage matrilinéaire) a le droit de médiation entre un exilé et son *buudu*.

Une femme qui abandonne son domicile conjugal (*zaka*) sans raison valable était réprimandée et renvoyée chez son mari. Un homme qui perdait sa femme à la suite de mauvais traitements répétés, ne pouvait porter l'affaire devant les tribunaux coutumiers, car les chefs refusaient souvent de traiter des questions purement domestiques. Le rappel d'une femme vers sa famille d'origine suffit, en général, à provoquer la réconciliation du couple séparé. (C.f. mariage *pug-syuré*).

Les Mossé mettaient tous leurs efforts pour résoudre les problèmes mineurs sans avoir recours au chef et à ses ministres, qui étaient en général avertis des actes délictueux commis au village. Les *buudkassembamba* (anciens du lignage) réglaient les conflits entre *saksé* (quartiers) et même entre différents villages. Le chef n'intervenait dans les affaires contentieuses que lorsque certains cas nécessitaient ses compétences juridiques. Certaines affaires, comme les blessures graves et les homicides étaient renvoyées au tribunal de canton.

L'emprise de la modernité et des religions a créé des mutations sociales :

- le chef de village peut préférer que l'Etat rende la Justice à ces citoyens ; les corps de Police, de Gendarmerie ou de Justice sont alors saisis.
- l'autorité politique et coutumière peut être incarnée par un simple aîné du village, aidé par un conseil de sage.
- le responsable administratif est devenu dans certaines localités le représentant officiel du village.

Place de la femme dans la société

Très peu représentées dans le secteur moderne de l'économie et de l'emploi, elles jouent un rôle prépondérant dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce. Elles représentaient 52,9 % en (2006) de la population active. L'activité principale étant la production agricole, la contribution des femmes dans ce secteur de l'économie est prépondérante. Les travaux sur les champs collectifs familiaux sont privilégiés par rapport aux champs individuels que détiennent les membres de la famille (hommes et femmes).

Dans la société traditionnelle «moaga », l'homme est le chef et propriétaire de tous les biens de la famille. En tant que chef de famille, il est responsable de l'approvisionnement en céréales produits sur les champs familiaux avec l'aide de tous les membres de la famille. Après les récoltes, le chef de famille décide des quantités destinées à l'autoconsommation et des quantités à vendre. Le revenu issu de la vente lui appartient.

Pourtant, la responsabilité des femmes pour la consommation familiale est aussi grande. Elles comblent généralement le déficit lorsque les récoltes sont insuffisantes. Pour faire face à toutes ces responsabilités, les femmes cultivent des champs individuels (arachide, sésame, oseille, gombo, niébé, céréales).

Elles s'investissent de plus en plus dans la vie sociale et politique et occupent de ce fait des postes importants. Cet engagement a permis au statut de la femme de connaître une évolution significative.

4.3.3 Dynamique de la population

Selon le Conseil National de Population (CO.NA.PO), les objectifs majeurs de la politique nationale en matière de population visent la satisfaction des besoins essentiels de la population et l'amélioration de son cadre de vie. Pour atteindre ces objectifs, il s'avère nécessaire de cerner certaines caractéristiques de la population telles que : son effectif, sa structure par sexe et par âge, son évolution).

Caractéristiques démographique de la zone

Le RGHP de 2006 a estimé la population de la province d'Oubritenga à 238 775 hbts, représentant ainsi 34,29% de l'ensemble de la population de la région estimée à 696 372 hbts et 1,7% de la population nationale. Elle comptait au total 126 313 femmes soit (52,9%) et 112 462 hommes représentant (47,10%). Au regard des chiffres, la population de la province est très jeune en grande majorité. En effet, les moins de 15 ans représentaient 48,84% en 1996 contre 47,49% en 2006, soit une légère baisse de 1,35 points.

La zone de compétence de Ziga ouest couvre majoritairement les villages de trois communes à savoir : les communes de Nagréongo, Ziniaré et Zitenga. Selon les données du recensement 2006, on compte au total 109 410 personnes vivant dans ces communes.

Structure par âge et par sexe de la population des communes concernées

Le tableau ci-dessous met en exergue, d'une part la population résidente dans les communes de la zone d'intervention et d'autre part sa répartition par âge et par sexe (INSD 2006).

Tableau 7 : Structure par âge et par sexe de la population des communes concernées

Commune	Nombre de ménages	Population résidente		Répartition en tranche par tranche d'âge			
		Hommes	Femmes	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Age N.D.
Nagréongo	3 523	11 108	12 210	11 452	10 897	807	162
%		47,64	52,36	49,11	46,73	3,46	0,70
Ziniaré	6 798	21 031	23 322	21 172	21 042	1 967	172
%		47,42	52,58	47,74	47,44	4,43	0,39
Zitenga	6 388	19 595	22 144	19 768	20 076	1 692	203
%		46,95	53,05	47,36	48,10	4,05	0,49
Total de la Zone	16 709	51 734	57 676	52 392	52 015	4466	537

Source : INSD, fichier village du RGPH 2006

L'analyse de la structure de la population indique que les proportions d'hommes dans les 3 communes reflètent celles provinciales. Les proportions des 0-14 ans sont importantes ; (49,11%) à Nagréongo, (47,74 %) à Ziniaré et (47,36 %) dans la commune de Zitenga.

Perspectives démographique de la zone d'étude

La population est un indicateur de planification des ouvrages hydrauliques en général. Plus il y a de population autour de ces ouvrages, plus la pression devient forte. La population des trois communes qui constituent la zone d'intervention de Ziga ouest a été analysée.

Les taux de croissance ayant servis à la projection de la population dans les trois communes sont respectivement de (2,41%) pour la commune de Nagréongo, (0,99 %) pour la commune de Ziniaré et (2,05 %) pour celle de Zitenga. Le taux de croissance de la province étant de 1,93 %,

Tableau 8 : Perspectives démographiques de la Zone d'intervention

Années	Oubritenga	Evolution démographique			TOTAL
		Nagréongo	Ziniaré	Zitenga	
2006	238 775	23318	44 353	41739	109 410
2013	272 954	27 548	47 533	48 110	123 191
2014	278 221	28 212	48 005	49 096	125 313
2015	283 589	28 892	48 482	50 102	127 476
2016	289 061	29 588	48 964	51 130	129 682
2017	294 638	30 301	49 451	52 178	131 930
2018	300 324	31 031	49 943	53 247	134 221
2019	306 118	31 779	50 439	54 339	136 557
2020	312 025	32 545	50 940	55 453	138 938
2021	318 046	33 329	51447	56 590	141 336
2022	324 183	34 133	51958	57 750	143 841
2023	330 438	34 955	52475	58 934	146 364
2024	336 814	35 798	52996	60 142	148 936
2025	343 313	36 660	53523	61 375	151 558

Source : Projection faite à partir des résultats du RGPH'06 avec les taux de croissance respectifs.

La province qui comptait 238 775 résidents en 2006, est de 272 954 hbts en 2013. Il passera à 283 589 hbts en 2015 et atteindra selon les projections 343 313 hbts en 2025. Quant aux trois communes, elles regroupaient en 2006 (45,82 %) de la population totale de la province d'Oubritenga qui compte au total sept (7) communes. Le Plateau Central fait partie des régions à forte densité avec 81 habitants/km² en 2006, contre 51 habitants/km² pour le niveau national.

Tableau 9 : Projection de la population de la commune de Nagréongo par village

Villages	2006	2013	2014	2015	2016	2017	2018
001 BADNOGO	829	980	1003	1027	1052	1078	1104
002 GONDOGO	807	954	977	1000	1024	1049	1074
003 KOLOKOM	3382	3997	4093	4192	4293	4397	4503
004 LAONG-TAORE	361	427	437	447	458	469	481
005 LINONGHIN	1797	2124	2175	2227	2281	2336	2392
006 MALGRETEGA	1210	1430	1464	1500	1536	1573	1611
007 NAGREONGO	2019	2386	2443	2502	2563	2625	2688
008 NAGREONKODOGO*	-	-	-	-	-	-	-
009 NAHARTENGA	699	826	846	866	887	909	931
010 NAPAMBOUMBOU	1025	1211	1240	1270	1301	1332	1365
011 PENGDWENDE	699	826	846	866	887	909	931
012 SAROGO	2606	3080	3154	3230	3308	3388	3470
013 SATTE	308	364	373	382	391	400	410
014 SIGNOGHIN	1728	2042	2091	2142	2193	2246	2301
015 TAMANEGA	502	593	608	622	637	653	668
016 TANVOUSSE	1230	1453	1489	1525	1561	1599	1638
0167TOGHIN-BANGRE	1417	1674	1715	1756	1799	1842	1887
018 WATINOMA	1804	2132	2183	2236	2290	2345	2402
019 WAVOUSSE	517	611	626	641	656	672	688
020 YOUTENGA	378	447	457	469	480	491	503
TOTAL COMMUNE	23318	27555	28220	28901	29599	30313	31045

Source : Projection faite à partir des résultats du RGPH'06 avec les taux de croissance respectifs.

Tableau 10 : Projection de la population des villages de la commune de Zitenga

N° d'ordre	Villages	2006	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1	BAGTENGA	926	1 067	1 089	1 112	1 134	1 158	1 181
2	BAKOUNDOUBA-MOSSI	809	932	952	971	991	1 011	1 032
3	BENDOGO	645	743	759	774	790	806	823
4	BISSIGA-YARCE	1818	2 095	2 138	2 182	2 227	2 273	2 319
5	BISSIGA-MOSSI	560	645	659	672	686	700	714
6	BOALLA	561	647	660	673	687	701	716
7	DAYAGRETENGA	1034	1 192	1 216	1 241	1 267	1 293	1 319
8	DIMIANEMA	1059	1 221	1 246	1 271	1 297	1 324	1 351
9	ITAORE	525	605	618	630	643	656	670
10	KOGMASGO	398	459	468	478	488	498	508
11	KOLGONDIESSE	459	529	540	551	562	574	586
12	KOLOKOM	445	513	523	534	545	556	568
13	KOMNOGO	463	534	545	556	567	579	591
14	LALLE	1163	1 341	1 368	1 396	1 425	1 454	1 484
15	LELEXE	1270	1 464	1 494	1 524	1 556	1 588	1 620
16	LEMNOGO	1386	1 598	1 630	1 664	1 698	1 733	1 768
17	NAGTAOLI	288	332	339	346	353	360	367
18	NAMBEGUIAM	753	868	886	904	922	941	961
19	NIONIOKODOGO-MOSSI	374	431	440	449	458	468	477
20	NIONIOKODOGO-PEULH	1172	1 351	1 379	1 407	1 436	1 465	1 495
21	NIONIOPALOGO	701	808	825	841	859	876	894
22	NONGHIN	1427	1 645	1 679	1 713	1 748	1 784	1 820
23	OUATINOMA	1010	1 164	1 188	1 212	1 237	1 263	1 288
24	PEDEMTENGA	1461	1 684	1 719	1 754	1 790	1 826	1 864
25	POEDOGO	485	559	570	582	594	606	619
26	SADABA	3887	4 480	4 572	4 666	4 762	4 859	4 959
27	SAMTENGA	377	435	443	453	462	471	481
28	SOUKA	567	654	667	681	695	709	723
29	TAMASGO	1168	1 346	1 374	1 402	1 431	1 460	1 490
30	TAMPANGA	305	352	359	366	374	381	389
31	TAMPELGA	1053	1 214	1 239	1 264	1 290	1 316	1 343
32	TAMPOUY-SILMIMOSSE	128	148	151	154	157	160	163
33	TAMPOUY-YARCE	1282	1 478	1 508	1 539	1 570	1 603	1 635
34	TANGHIN	860	991	1 012	1 032	1 053	1 075	1 097
35	TANGHIN KOSSODO PEULH	441	508	519	529	540	551	563
36	TANKOUNGA	2002	2 308	2 355	2 403	2 452	2 503	2 554
37	TANLILI	1890	2 178	2 223	2 269	2 315	2 363	2 411
38	TIBA	444	512	522	533	544	555	566
39	TOANDA	1129	1 301	1 328	1 355	1 383	1 411	1 440
40	YAMANA	1206	1 390	1 419	1 448	1 477	1 508	1 539
41	YANGA	291	335	342	349	356	364	371
42	YARGO	877	1 011	1 032	1 053	1 074	1 096	1 119
43	ZAKIN	552	636	649	663	676	690	704
44	ZEGUEDEGUIN	323	372	380	388	396	404	412
45	ZITENGA	241	278	283	289	295	301	307
46	ANDEM	1524	1 757	1 793	1 829	1 867	1 905	1 944
TOTAL COMMUNE		41739	48116	49103	50111	51139	52188	53259

Source : Projection faite à partir des résultats du RGPH'06 avec les taux de croissance respectifs.

Tableau 11 : Projection de la population des villages de la commune de Ziniaré

N° d'ordre	Villages	2006	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1	BADNOGO	520	557	563	568	574	580	585
2	BAGADOGO	1 120	1 200	1 212	1 224	1 236	1 248	1 261
3	BARKOUDOUBA	813	871	880	888	897	906	915
4	BARKUITENGA	1 736	1 860	1 878	1 897	1 916	1 935	1 954
5	BASBEDO	1 104	1 183	1 195	1 206	1 218	1 230	1 243
6	BETTA	1 287	1 379	1 393	1 406	1 420	1 434	1 449
7	BISSIGA-PEULH	153	164	166	167	169	171	172
8	BOALIN	701	751	758	766	774	781	789
9	BOULBA	1 153	1 235	1 248	1 260	1 272	1 285	1 298
10	GAM-SILIMIMOSSE	818	876	885	894	903	912	921
11	GOMBOGO	410	439	444	448	452	457	461
12	GOULGO	1 441	1 544	1 559	1 575	1 590	1 606	1 622
13	GOMBOGO-PEULH	171	183	185	187	189	191	192
14	GONDOGO TANDAAGA	1 005	1 077	1 087	1 098	1 109	1 120	1 131
15	GONSE	241	258	261	263	266	269	271
16	IPALA	1 270	1 361	1 374	1 388	1 401	1 415	1 429
17	KARTENGA	1 240	1 329	1 342	1 355	1 368	1 382	1 396
18	KOADA-YARCE	576	617	623	629	636	642	648
19	KOASSANGA	2 864	3 068	3 099	3 130	3 161	3 192	3 223
20	KOLGONDIESSE	496	531	537	542	547	553	558
21	KOULGANDOGO	388	416	420	424	428	432	437
22	KOULGANDOGO-PEULH	235	252	254	257	259	262	264
23	LADWENDA	677	725	733	740	747	754	762
24	LAONGO-YANGA	1 010	1 082	1 093	1 104	1 115	1 126	1 137
25	MATTE	923	989	999	1 009	1 019	1 029	1 039
26	MOUTTI	1 054	1 129	1 140	1 152	1 163	1 175	1 186
27	MOYARGO	860	921	931	940	949	958	968
28	NABITENGA	526	564	569	575	580	586	592
29	NAKAMTENGA I	887	950	960	969	979	989	998
30	NAKAMTENGA II	817	875	884	893	902	911	920
31	NAMASSA	745	798	806	814	822	830	838
32	NAPAMBOUBOU	444	476	480	485	490	495	500
33	OUAGATENGA	1 568	1 680	1 697	1 713	1 730	1 747	1 765
34	OUBRI-YAOGHIN	1 277	1 368	1 382	1 395	1 409	1 423	1 437
35	PILAGA-PEULH	452	484	489	494	499	504	509
36	RASSEMOUGHIN	279	299	302	305	308	311	314
37	SAWANA	2 200	2 357	2 380	2 404	2 428	2 452	2 476
38	SONGPELCE	2 025	2 170	2 191	2 213	2 235	2 257	2 279
39	TAMASSA	383	410	414	419	423	427	431
40	TAMBOGO-PEULH	151	162	163	165	167	168	170
41	TAMISSI	997	1 068	1 079	1 089	1 100	1 111	1 122
42	TAMPOUGTENGA	892	956	965	975	984	994	1 004
43	TANGHIN-GOUDRY	530	568	573	579	585	591	597
44	TANGHIN-GOMBOGO	843	903	912	921	930	939	949
45	TANPOKO-PEULH	437	468	473	478	482	487	492
46	TAONSGO	853	914	923	932	941	951	960
47	TIBIN	848	909	918	927	936	945	954
48	ZIGA	2 933	3 142	3 174	3 205	3 237	3 269	3 301
TOTAL COMMUNE RURALE		44 353	47 519	47 990	48 465	48 945	49 429	49 919

Source : Projection faite à partir des résultats du RGPH'06 avec les taux de croissance respectifs.

Tableau 12 : Projection de la population de la commune urbaine de Ziniaré

	2006	2013	2014	2015	2016	2017	2018
COMMUNE URBAINE DE ZINIARE	18 619	19 948	20 146	20 345	20 547	20 750	20 955
SECTEUR 1	3 027	3 243	3 275	3 308	3 340	3 373	3 407
SECTEUR 2	6 834	7 322	7 394	7 468	7 542	7 616	7 692
SECTEUR 3	2 656	2 846	2 874	2 902	2 931	2 960	2 989
SECTEUR 4	3 094	3 315	3 348	3 381	3 414	3 448	3 482
SECTEUR 5	3 008	3 223	3 255	3 287	3 319	3 352	3 385

Source : Projection faite à partir des résultats du RGPH'06 avec les taux de croissance respectifs.

4.3.4 Aspects genre en relation avec les ressources en eau

En lien avec les ressources en eau, les aspects Genre concernent principalement les femmes et les jeunes filles. Elles peuvent faire l'objet de discrimination dans la participation aux *prises de décision* concernant leurs intérêts liés à la gestion de l'eau, ou de *surmenage physique* lié par exemple à la corvée eau. Les femmes sont également sujettes à des discriminations en matière d'*accès à la terre*, avec des conséquences au niveau de l'accès à l'eau.

Pour ce qui concerne la **participation des femmes aux prises de décision**, le rôle des femmes dans l'utilisation de l'eau est reconnu, non seulement au niveau de l'AEP des ménages, de l'hygiène et de l'utilisation de l'eau à d'autres fins ménagères, mais également dans les activités champêtres et la valorisation de l'eau à des fins économiques, à travers notamment le maraîchage et le mareyage. A ce titre, surtout dans un contexte GIRE, les femmes doivent pouvoir participer activement, avec les hommes, aux prises de décisions portant sur les choix de développement et la gestion des ressources en eau. Leur point de vue sur les questions intéressant leurs activités doit pouvoir s'exprimer et leurs attentes prises en compte, notamment à l'intérieur des Comités Locaux de l'Eau, mais également au niveau de l'Agence de l'eau.

Quant à la **corvée eau**, elle peut limiter la fréquentation scolaire des jeunes filles, et conduire à un surmenage physique lorsque la charge est excessive ou les distances trop longues. Cependant, au vu de l'accroissement du taux de scolarisation des filles, il semblerait que cette contrainte soit en régression.

Pour ce qui concerne l'**accès à la terre**, les femmes se trouvent pénalisées dans les procédures d'attribution et sont rarement les bénéficiaires initiales dans l'attribution des parcelles sur les périmètres, sauf quotas imposés. Elles deviennent attributaires après le décès de leur conjoint mais avec des conditionnalités liées à l'âge des enfants. Cette situation constitue une discrimination.

4.3.5 Activités économiques

Selon les résultats du RGPH 2006, la population active (15-64 ans) de la province de l'Oubritenga était estimée à 114 147 habitants répartie comme suit : 49 271 hommes (43,16%) ; 64 876 femmes (56,84%). Selon ces données, les femmes actives représentent plus de la moitié de l'ensemble de la population active de la province.

La province de l'Oubritenga est essentiellement une province à vocation agro-pastorale réputée pour sa production maraîchère. Les secteurs de production dans la province sont essentiellement : l'agriculture, l'élevage, la pêche, et l'artisanat.

4.3.5.1 Agriculture

Le système de production essentiellement extensif tributaire des aléas climatiques est tourné vers l'agriculture de subsistance utilisant très peu d'intrant et de moyens modernes de production. Cette situation additionnée à la forte pression sur les terres cultivables due au manque d'espace a pour conséquences la dégradation des sols. Le secteur agricole reste tributaire d'un système de production qui demeure encore primaire. Les agriculteurs restent attachés aux instruments traditionnels de production et à l'utilisation de variétés à cycle long et de faible productivité.

Le constat qui se dégage est que, les producteurs de l'Oubritenga utilisent très peu d'intrants. Les terres cultivées ne reçoivent pas assez d'éléments nutritifs exportés et connaissent par conséquent une baisse continue de leur fertilité. Ce sont seulement les cultures de rentes comme le coton et les cultures maraîchères qui reçoivent les engrais minéraux (NPK et Urée et les traitements phytosanitaires). Pour les autres cultures, la consommation de ces intrants reste très marginale. Cependant, elles reçoivent quelquefois le fumier issu des déjections animales, du compostage et des déchets domestiques. Les quantités restent très faibles comparativement aux doses recommandées.

Quatre types d'exploitations se distinguent :

- les champs de case : ils se trouvent juste autour des concessions. Grâce aux ordures ménagères et de la précocité de leurs labours, ces champs offrent en période normale de bons rendements en sorgho, maïs, légumes... ;
- les champs de village : de superficies plus importantes, ils se situent après les champs de case et sont destinés à recevoir les cultures pluviales pures ou associées ;
- les champs de brousse : ils sont beaucoup plus éloignés des concessions et sont généralement utilisés pour les cultures céréalières et de rente ;
- les petites superficies aménagées autour des points d'eau : sur celles-ci s'effectuent des cultures de contre saison, le maraîchage.

Cadre organisationnel

De plus en plus, les producteurs pour donner plus d'impact à leurs activités se regroupent au sein de plusieurs organisations paysannes (OP). Les missions premières de celles-ci sont la défense des intérêts des paysans, la maîtrise par les paysans des systèmes de production et la transformation de leurs métiers en emplois valorisants et durables permettant de tirer profit des revenus tirés de la production agricole.

Il existe une multitude d'organisations paysannes dans les différentes communes de la province. Cependant, seuls celles ayant une envergure provinciale ou régionale ont été répertoriées.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de ces organisations dans la province de l'Oubritenga.

Tableau 13 : Liste des Opérateurs Professionnels Agricoles d'envergure provinciale et régionale

N°	Nom de l'organisation	Envergure	Localité	Domaines d'activités
1	Union Provinciale des Producteurs d'oignon	Provinciale	Oubritenga	Production maraîchère
2	Association des maraîchers de l'Oubritenga	Provinciale	Oubritenga	Production maraîchère
3	Union Provinciale des Professionnels Agricoles	Provinciale	Oubritenga	Production céréalière
4	Coopérative Artisanale Wend-Songda de Nakamtenga II	Provinciale	Oubritenga	Transformation de produits agricoles, tissage
5	Union Provinciale des Producteurs Semenciers	Provinciale	Oubritenga	Production semencière
6	Fédération des Groupements Wend-Yam	Provinciale	Oubritenga	Production céréalière et maraîchère
7	Association Appui aux Initiatives Rurales	Provinciale	Oubritenga	Production céréalière, alphabétisation
8	Association Génération Montante	Provinciale	Oubritenga	Production céréalière, alphabétisation,
9	Comité de Développement du Monde Rural Nongtaaba	Provinciale	Oubritenga	Défense restauration des sols, production céréalière et maraîchère
10	Association Song Koadba de Donsin	Provinciale	Oubritenga	Production du niébé, transformation de produits agricoles
11	Association Teel Taaba	Provinciale	Oubritenga	Production maraîchère
12	Association Manegdbzanga de Loumbila	Provinciale	Oubritenga	Défense et restauration des sols, alphabétisation
13	Association pour la Promotion et l'Emancipation des Femmes de Ziniaré	Provinciale	Oubritenga	Transformation de produits agricoles
14	Fédération des Unions et Associations Kakoadba Paam Panga	Provinciale	Oubritenga	Production céréalière, alphabétisation

Source : DRASA PCL, juin 2013

Commercialisation

En ce qui concerne la commercialisation des produits agricoles, la ville de Ouagadougou reste le principal débouché. Aussi dans la province, il existe de nombreux marchés se tenant tous les trois ou sept jours. Ces marchés peuvent être regroupés en trois catégories selon les quantités de produits offerts et l'affluence qu'ils provoquent :

- les marchés d'influence régionale : ils attirent un grand nombre de commerçants non résidents de la province, particulièrement les grossistes de Ouagadougou. Ces marchés sont ceux de Ziniaré et de Zitenga ;
- les marchés d'influence locale : ce sont des marchés d'importance moyenne. Ils se rencontrent généralement dans les chefs lieu des départements ;
- les nombreux petits marchés : ces derniers sont constitués de quelques hangars situés dans les petits villages et fréquentés par les habitants des mêmes villages.

Le circuit commercial est assuré par un réseau d'intermédiaires qui collecte les produits agricoles dans les petits marchés afin de les revendre sur des marchés de plus grande importance.

4.3.5.2 Elevage

L'élevage pratiqué dans la province est essentiellement de type extensif. Seconde activité après l'agriculture, l'élevage est également une grande source de revenus des populations d'Oubritenga. Cependant, elle est partout une affaire d'hommes qui détiennent presque la totalité du cheptel. Les femmes détiennent moins de 10 % des bovins et moins de 15 % des effectifs d'ovins. Pour les caprins, la proportion détenue par les femmes est plus appréciable, mais elle dépasse à peine le cinquième des effectifs.

On distingue deux types d'élevage (l'élevage traditionnel et moderne) pour les différentes espèces animales dans la province d'Oubritenga.

Le type traditionnel comporte trois sous-systèmes qui sont : La grande transhumance, le système agro-pastoral et système intensif.

Le type moderne n'est pas pratiqué dans toutes les communes du fait de ses exigences et des moyens financiers qu'il requiert. La province d'Oubritenga compte un centre moderne d'élevage dans la commune de Loubila qui a pour vocation de produire des races performantes. Le service d'encadrement technique a enregistré vingt cinq (25) fermes privées modernes dans les communes de Ziniaré et de Loubila.

Effectifs du cheptel

Les effectifs ci-dessous sont une extrapolation des résultats de l'Enquête Nationale sur l'Effectif du Cheptel (ENEC II) réalisée en 2003. Les taux de croît ressortis par cette enquête sont les suivants :

Tableau 14 : Taux de croît par espèce

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Asins	Equins	Volailles
Taux de croît	0,02	0,03	0,03	0,02	0,02	0,01	0,03

Source : Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques du PCL, juin 2013

Le tableau ci-après fait la répartition de certaines espèces d'élevage dans la province projetée à partir des taux de croît figurant dans le tableau ci-dessus.

Tableau 15 : Effectifs du cheptel de la province d'Oubritenga en 2013

Département	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Asins	Equins	Volailles
Absouya	13 796	13 382	19 937	985	10 882	15	127 680
Dapelogo	8 490	20 071	34 670	6 899	8 160	4	132 124
Loumbila	6 367	7 905	19 937	1 972	1 360	0	47 743
Nagréongo	15 494	15 253	22 341	985	9 521	6	43 403
Ourgoumanéga	8 490	7 297	11 267	592	544	23	28 935
Ziniaré	14 857	28 584	45 936	8 872	10 882	7	72 339
Zitenga	14 432	54 733	91 008	592	2 720	14	66 551
Total	81 925	147 224	245 095	20 896	44 069	70	518 775

Source : Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques du PCL, juin 2013

Plusieurs d'éleveurs se sont regroupés afin d'insuffler un autre dynamisme à la filière au niveau des communes. (Confère tableau ci-dessous).

Tableau 16 : Liste des OP du Sous secteur Ressources Animales

Province	Nom de l'organisation	Filière ou domaine d'intervention	Commune	Siège
Oubritenga	Union des groupements d'éleveurs Wendwaoga	Bétail/Viande	Zitenga	Tanghin Kossodo
	Union des groupements d'éleveurs Dawla	Bétail/Viande	Ziniaré	Barkoundouba
	Union des d'éleveurs d'Azawaks	Lait		Ziniaré
	Union des groupements d'éleveurs Tabital	Bétail/Viande		Barkoundouba

Source : DRASA PCL, juin 2013

✚ La commercialisation

La province d'Oubritenga n'abrite pas d'importants marchés à bétail. Seule la commune rurale de Zitenga dispose d'un marché à bétail relativement fréquenté. L'essentiel des produits dérivés de l'élevage et commercialisés dans la province sont les cuirs, les peaux, le lait et les produits apicole et avicole. Les peaux et les cuirs sont destinés au marché local. La commercialisation de ces produits dérivés, et surtout celle du lait constitue dans la province, une activité dynamique et génératrice de revenus pour ses exploitants.

✚ Les contraintes de l'élevage

Le secteur de l'élevage dans la région est confronté aux problèmes ci-après :

- **Les contraintes liées à la pression foncière**

L'élevage étant de type extensif essentiellement, et au regard des multiples sollicitations du foncier rural pour diverses utilisations : exploitation agricole, maraîchère, réserves forestières, construction de nouvelles habitations, l'espace pastoral autrefois connu et protégé se rétrécit de plus en plus. A présent, les zones pastorales, les aires de pâture et les pistes à bétail sont sujettes à des

envahissements de tout ordre. Cette situation entraîne comme conséquence, les conflits fréquents entre les différents exploitants des ressources naturelles, suite aux dégâts causés par les animaux en quête permanente des pâturages, et des points d'eau d'abreuvement.

- **Les contraintes liées à la dégradation des pâturages**

La faiblesse des pluies, la réduction des parcours du bétail, les grands effectifs du cheptel justifient la dégradation des pâturages. En effet, l'insuffisance des pluies joue négativement sur la production fourragère. La régression des superficies pâturables entraîne de grandes concentrations du bétail dont l'effectif reste pléthorique, d'où une surcharge des aires de pâture. L'on assiste à un phénomène de surpâturage, et à un rabougrissement des essences fourragères dû au piétinement.

- **Les contraintes liées à la faible productivité des animaux locaux**

D'une manière générale, les espèces animales locales accusent un potentiel productif faible. A titre indicatif, la vache de la race locale « zébu peul » a des aptitudes laitières très faibles, comparativement aux races très performantes importées de certains pays de la sous-région (Goudali du Nigeria, Zébu Maure de Mauritanie). La principale contrainte est celle liée à l'alimentation qui pêche tant en quantité qu'en qualité.

- **Les contraintes liées à l'insuffisance ou au manque d'infrastructures d'élevage**

Il s'agit essentiellement de l'insuffisance des points d'eau, parcs de vaccination, abattoirs modernes, unités de transformation laitière, d'infrastructures sanitaires etc. La plupart des aires d'abattage existant dans les chefs-lieux de province ne satisfont pas entièrement aux conditions sanitaires.

- **Les contraintes liées à l'approvisionnement en Sous-Produits Agro-Industriels (SPA) et en produits vétérinaires**

Le déficit fourrager devrait être compensé par l'apport en SPA surtout pour l'élevage moderne dit intensif ou semi-intensif. La non disponibilité et/ou les coûts très élevés des SPA sont des contraintes que vivent les producteurs.

- **Les contraintes liées à l'écoulement des produits laitiers, et d'élevage**

On peut citer entre autres contraintes liées à l'écoulement :

- la variation de la demande en fonction des saisons ;
- la concurrence des produits importés (lait concentré, lait en poudre) ;
- le manque d'hygiène et non-respect des procédés de transformation du lait.

- **Les contraintes liées au manque d'organisation des filières (viande, lait,...)**

L'analphabétisme est un handicap majeur à l'organisation des filières. L'insuffisance des moyens financiers entrave la pratique rigoureuse des thèmes techniques.

- **Les contraintes de financement**

Les éleveurs ou d'une manière générale les acteurs du domaine ont très peu ou pas accès au crédit pour l'exercice de l'activité d'élevage.

- **L'insuffisance du personnel d'encadrement technique des producteurs.**

Le personnel technique existant est en nombre insuffisant. Le rayon d'intervention pour chaque agent est très vaste et ne permet pas un encadrement très rapproché du producteur. Les sièges des directions (région et provinces) ne disposent pas de personnel de soutien. Les moyens de travail font défaut.

Elevage et risques liés à l'eau

De façon globale, l'activité d'élevage dans la région connaît de nombreuses difficultés liées à l'eau. La faiblesse des ressources en eau conduisent généralement les producteurs à effectuer de longs déplacements pour abreuver leurs troupeaux. Cela est à l'origine parfois de conflit entre ces producteurs et les autres usagers de la ressource en eau d'une part, mais aussi entre les éleveurs et les agriculteurs qui sont souvent victimes de dégâts de culture. Aussi, on peut citer les cas d'empoisonnement auxquels sont confrontés les éleveurs dus à une utilisation non maîtrisée des pesticides agricoles.

Elevage et pollution des ressources en eau

Les pollutions sont surtout constatées autour des grandes retenues d'eau où il y a des regroupements massifs d'animaux. Les déjections des animaux sont ramenées dans les retenues à la faveur des ruissellements d'eau. Outre cela, on peut citer la pollution de l'atmosphère par le méthane issue des déjections d'animaux. Pour ce dernier type de pollution, le MRAH a déjà trouvé une alternative à cela à travers le programme national de Biodigesteurs qui a mis au point une technologie qui consiste à collecter le méthane dans un ouvrage en maçonnerie pour des besoins domestiques. Le résidu des déjections est alors utilisé à des fins de production végétale ou encore animale.

4.3.5.3 Pêche

Le secteur de la pêche est moins développé et inorganisé dans la province de l'Oubritenga en dépit du nombre important (41) de barrages de retenues d'eau dont elle regorge et dont 23 sont localisés dans l'espace de gestion du CLE de Ziga ouest. Les plans d'eau font actuellement l'objet d'une grande mobilisation des producteurs pour la pratique d'activités de cultures maraîchères, de pêche et de riziculture.

Plusieurs initiatives ont donc été prises pour accroître la production halieutique surtout depuis la réalisation du barrage de Ziga, l'un des plus grands barrages du pays. Il faut signaler l'aménagement en 2006 de 120 ha de frayères dans le lac du barrage de Ziga, l'empoissonnement de cinquante mille (50 000) alevins de tilapia. Un projet de plan d'aménagement et de gestion participative du Périmètre Aquacole d'Intérêt Economique (PAIE) de Ziga a été élaboré. En 2007, 100 000 semences d'alevins et 220 tonnes de poissons de pêche capture ont été également produits dans la station piscicole de Ziga. L'installation du comité de gestion du PAIE de Ziga a eu lieu les 21 et 22 juillet 2009 à Ziniaré.

L'activité piscicole est assez développée dans le barrage de Ziga et procure des revenus aux populations de la commune rurale de Absouya.

4.3.5.4 Artisanat

L'artisanat est peu développé dans la province. Les produits de l'artisanat varient d'un département à l'autre. Il s'agit principalement de la confection des chaises des cages de poules en bois à partir des combrétacées (*combretum micranthum*) et de *Guiera senegalensis* constituant, ainsi, une source de dégradation de la végétation ; secondairement, on note des activités telles que la teinture, la fabrication de chaussures en cuir, le tissage de natte, la forge et la poterie. Les principales localités spécialisées dans l'artisanat sont :

- Ziniaré.
- Lawaye et Gademtenga dans le département de Dapélogo.
- Nomgana dans le département de Loumbila.

4.3.5.5 Mines

Les investigations dans la province de l'Oubritenga ne laissent pas entrevoir d'énormes potentialités minières. Cependant on observe une présence de granites qui peuvent être transformés en dalles pour le secteur du bâtiment.

4.3.5.6 Energie

Bois énergie

Le bois et le charbon de bois sont les principales sources d'énergie des ménages de la province. Les dolotières, les restaurateurs et les boulangers de pain local sont par excellence de grands consommateurs de bois de chauffe. La production du charbon de bois n'est pas spécialement faite dans la province, en vue d'obtenir de très grandes quantités commercialisables compte tenu de la faible densité du couvert végétal. (Confère tableau ci-dessous).

Tableau 17 : Bilan énergétique en 2008

Province	Bois				Charbon de bois
	P.A.T (*) m ³	P.A.U (**) m ³	C.A.B (***) m ³	Bilan brut en m ³	
Oubritenga					Consommation annuelle en quintaux
	62 409	-	177 960,75	-	200 quintaux en 208 560 quintaux en 2009

Source : Direction Régionale de l'Environnement du Développement Durable/ PCL, juin 2013

(*)P.A.T = Production Annuelle Totale

(**)P.A.U = Production Annuelle Utilisable

(***)C.A.B = Consommation Annuelle de Bois

En termes de recettes, le tableau suivant donne un aperçu de cette situation dans la province.

Tableau 18 : Bilan d'exploitation des produits forestiers des forêts non aménagées

Nature de recettes		Nombre de titres délivrés (permis/ autres)	Quantités des produits correspondants	Sommes correspondantes FCFA
Permis de coupe	Bois de feu (stères)	12 808	19 212	5 763 600
	Bois de service (nbre de perches)	-	865	216 250
Permis de circulation		15 062	15 062	4 518 600
Permis de dépôt		227	227	454 000
Total		28 097	-	10 952 450

Source : Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable/ PCL, juin 2013

La lecture du tableau ci-dessus indique que seul le bois de chauffe est exploité dans la province et dans une moindre mesure le bois de service qui ne représente que 2,23% de recettes réalisées.

Soulignons que le système ne permet pas aux services techniques concernés de dégager de manière exhaustive de manière exhaustive les quantités exploitées en procédant par simple rapport entre les recettes collectées et le prix unitaire du stère de bois.

Tableau 19 : Situation des recouvrements du mois de mai 2013

Régie des recettes / DPEDD de l'Oubritenga							
Nature des recettes	Redevances, taxes, amendes forêts	Redevances, taxes, amendes faune	Redevances, taxes pêche	Recettes contentieuses			TOTAL
				Forêts	Faune	Pêches	
Total / mois	801 850	0	54 000	52 000	0	0	908 350
Antérieurs	4 194 900	155 000	104 000	85 000	0	0	4 538 900
Total cumulé	4 996 750	155 000	158 000	137 500	0	0	5 447 250
Prévisions	19 500 000	2 000 000	4 000 000	1 500 000			27 000 000
Taux d'exécution	25,62%	7,75%	3,95%	9,17%			20,18%

Source : DREDD / PCL, juin 2013

La lecture du tableau indique que les taxes et amendes sur la forêt représente 25,62% et 9,17% au titre des recettes contentieuses.

L'énergie solaire

L'utilisation de l'énergie solaire n'a été introduite dans la province que très récemment. Cette source d'énergie sert essentiellement à l'éclairage ou à l'alimentation des pompes d'eau et au fonctionnement du téléphone dans certaines localités. L'exploitation de l'énergie solaire est très appréciée par les utilisateurs. Cependant, compte tenu du coût d'acquisition, d'entretien relativement élevé et des vols récurrents des plaques, l'accès à cette source d'énergie est toujours limité. Elle est surtout utilisée par les établissements scolaires, sanitaires, les services publics et les ménages en milieu rural. Selon, l'étude réalisée sur le potentiel économique (DREP / PLC 2013), 32 % des écoles restent à couvrir.

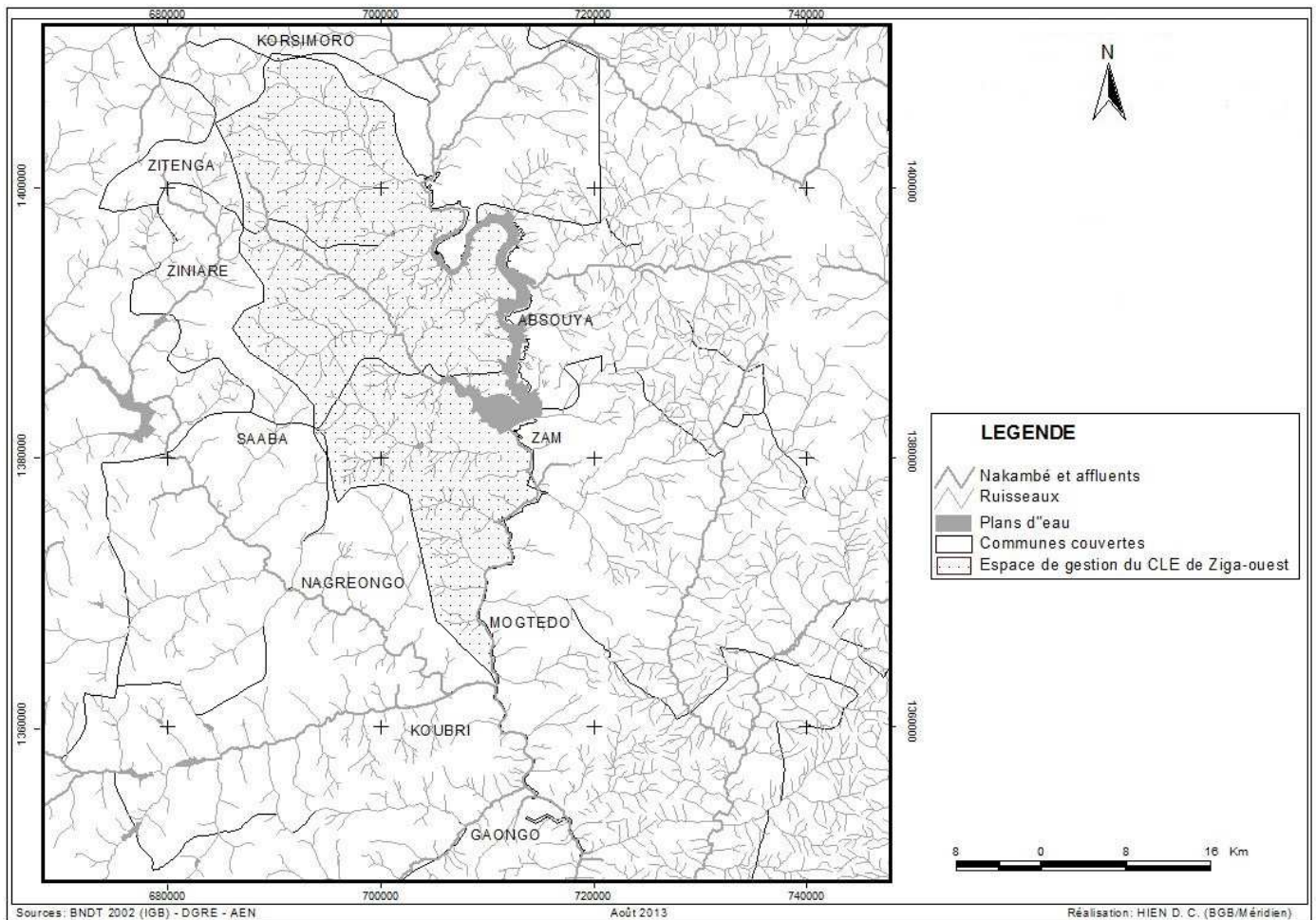
En ce qui concerne le domaine de l'électricité, les villes connectées au réseau électrique sont : Loumbila, Dapélogo, Ziniaré, Zitenga.

5. ETAT DES RESSOURCES EN EAU

5.1 Eaux de surface

Le Nakanbé et ses affluents drainent tout l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest et ne coule que pendant la saison des pluies. Les premiers écoulements intermittents peuvent se produire en mai, mais ce n'est qu'en juillet - Août que les débits deviennent permanents à la station de Wayen située à l'aval. Les tarissements sont très rapides, le débit nul survenant début novembre à Wayen.

Le réseau hydrographique est suffisamment dense et est confronté à une dégradation due principalement aux conséquences des actions anthropiques (défrichements, déforestation, pratiques culturelles inappropriées), à la péjoration climatique, à l'érosion hydrique.



Carte 3 : Réseau hydrographique de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest

L'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest renferme un nombre important d'ouvrages (environ 23 ouvrages) dont un ouvrage structurant constitué par le barrage de Ziga et des retenues d'eau de faible capacité. La capacité totale de ces ouvrages est estimée à un plus de 213 000 000 m³.

5.1.1 Ouvrages structurantes

Les écoulements du réseau hydrographique de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest sont essentiellement contrôlés par le barrage de Ziga dont la capacité de stockage à la cote de retenue normale est de 200 millions de m³.

Le barrage de Ziga est surtout destiné à un objectif d'approvisionnement en eau potable et la production halieutique.

La figure ci-après donne les courbes de remplissage et le tarissement du barrage de Ziga pour les six dernières années.

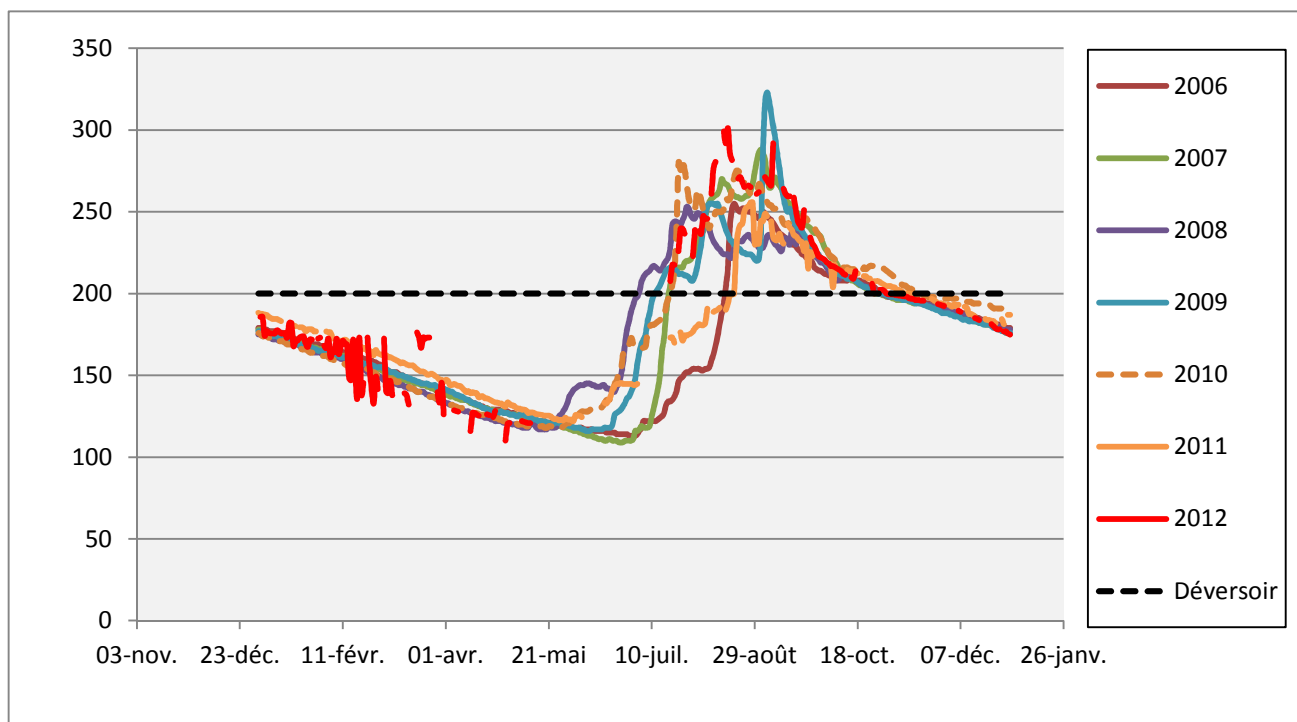


Figure 3 : Tarissement et remplissage du barrage de Ziga entre 2006 et 2012 (DGRE/DEIE, 2013)

La figure ci-dessus montre que le barrage de Ziga s'est normalement rempli et a déversé au cours des sept dernières années.

Les volumes caractéristiques stockés dans le barrage sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 20 : Volumes caractéristiques stockés dans le barrage de Ziga entre 2006 et 2012 (Mm³)

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Volume moyen stocké (millions m ³)	168,00	176,51	178,42	177,65	181,97	175,40	192,24
Volume maximal stocké (millions m ³)	255	288	253	323	280	255.663	301.17
Volume minimal stocké (millions m ³)	113	109	117	116	118	122.03	110.14
Nombre de jours de déversement	77	99	116	108	120	68	73

Source : DGRE/DEIE, 2013

Le tableau ci-dessus indique que durant les six dernières années le barrage de Ziga a régulièrement déversé pendant 68 à 120 jours au cours de la saison pluvieuse. Les volumes d'eau déversés sont compris dans la plage de 55 à 123 millions de m³.

Les prélèvements d'eau brute effectués par l'ONEA dans le barrage de Ziga se chiffrent en moyenne à 23 530 14 m³/an.

Tableau 21 : Volumes d'eau brute prélevés par l'ONEA dans le barrage de Ziga pour l'AEP

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Volume eau brute prélevés (m3)	14 059 252	20 571 071	23 614 095	25 362 088	25 737 413	28 048 174	27 318 952	164 711 045
Moyenne (m3)	23 530 149							

Source : ONEA, juillet 2013

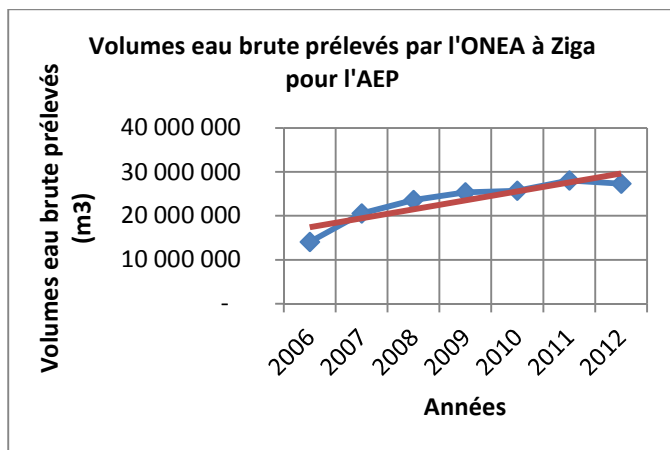


Figure 4 : Volumes d'eau brute prélevés par l'ONEA à Ziga pour l'AEP.

Les volumes d'eau brute prélevés annuellement par l'ONEA dans le barrage de Ziga pour l'AEP sont en constante augmentation. Cependant, ces volumes d'eau brute prélevés par l'ONEA demeurent insignifiants comparés aux volumes moyens stockés annuellement dans le barrage de Ziga qui se situent dans la plage de 168 à 192 millions de m³ de 2006 à 2012. Même en tenant compte des prélèvements d'eau agricole et pastorale, il reste que l'eau stockée dans le barrage de Ziga est sous utilisée et est davantage sous l'emprise de l'évaporation. Il y a lieu d'étudier une utilisation plus efficiente de l'eau stockée dans le barrage de Ziga. Par exemple, le lâcher d'un débit réservé pour l'aval pourrait améliorer l'efficacité d'utilisation du barrage de Ziga.

L'intégrité de la cuvette du barrage de Ziga est menacée par l'installation d'exploitations agricoles irriguées ayant fait l'objet de déguerpissement dans le cadre de concertations menées entre les autorités et les usagers. On note la disparition des bornes de délimitation du périmètre de servitude. Pour aller au-delà des actions de déguerpissement opérées, il est important de pérenniser les dispositifs de suivi et de contrôle et prendre des mesures de protection impliquant tous les acteurs.

5.1.2 Autres ouvrages de mobilisation

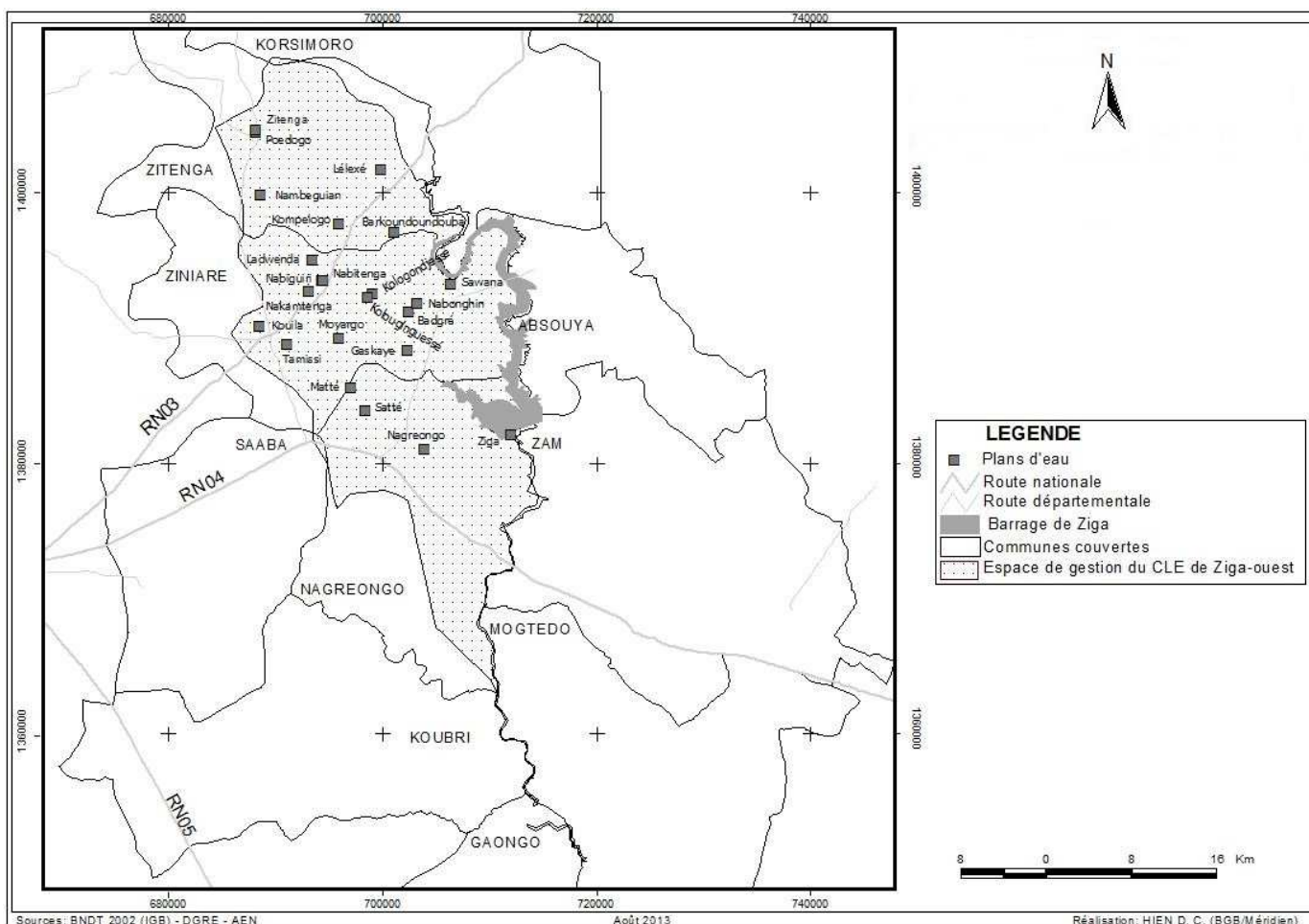
Outre le barrage de Ziga qui est un ouvrage structurant, on dénombre plus de 23 barrages construits dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest. De ces 23 ouvrages on compte environ 8 barrages dont le volume est égal ou supérieur à 500 000 m³ mais inférieur à 3 000 000 m³. L'essentiel des barrages de retenue d'eau dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest tarit en saison sèche (avant le mois d'avril) sous l'effet des prélèvements pour les divers usages, des pertes par évaporation très importantes et des pertes par infiltration dans la cuvette.

Tableau 22 : Liste des barrages dans l'espace de gestion De Ziga Ouest

Communes	Villages	Nom de la retenue	Latitude (x_coord)	Longitude (y_coord)	Capacité stockage (m3)	Année d'exécution
Nagreongo	Nagreongo	Nagreongo	01°09'38,0" W	12°28'46,0" N	2600000	1971
Nagreongo	Satté	Satté	01°12'48,0" W	12°30'50,0" N	200000	1984
Ziniaré	Ipala de Ziga	Badgré	01°10'22,8" W	12°35'58,8" N		1994
Ziniaré	Moutti	Gaskaye	01°10'30,7" W	12°33'57,2" N	500000	2005
Ziniaré	Kokogindiessé	Kologondjessé	01°12'20,7" W	12°36'57,5" N	1670000	1990
Ziniaré	Kouila	Kouila	01°18'27,0" W	12°35'19,0" N	50 000	1986
Ziniaré	Boalin	Kolouginguessé	01°12'38,0" W	12°36'49,0" N	1120000	1986
Ziniaré	Ladwenda	Ladwenda	01°15'35,0" W	12°38'47,0" N	1500000	1995
Ziniaré	Matté	Matté	01°13'33,0" W	12°32'01,0" N	70000	1985
Ziniaré	Moyargo	Moyargo	01°14'09,0" W	12°34'39,0" N	600000	1992
Ziniaré	Nabitenga	Nabiguiri	01°15'05,0" W	12°37'40,0" N	25000	1977
Ziniaré	Nabitenga	Nabitenga	01°15'01,0" W	12°37'40,0" N	15000	1955
Ziniaré	Basbedo	Nabonghin	01°09'58,1" W	12°36'25,7" N		1995
Ziniaré	Nakamtenga	Nakamtenga	01°15'46,0" W	12°37'09,0" N	10000	1994
Ziniaré	Sawana	Sawana	01°08'08,0" W	12°37'29,0" N	15000	1996
Ziniaré	Tamissi	Tamissi	01°16'59,0" W	12°34'22,0" N	1125000	1980
Ziniaré	Ziniaré	Ziga	01°04'57,3" W	12°29'29,1" N	200000000	
Zitenga	Barkoundouba	Barkoundouba	01°11'10,0" W	12°40'11,0" N	420000	1960
Zitenga	Nioniokodogo	Kompelogo	01°14'06,0" W	12°40'40,0" N	20000	1978
Zitenga	Lélexé	Lélexé	01°11'49,0" W	12°43'31,0" N	2000000	1987
Zitenga	Nambeguien	Nambeguien	01°18'19,0" W	12°42'12,0" N	544000	1986
Zitenga	Poedogo	Poedogo	01°18'33,0" W	12°45'30,0" N	200000	1991
Zitenga	Poedogo	Zitenga	01°18'34,0" W	12°45'39,0" N	362000	1995

Source : DRASA - PCL, 2013

La carte ci-après présente la distribution des barrages de retenue d'eau dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest.



Carte 4 : Barrages de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest

5.1.3 Qualité des eaux de surface

Au niveau de la qualité des eaux de surface, il se pose un problème de représentativité et de quantité de données crédibles.

Globalement, les eaux de surface restent de qualité physico-chimique acceptable, avec surtout des pôles de préoccupations pour les matières en suspension et dans une moindre mesure pour le fer. En général, les matières en suspension constituent le problème principal dans le Nakanbé.

Les phosphates, les nitrates et le pH sont à des niveaux de bonne qualité dans la plupart des cas.

Dans l'ensemble, il y a des problèmes de qualité bactériologique et parasitologique entraînant des risques importants de maladies hydriques et infectieuses.

Par insuffisance de données, les problèmes d'eutrophisation n'ont pas pu être évalués de façon précise, mais les risques existent et se manifestent déjà, notamment par le développement de certaines espèces de plantes aquatiques.

Toutes ces conclusions sur la qualité des eaux de surface sont à relativiser, du fait de la non-représentativité des données au niveau du sous bassin hydrographique. Il est nécessaire de mettre en place et de faire fonctionner un système de surveillance pour le suivi régulier de la qualité de l'eau basé sur un échantillonnage adéquat des sites.

On peut considérer que dans de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest la qualité des eaux de surface est globalement satisfaisante. Les deux principaux problèmes qui se posent sont la turbidité excessive des eaux de surface qui entraîne des coûts élevés de traitement de l'eau par l'ONEA, et des pollutions localisées autour des centres urbains et dans les sites maraîchers ou d'orpaillage. Le réseau de suivi et

la quantité des données disponibles ne permettent pas d'établir un bilan précis de la situation de ce point de vue.

5.1.4 Principaux problèmes de gestion des ouvrages de mobilisation des eaux de surface

Sur les barrages de retenue d'eau de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest, l'on rencontre divers problèmes de gestion et de protection de la ressource en eau dont les plus importants se définissent comme suit :

- Evaporation rapide des plans d'eau et tarissement des retenues.
- Insuffisance de suivi hydrologique.
- Déficit d'entretien des ouvrages.
- Non respect des textes relatifs aux dispositions de gestion environnementale autour des cours et retenues d'eau.
- Manque du plan de gestion des barrages.
- Manque de schémas d'aménagement des espaces autour des barrages.
- Forte pression sur les ressources naturelles.
- Multiplicité des usages : agricole, pastoral, halieutique, travaux de construction.
- Insuffisance de valorisation et valorisation anarchique des terrains autour des barrages.
- Insuffisance de cadre de gestion.
- Gaspillage d'eau: utilisation de canaux en terre non compacté, non réparation des vannes hors d'état favorisant des sorties d'eau.
- Dégradation des berges/ Envasement des retenues.
- Disparition de l'écosystème aquatique.
- Pollution de l'eau.
- Conflits d'usages.
- Effets liées au changement climatique.
- Les risques d'inondation.

5.2 Eaux souterraines

L'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest est caractérisé par de faibles potentialités en ressources hydrogéologiques en raison de la structure géologique fortement dominée par les plutoniques et métamorphiques.

L'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest repose généralement sur le domaine cristallin. Ce domaine hydrogéologique conditionne la productivité des captages et les ressources exploitables.

Le domaine cristallin est essentiellement constitué de roches cristallines et cristallophylliennes (granite, gneiss, migmatites, schistes etc.). Ce sont des formations stériles à l'état sain et seuls les phénomènes de fracturation et d'altération créent localement des conditions favorables aux circulations d'eau souterraine. L'eau est donc recherchée dans les réservoirs supérieurs d'altérites et ceux inférieurs des fissures, fractures et failles. Les aquifères du cristallin sont d'extension limitée et donnent un ensemble de nappes discontinues. Les ouvrages qui les captent ne sont pas très productifs. Les débits moyens sont faibles ; ils varient entre 0,5 et 20 m³/h et la profondeur des niveaux statiques dans les forages varie entre 10 et 25 m sur presque toute la zone du cristallin. On enregistre beaucoup de forages négatifs.

5.3 Usages de l'eau

5.3.1 Usages pour les écosystèmes aquatiques

Le milieu aquatique forme un écosystème particulier où prospèrent d'innombrables micro-organismes et organismes végétaux et animaux dont certains lui sont inféodés. Cette biodiversité particulière, qui doit son existence et son développement à la ressource en eau est le premier usager de l'eau bien que les autres usagers de la ressource n'en tiennent pas souvent compte. L'existence et la préservation de ces écosystèmes constituent également des conditionnalités pour le développement d'autres milieux adjacents tout aussi importants pour la biodiversité tels que les formations ripicoles. Bien que représentant un aspect important de l'usage de l'eau, sa quantification s'avère difficile au regard du manque de données.

Etant donné le caractère temporaire naturel des cours d'eau constituant le réseau hydrographique de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest, les écosystèmes aquatiques naturels ne sont alimentés que pendant la saison pluvieuse où l'on enregistre des écoulements et des stockages dans les cours d'eau, les plaines et les bas-fonds. Les écosystèmes aquatiques générés par les retenues de barrages subissent les contrecoups du régime de tarissement de celles-ci suivant l'importance des volumes d'eau stockés, des usages et des pertes.

Concernant les écosystèmes humides du bassin versant du Nakanbé, une évaluation du débit environnemental a été effectuée par Lamizana (2009). Partant des 575 km, qui est la longueur du Nakanbé au niveau du Burkina Faso, et considérant une limite d'inondation de 50 m pour chaque rive, cet auteur a dégagé une surface mouillée de 57,5 km². En tenant compte de la surface mouillée, d'une durée d'inondation de 3 mois, d'une hauteur de lame d'eau moyenne de 0,05 m, de l'évaporation, de l'infiltration et des pertes diverses, l'auteur a pu évaluer à 0,0739 l/s/km² pendant 3 mois, le débit qu'il faut fournir pour maintenir les fonctionnalités de la végétation des berges du Nakanbé.

5.3.2 Usage pour l'AEP (Approvisionnement en Eau potable) et l'assainissement

Les approvisionnements en eau potable des populations en milieu rural et semi-urbain se font principalement à partir des puits et des forages. Ces ouvrages sont destinés essentiellement à l'alimentation de la population et dans une moindre mesure le bétail. On enregistre des pannes fréquentes des pompes à motricité humaine (PMH) qui équipent les forages.

En milieu urbain et quelquefois semi-urbain, des réseaux d'AEP de l'ONEA assurent la desserte. Dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest, la ville de Ziniaré est desservie par le réseau d'AEP de l'ONEA et il existe un centre ONEA à Ziniaré.

Le taux d'accès moyen à l'eau potable dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest en 2012 peut être grosso-modo assimilé à celui de la province de l'Oubritenga. Selon les résultats de l'INOH 2012 le taux d'accès à l'eau potable dans la province de l'Oubritenga en 2012 est d'environ 82,2%.

Selon les résultats de l'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial-2010 réalisée par la DGAEUE avec l'appui de la DGRE, l'ONEA et de l'INSD le taux d'accès à l'assainissement familial dans la province de l'Oubritenga est de 0,7%. Ce taux est de 1,7% en milieu urbain et de 0,7% en milieu rural. Les ouvrages d'assainissement sont constitués par des latrine traditionnelle sans dalle en béton, des latrines traditionnelles avec dalle en béton+SanPlat, des latrines améliorées. La demande en eau pour l'assainissement est incluse dans les consommations d'eau potable.

La demande en eau potable est déterminée par les facteurs suivants :

- la population.
- la consommation spécifique.

- les considérations relatives au milieu.

Selon les données de la DGRE, la norme de desserte est de 1 point d'eau pour 300 habitants, pour assurer 20 l/j/hab. en milieu rural et 30l/j/hab. en milieu semi-urbain.

L'évaluation de la population est basée sur les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2006 (RGPH 2006), publiés par l'INSD.

Tableau 23 : Répartition de la population de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest entre milieu rural et milieu urbain avec ou sans ONEA (année 2013).

Communes	Population Résidente	
	Milieu urbain avec ONEA	Milieu rural
Ziniaré	19 948	47 519
Zitenga	-	48 110
Nagréongo	-	27 548
Total	19 948	123 177

Les taux de croissance utilisés pour la projection de la population sont de 2,41% pour la commune de Nagréongo, 0,99 % pour la commune de Ziniaré et 2,05 % pour celle de Zitenga.

Selon MAHRH (2006), la norme d'estimation de la demande en eau se fonde sur les valeurs de référence :

- Centres du périmètre ONEA: 40 l/j/pers.
- Centres semi-urbains ou urbains hors périmètre ONEA: 30 l/j/pers.
- Milieu rural: 20 l/j/pers.

La demande annuelle en eau potable de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest est estimée à 1190433 m³.

5.3.3 Usage agricole

Les exploitations agricoles utilisent les eaux de pluies, les eaux de surface et les eaux souterraines. Les statistiques concernant l'usage agricole de l'eau sont dérisoires. La consommation d'eau agricole peut être évaluée sur la base des superficies cultivées et des plans culturaux (cultures, assolements, calendriers culturaux) mais la difficulté de l'exercice reste la faible disponibilité et l'imprécision des données.

Les superficies des plaines et bas fonds aménagés sous culture de riz dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest sont données dans le tableau ci-après.

Tableau 24 : Superficies des plaines et bas fonds aménagés sous culture de riz en fin septembre 2012

COMMUNE	VILLAGE	NOM SITE	Type de site 1=Plaine 2=Bas-fonds	Superficie aménagée en ha	Année d'aménagement	Saison pluvieuse 2012				
						Superficie emblavée en ha	Rendement en kg/ha	Production en tonne	Producteur homme	Producteur femme
NAGREONGO	Nagréongo	PLAINDE BOUTENGA	1	26	1988	26	3500	91	95	25
ZINIARE	Boalin	Boalin	1	45		45	2500	112,5	200	40
ZINIARE	Songpelcé	KAMYEGUIN	2	5	2007	5	1800	9	8	2
ZINIARE	Kolgondiessé	KOBGONDIESSE	2	20	2007	20	3000	60	102	15
ZINIARE	Moutti	GASKAYE	1	7		7	2400	16,8	21	2
ZINIARE	Tamissi	PLAINE TAMISSI	1	22		22	3000	66	171	21
ZINIARE	Nakamtenga	NAKAMTENGA	2	20	2008	20	2500	50	14	0
ZINIARE	ziga	LAOGO	2	2	2007	2	2500	5	15	2
ZITENGA	Nambeguian	Nambeguian	2	10	1986	10	2000	20	100	0
ZITENGA	Leléxé	PLAINE DE BISSIGA	2	35	1988	35	3000	105	166	84
Total espace CLE Ziga ouest				192		192		535,3	892	191

Source : DRASA - PCL, 2013

Le tableau ci-dessus montre que l'ensemble des superficies des plaines et bas fonds aménagés sous culture de riz dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest est d'environ 200 ha. Sur cette base, en tenant compte des limitations des disponibilités en eau des petits barrages et dans les bas-fonds, on fera l'hypothèse que les superficies exploitées sous maraîchage, hormis les exploitations autour du barrage de Ziga, sont de 150 ha.

Une enquête réalisée par la Direction Régionale de l'Agriculture et des Ressources Halieutiques (DRARH) du 23 mars au 10 juin 2011 a permis d'évaluer les superficies des exploitations maraichères irriguées autour du barrage de Ziga, d'inventorier le nombre de parcelles de production et tenir une situation des origines des exploitants. Le recensement a fourni les résultats présentés dans les tableaux ci-après.

Tableau 25 : Répartition des superficies de maraîchages (ha) autour du barrage de Ziga par zone et par spéculation

Commune Spéculation	Absouya	Nagréongo	Ziniaré	TOTAL
Choux	0,34	0,06	0,48	0,88
Oignon	7,22	10,25	41,79	59,26
Tomate	55,81	10,75	164,94	231,5
Aubergine	0,76	0,48	2,35	3,59
Piment	0,79	0,25	1,77	2,81
Concombre	1,02	13,11	11,09	25,22
Courgette	0,17	1,68	2,71	4,56
Poivron	0,46	0,34	3,89	4,69
Carotte	0	0	0,2	0,2
Gombo	0,45	1	3,93	5,38
Maïs	0,04	0,48	0,53	1,05
Autre	0,33	1,53	0,84	2,7
TOTAL	67,39	39,93	234,52	341,84

Source : DRARH - PCL, 2011

D'après les résultats donnés dans le tableau ci-dessus, les cultures maraichères sont pratiquées sur une superficie totale de 341,84 ha et les principales cultures sont la tomate et l'oignon avec des superficies respectives de 231,50 ha et 59,26 ha.

Genre et provenance des exploitants maraîchers

L'enquête a révélé que sur l'ensemble des 4089 parcelles recensées, 326,58 ha toutes spéculations confondues sont exploitées par des hommes sur un total de 341,84 ha contre seulement 15,26 ha exploitées par des femmes, soit 4,46% du total des superficies. On note une faible représentativité des femmes sur ces périmètres.

Les exploitants proviennent de diverses origines des exploitants comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 26 : Récapitulatif des provenances des exploitants

Provenances des exploitants	Effectif	Taux de Résidence(%)
Nombre d'exploitants ressortissants des trois communes (Absouya, Nagréongo, Ziniaré)	3619	88,40%
Nombre Exploitants Ressortissants de la Province de l'Oubritenga	3881	94,86%
Nombre Exploitants Ressortissants de la Région du PLATEAU CENTRAL	3931	96,14%
Nombre d'exploitants ressortissants d'autres Régions	156	3,82%
Nombre d'exploitants ressortissants du Ghana	2	0,04%

On remarque que l'essentiel des exploitants provient de la province de l'Oubritenga (94,86%).

L'exhaure de l'eau pour les activités de maraîchage autour du barrage de Ziga se fait principalement manuellement (89% sur l'ensemble des parcelles recensées). 6% des exploitations utilisent des motopompes de débit inférieur à 60 m³/h, 3% possèdent des motopompes de débit compris entre 60 et 100 m³/h et 3% ont recours à la pompe à pédale.

On peut, sur la base de l'expérience de divers projets, retenir les valeurs moyennes ci-après de la demande en eau d'irrigation au Burkina :

- Grands périmètres (double culture de riz) : 20 000 à 25 000 m³/ha/an.
- Petits périmètres (culture de riz en saison des pluies) : 10 000 à 12 000 m³/ha. Petits périmètres (double culture de riz et de maraîchage) : 15 000 à 20 000 m³/ha/an;
- Maraîchage de contre saison : 8 000 à 10 000 m³/ha/an.
- Bas-fonds aménagés en maîtrise partielle d'eau en zone soudano-sahélienne et sahélienne : 8.600 m³/ha/an.

La demande totale en eau pour le secteur de l'irrigation dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest est estimée à environ 7 120 000 m³/an.

Il n'a pas été possible d'obtenir un inventaire exhaustif des sites d'irrigation. Dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest, l'irrigation est développée essentiellement autour des barrages le plus souvent sur des petits et moyens périmètres irrigués et dans les bas-fonds.

5.3.4 Usage pastoral

Le cheptel consomme les eaux de surface et les eaux souterraines. L'usage pastoral de l'eau dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest est mal connu. Cet état de fait est lié à la nature même des pratiques d'élevage qui demeurent essentiellement extensives. Néanmoins, sur la base des consommations spécifiques, il sera établi une estimation des besoins en eau pastorales dans la partie du présent rapport consacré à l'évaluation de la demande en eau.

Les besoins en eau du cheptel dépendent entre autres de l'espèce animale, de la qualité du fourrage et du climat. Les consommations spécifiques généralement utilisées sont variables.

Consommations spécifiques du cheptel :

- Bovins : 39,2 l/j/tête
- Ovins : 4,3 l/j/tête

- Caprins : 4,3 l/j/tête
- Asins : 30 l/j/tête
- Equins : 23 l/j/tête
- UBT (Unité de Bétail Tropical) : 35 l/j/UBT

L'estimation de la demande en eau pour l'élevage se fera à partir du nombre d'UBT et de la consommation spécifique qui y correspond.

Le tableau suivant donne les effectifs totaux du cheptel dans la province de l'Oubritenga.

Tableau 27 : Effectifs du cheptel dans la province de l'Oubritenga

	Taux croît	Coefficient UBT	Effectif 2013	UBT 2013	UBT 2015	UBT 2020
Bovins	0,02	0,73	61 925	45205	47032	51927
Ovins	0,03	0,12	147 224	17667	18743	21728
Caprins	0,03	0,12	245 095	29411	31203	36172
Porcins	0,02	0,16	20 896	3343	3478	3840
Asins	0,02	0,5	44 069	22035	22925	25311
Equins	0,01	1	70	70	71	75
Volailles	0,03	0,004	518 775	2075	2201	2552
Total UBT				119806	125653	141605

La consommation totale annuelle pour le Cheptel à l'horizon 2020 est :

$$C_{2020} = 141\,605 \text{ UBT} \times 35 \text{ l/j/UBT} \times 365 \text{ j} \times 1/1000 = 1\,809\,008 \text{ m}^3.$$

Pour l'année 2013, la consommation totale annuelle pour le Cheptel est :

$$C_{2013} = 119\,806 \text{ UBT} \times 35 \text{ l/j/UBT} \times 365 \text{ j} \times 1/1000 = 1\,530\,522 \text{ m}^3.$$

5.3.5 Usage piscicole

Dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest se trouve la station de pisciculture de Ziga avec une superficie de 2 ha dont la capacité de production en semences est de 2 millions.

5.3.6 Usage pour l'artisanat

Les principales activités dans le secteur de l'artisanat sont la transformation agro-alimentaire (fabrication de dolo, étuvage de riz, fabrication de beurre de karité, de soubala, de jus de fruit, etc.), et l'artisanat utilitaire (teinture, poterie, vannerie, savonnerie, briqueterie, confection des chaises des cages de poules en bois à partir des combrétacées, fabrique de chaussures en cuir, tissage de natte, forge etc.). On peut citer également toutes les activités économiques n'ayant pas une ampleur industrielle : garages mécaniques, hôtels, restaurants, cabarets, débits de boissons, etc.

La production du dolo activité assez répandue dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest, est consommatrice de bois et d'eau.

5.3.7 Usage pour activité minière

Dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest, il n'y a pas d'activité minière notable. On note la présence de carrières artisanales (extraction d'agrégats de construction).

Les usages de l'eau liés aux activités dans les carrières ne sont pas connus mais ils représentent des quantités peu représentatives.

5.3.8 Usages pour activité industrielle

Dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest, on note le traitement d'eau potable sur le barrage de Ziga pour l'alimentation de la ville de Ougadougou et ses environs. Il a été mis en place en 2008, une unité de transformation du sorgho rouge en alcool à Ziniaré dont les activités ont démarré en 2009.

5.3.9 Demande pour les travaux et construction

Dans les travaux et les constructions l'eau est essentielle pour le lavage des agrégats, le gâchage et la cure des bétons, la mise en œuvre des remblais, l'arrosage, etc. La quantité d'eau nécessaire au gâchage de 1 m³ de béton est de l'ordre de 175 litres pour le béton dosé à 350 kg de ciment par m³, mais varie en fait avec la teneur en eau des agrégats, la qualité et la plasticité du béton désiré. De même, l'humidification d'un sol d'emprunt en vue de réaliser un remblai compacté peut nécessiter en moyenne un volume d'eau d'environ 150 litres par m³, mais peut varier fortement avec la teneur en eau du matériau et l'énergie de compactage.

Faute de données disponibles, il est difficile de quantifier la demande en eau pour les travaux et les constructions.

Tableau 28 : Situation d'ensemble de la demande en eau

Volumes (10 ⁶ m ³)			
Demande domestique	Demande irrigation	Demande élevage	Total
1,19	7,12	1,53	9,84

Les conclusions principales sont les suivantes :

- La demande consommatrice est évaluée à 10 millions de m³/an. On constate que les secteurs les plus demandeurs sont :
 - l'irrigation, avec 72 %.
 - l'élevage avec 16 %.
 - l'eau domestique avec 12%.
- Toutes les autres demandes sont tout à fait mineures par rapport à ces trois premières.

5.4 Conflits d'usage et risques liés à l'eau

5.4.1 Conflits d'usage

Les conflits d'usage recensés dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest, relèvent de rivalités liées aux difficultés d'accès aux ressources par certains usagers ou à la dégradation des ressources par d'autres. La nature de ces difficultés est fonction du type d'aménagement et/ou de l'occupation des sols ou encore des modes d'exploitation des ressources :

- L'occupation anarchique des berges des cours et retenues d'eau. Les exploitations agricoles augmentent d'année en année et leur installation se fait sans souci des considérations environnementales. Par exemple, autour des barrages, les maraîchers refusent d'installer leurs exploitations à plus de 100 m de la limite de la retenue, estimant que, dans ce cas, la desserte en eau de leur exploitation (exhaure et transport de l'eau) leur cause plus de frais. On assiste

au creusement, dans les cuvettes des barrages, de larges et profonds chenaux d'amenée de l'eau vers les parcelles.

- Les migrations internes vers les pôles de disponibilités en eau (barrages, tronçons de cours d'eau). Ces migrations accentuent la pénurie d'eau en saison sèche.
- Les conflits entre agriculteurs et éleveurs concernant la divagation des animaux et l'accès des animaux à l'eau des barrages. Il arrive que les exploitations agricoles obstruent les couloirs d'accès à l'eau quand ils ne sont pas balisés et certains éleveurs s'entêtent à forcer le passage, ce qui conduit parfois à des situations parfois fâcheuses. Quelquefois les troupeaux à la recherche de pâturages ou d'eau commettent des dégâts dans des champs de cultures situés généralement non loin des cours d'eau. Ce type de conflit est le plus fréquent.
- Les conflits entre agriculteurs-maraîchers et pêcheurs. D'une part, l'installation anarchique des exploitations agricoles autour et dans les cuvettes des barrages ainsi qu'aux abords des cours d'eau participe à leur comblement et, d'autre part, l'utilisation abondante des engrais et des pesticides contribue à la pollution de l'eau. Tous ces facteurs combinés entraînent une diminution du potentiel halieutique.
- Les conflits entre pêcheurs et éleveurs du fait que l'activité de pêche trouble l'eau pendant les périodes de tarissement critique des retenues de barrages ou des cours d'eau.
- Les conflits entre pêcheurs et transporteurs. Les transporteurs lavent les véhicules dans les retenues de barrages et polluent l'eau par les huiles, graisses, carburants et détergents entraînant une diminution du potentiel halieutique.
- Le conflit d'usage entre agriculteurs, éleveurs et l'ONEA sur le barrage de Ziga dans la province de l'Oubritenga. En effet, ce barrage a pour principale vocation l'approvisionnement en eau potable de la ville de Ouagadougou mais la grande disponibilité de l'eau et l'existence de terrains agricoles autour du barrage attisent des convoitises d'usagers agricoles et pastoraux dont les activités dégradent la qualité de l'eau et la cuvette (augmentation des risques de comblement).
- Les aménagements de bas-fonds permettent de mettre en valeur des terres fertiles, bien approvisionnées en eau et souvent inoccupées par l'agriculture. Le principal problème des aménagements de bas-fonds réside dans le fait qu'ils enlèvent aux éleveurs de bons pâturages de saison sèche.
- Au niveau des barrages de retenue d'eau, les risques de conflits sont souvent permanents entre irrigants et éleveurs. Cela est dû aux difficultés d'accès à l'eau pour l'abreuvement des troupeaux du fait de l'installation des périmètres irrigués autour des barrages sans prévision de couloirs d'accès.

Tableau 29 : Conflits d'usages relatifs aux ressources en eau dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest

Conflits d'usages vécus et ou perçus				
Nature	Zones de conflits d'usages	Usagers concernées	Modes de règlement des conflits d'usages	Solutions proposées par les acteurs et les communautés pour juguler les conflits d'usages
Dégâts de champs	Exploitations agricoles	Agriculteurs et éleveurs	Par : - Chefs de village - Mairies - CVD	- Respecter les zones de pâturage. - Respecter les pistes de parcours du bétail. - Réaliser des couloirs d'accès à l'eau. - Empêcher la divagation des animaux.
Difficultés d'accès à l'eau par le cheptel	Barrages	Les éleveurs, maraichers et pêcheurs	Par : - Chefs de village - Mairies - CVD - Comité de gestion - Services techniques	- Etablir et appliquer des règles claires quant à l'accès aux ressources - Prendre et appliques une réglementation d'installation. - Réaliser des couloirs d'accès à l'eau.
Prélèvements d'eau par les entreprises de travaux publics	Barrages	Les entreprises de travaux publics et la population locale.	- Administration (Services techniques) - Mairie	- Avant toute exploitation, il faut une bonne étude d'impact préalable.
Conflits liés au non respect des règles	Barrages.	Eleveurs – maraichers et la population	Intervention de l'administration et de la mairie	- Sensibilisation des exploitants - Réglementation rigoureuse

Source : Enquêtes terrain BGB-Méridien, 2013

5.4.2 Risques liés à l'eau

Les principaux risques liés à l'eau dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau 30 : Risques liés à l'eau dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest

Nature du risque	Ampleur	Zones concernées	Observations/mesures
Maladies d'origine hydrique	Importante	- Cours et retenues d'eau, flaques d'eau. - Périmètres irrigués. - Localités riveraines des cours et retenues d'eau et des périmètres irrigués.	- Réaliser l'information, la communication et l'éducation au sein des populations. - Entreprendre des actions d'assainissement.
Inondations	Faible	- Sites inondables	- Mettre en place un système d'alerte précoce. - Mettre en place des plans de secours avec des mécanismes d'évacuation et de protection des populations. - Développer des solutions de résilience aux effets du changement et de la variabilité climatique.
Ruptures de barrages	Faible	- Barrages et leurs avals.	- Réhabiliter les barrages dégradés en prenant en compte les effets du changement et de la variabilité

			climatiques dans la conception et la réalisation des ouvrages. - Assurer la qualité de réalisation des ouvrages. - Assurer l'entretien adéquat des barrages. - Créer et/ou dynamiser les structure de gestion.
Erosion	Moyenne	- Bassins versants et cours d'eau	- Promouvoir l'aménagement intégré des bassins versants. - Réaliser des actions de CES/DRS. - Lutter contre la coupe abusive de bois, la divagation des animaux et les feux de brousse.
Dégradation de la qualité des ressources en eau	Moyenne	Barrages	- Définir et faire respecter les périmètres de servitude. - Lutter contre l'utilisation des engrais et pesticides prohibés et les surdosages appliqués dans les exploitations agricoles, notamment maraîchères. - Lutter contre l'utilisation de produit toxique employés par certains pêcheurs. - Lutter contre la pâture des troupeaux sur les rivages des cuvettes de barrages. - Promouvoir l'assainissement dans les grandes agglomérations où le déficit d'assainissement conduit à des rejets de déchets de toutes sortes non traités dans nature, favorisant la pollution de l'environnement et des ressources en eau.
Envasement des cuvettes des barrages et des lits de cours d'eau	Faible à moyenne	- Barrages et cours d'eau. - Périmètres irrigués.	- Définir et faire respecter les périmètres de servitude. - Lutter contre l'extraction d'agrégats dans les lit de cours d'eau et dans les cuvettes de barrages.
Conflits d'usages	Moyenne	Barrages	- Créer des Comités Locaux de l'Eau (CLE) pour le dialogue et la concertation entre acteurs. - Veiller à l'application des textes encadrant la gestion de l'eau. - Réaliser la gestion intégrée des espace autour des barrages.

Source : Enquêtes terrain BGB-Méridien, 2013

5.5 Cadre organisationnel

5.5.1 Evolution du secteur de l'eau durant les cinq dernières années

Sur le plan organisationnel, le secteur de l'eau a connu une évolution historique de son ancrage institutionnel en relation avec la prise de conscience politique grandissante des enjeux et du rôle de l'eau dans le processus de développement socio-économique du pays.

La politique nationale de l'eau définie dans le document « Politique et stratégie en matière d'eau » adopté en 1998 découle des grandes orientations de la lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD). La LIPDHD vise à relever le niveau de revenu des populations et du potentiel productif afin de permettre à chaque burkinabè d'accéder à la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale, économique, individuelle et politique. Elle est aussi conforme à la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD).

Les orientations stratégiques de la politique de l'eau sont :

- L'approche par bassin hydrographique comme cadre approprié pour la planification, la mobilisation, la gestion et la protection des ressources en eau.
- La promotion de la coopération interrégionale et internationale.
- L'accroissement de l'efficacité et de la capacité de gestion des services impliqués dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau.
- La mise en œuvre de la stratégie d'assainissement et des mesures de protection des ressources ;
- La mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité de l'eau.

- La prise en charge la plus complète possible de l'entretien des infrastructures hydrauliques par des structures de gestion d'usagers, dans le cadre d'une politique fiscale incitative.
- La priorisation de la réhabilitation, de la consolidation des infrastructures hydrauliques dans le souci de rentabiliser ou de viabiliser les investissements réalisés.
- La recherche de la rentabilité et / ou de l'efficacité des investissements.
- La recherche du moindre coût de maintenance et de la durabilité des systèmes et ouvrages (AEP, assainissement, barrages, réseaux de surveillance, etc.).
- La réduction des risques liés à l'eau par une meilleure connaissance de ces risques et la mise en œuvre des mesures préventives et l'amélioration de la gestion des situations de crise.

Au cours des 5 dernières années, l'évolution du secteur de l'eau au Burkina Faso a été la suivante :

- Le dernier fait majeur a été la création le 08 janvier 2013 du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement.
- La création de cinq agences de l'Eau : Agence de l'Eau du Nakanbé, Agence de l'Eau du Liptako, Agence de l'Eau du Gourma, l'Agence de l'Eau du Mouhoun, l'Agence de l'Eau des Cascades.
- L'adoption et la mise œuvre de la SCADD.
- Achèvement de la mise en œuvre de la première phase du PAGIRE qui a couvert la période 2003-2008 et poursuite de la deuxième phase prévue sur la période 2009-2015. Le PAGIRE a été structuré en 8 domaines d'actions spécifiques qui sont :
 - *L'environnement habilitant* dont l'objectif est de mettre en place un environnement politique, législatif, réglementaire, financier, propice à une bonne application des principes de gestion intégrée des ressources en eau.
 - *Le Système d'Information* sur l'eau dont l'objectif est la collecte, le traitement, la diffusion et l'exploitation des données et informations de nature scientifique, technique, environnementale et socio-économique, nécessaires à une bonne gestion de l'eau et à une planification de son exploitation durable.
 - *Les Procédures* qui permettront de guider les agents de l'administration de l'État dans l'application des lois et règlements.
 - *La Recherche/Développement* qui permettra d'améliorer les connaissances sur les ressources en eau du pays.
 - *Les Ressources humaines* dont l'objectif est de développer les ressources humaines, facteur clé du processus de réforme.
 - *L'information, l'éducation, la sensibilisation et le plaidoyer* afin d'assurer l'acceptation et la participation de tous les acteurs.
 - *Le cadre institutionnel* dont l'objectif est de doter le secteur de l'eau d'institutions nouvelles qui permettront aux différents niveaux de l'organisation du territoire d'assurer une gestion concertée des interventions dans le domaine de l'eau entre l'État, les collectivités locales et les usagers.
 - *Les Mesures d'urgence* en vue de remédier aux situations ayant un impact défavorable sur les activités socio-économiques des populations et sur l'environnement.
- Diverses actions sont entreprises dans le secteur de l'eau au cours des 5 dernières années :
 - Réalisation d'études dans le domaine de la GIRE.
 - Réalisation d'actions de formation et de communication continues et innovantes afin d'assurer une formation et une implication effective des acteurs.
 - Développement d'une communication de proximité afin de susciter la mobilisation et l'engagement des usagers et des autres acteurs de terrain au processus engagé.

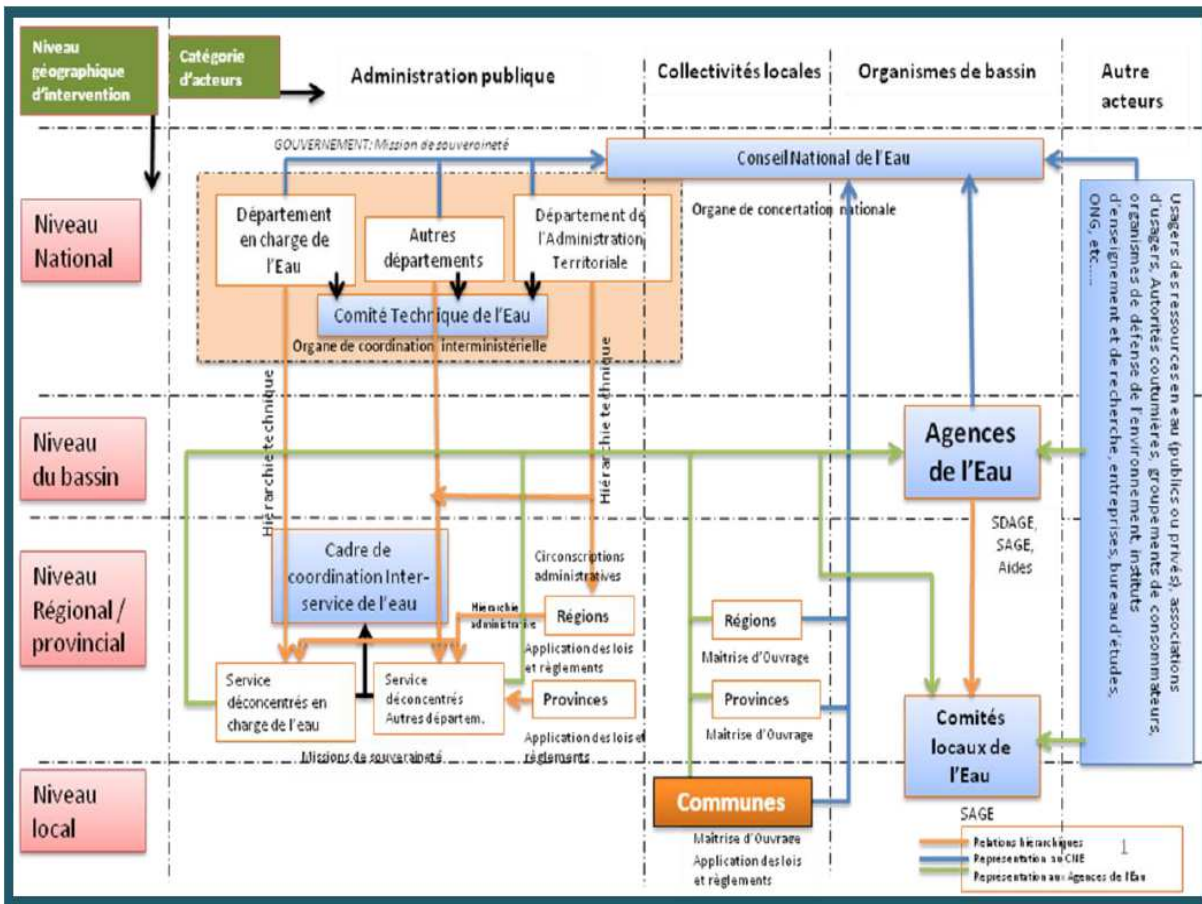


Figure 5 : Schéma du cadre institutionnel de gestion des ressources en eau au Burkina Faso

✚ L'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN)

L'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN) est l'un des produits de l'aboutissement du volet 3 du domaine d'action N°7 du PAGIRE. Groupement d'intérêt public (GIP), l'AEN a signée une Convention le 22 mars 2007 à son siège à Ziniaré.

Son espace de compétence couvre totalement ou partiellement les régions du Centre Sud, du Centre Est, du Centre Ouest, du Centre Nord, du Centre, du Plateau Central et du Nord. Dans l'optique de son opérationnalité, des organes et instances ont été mises en place dont le Comité de Bassin (CB), le Conseil d'Administration (CA), la Direction Générale (DG) et les Comités Locaux de l'Eau (CLE).

L'organigramme ci-dessous décrit le fonctionnement des organes de l'AEN.

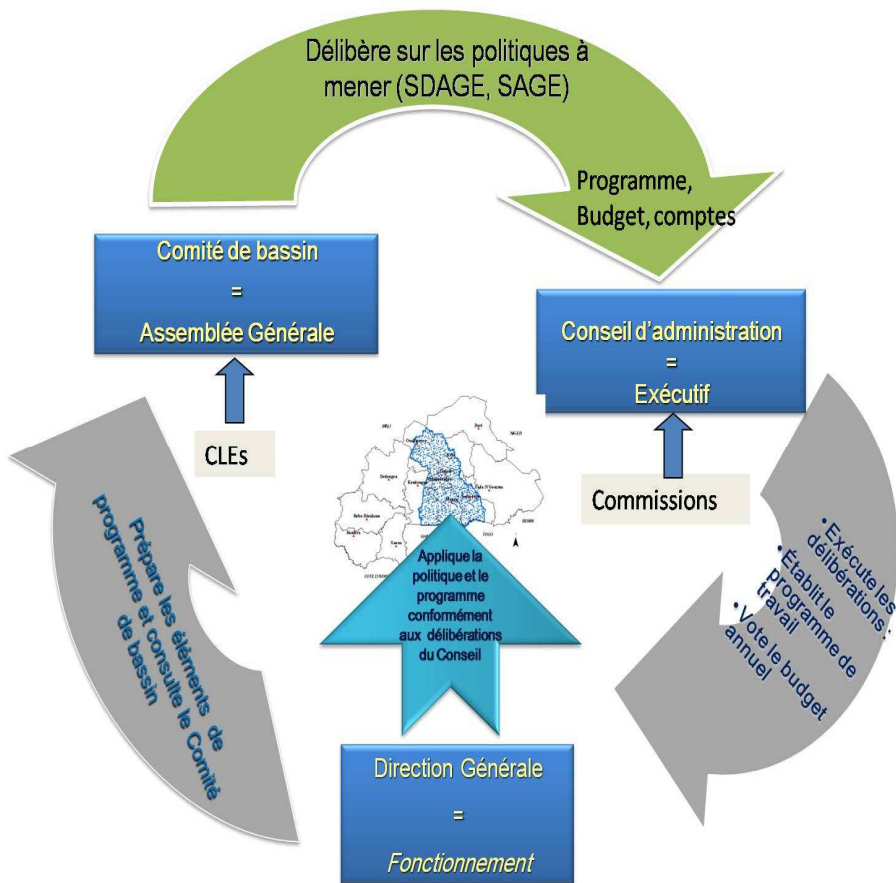


Figure 6 : Structuration GIP / AEN (fonctionnement)

L'AEN est une des structures de promotion de la GIRE dans le bassin du Nakanbé et a pour objet, la valorisation du bassin hydrographique en tant que cadre approprié de planification et de gestion des ressources en eau.

Dans sa mission de promotion de la GIRE, l'AEN entretient des relations avec plusieurs partenaires techniques et financiers. Il s'agit des services centraux de l'Etat intervenant dans la GIRE et également avec plusieurs départements ministériels. Elle collabore étroitement avec certaines structures œuvrant principalement dans la GIRE. Ce sont essentiellement:

- la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE).
- la Direction Générale de l'Assainissement, des Eaux Usées et Excrétas (DGAEUE).
- le Secrétariat Permanent de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SP/PAGIRE).

A l'instar des structures centrales, l'AEN est en partenariat avec les services techniques déconcentrés de l'Etat au niveau des régions de son espace de gestion. Les principales directions avec qui la collaboration est plus rapprochée sont :

- les Directions Régionales de l'Eau et des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (DREAHA).
- les Directions Régionales de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (DRASA).
- les Directions régionales de l'Environnement et du Développement Durable (DREED).
- les Directions régionales des Ressources Animales et Halieutiques (DRRAH).

De tous ces partenaires au niveau régional, les DREAHA sont plus en étroite collaboration avec l'agence, car contribuent à l'organisation et à la réalisation de beaucoup d'activités de l'AEN. Elles jouent le rôle de:

- Facilitateur auprès de l'administration locale (Gouvernorat, Haut Commissariat, Préfecture).

- Facilitateur auprès des collectivités territoriales: Pour certaines activités terrain, l'AEN passe par les DREAHA pour mobiliser les Communes (Maires).
- Relais pour la mobilisation et l'information des acteurs locaux et usagers.
- L'AEN dispose dans chaque DREAHA d'un Point Focal avec qui travaillent directement les CLE de la région.
- L'action des points focaux consiste à assurer aux CLE un appui technique et encadrement, et de l'appui conseil: (I) Appui à l'élaboration des programmes d'activités des CLE ; (II) Encadrement pour la mise en œuvre des activités de plantation d'arbres, de réalisation de cordons pierreux... ; (III) Appui à l'élaboration des rapports d'activités (exécution physique et financière) ; (IV) Formulation de projets de requête, etc.

Les missions principales de l'AEN sont :

- ✓ engager les acteurs de l'eau à la gestion concertée, intégrée, équilibrée et durable des ressources en eau du bassin hydrographique.
- ✓ promouvoir une utilisation rationnelle des ressources en eau.
- ✓ lutter contre les pollutions.
- ✓ protéger les milieux aquatiques.
- ✓ gérer les inondation/sècheresses.
- ✓ collecter, développer et diffuser les connaissances sur la ressource en eau.
- ✓ Développer des partenariats aux plans national et international avec tout organisme intervenant dans son domaine de compétence.
- ✓ Appliquer les principes préleveur-payeur et pollueur-payeur.

Pour son fonctionnement, l'AEN tire ses ressources financières (i) des recettes de la Contribution financière en matière d'eau (CFE) ; (ii) des produits des emprunts, (iii) des revenus des biens meubles et immeubles ; (iv) des produits du remboursement des prêts ; (v) des subventions de l'Etat ; des dons et legs et (vi) de toute autre recette autorisée par le Comité de Bassin.

5.5.2 Cadre juridique

Dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau, la protection et la gestion des plans d'eaux et des berges sont régies au Burkina Faso par l'ensemble des instruments juridiques tant nationaux qu'internationaux en matière de protection des ressources en eau et forestières. Ces instruments sont soit généraux parce qu'ils réglementent la protection de l'environnement de façon générale, soit spécifiques parce qu'ils ne s'intéressent en particulier qu'aux plans d'eau et aux berges.

Il s'agit principalement, d'une part, de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires en matière d'eau et d'environnement dont la Constitution au plus haut niveau et d'autre part, de l'ensemble des textes internationaux, régionaux et sous régionaux ratifiés par le Burkina Faso en la matière. Aux termes de ces différents instruments juridiques, notamment la loi n° 002 -2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, l'eau est un élément du patrimoine commun de la nation et fait partie du domaine public. Cette loi détermine le domaine public de l'eau comme étant constitué de l'eau dans ses divers états physiques et situations géomorphologiques ainsi que les ouvrages publics affectés ou nécessaires à sa gestion.

Il existe un cadre juridique et institutionnel en matière de gestion des ressources intégrées en eau bâti autour de l'AEN chargée de cette gestion à l'échelle de l'espace du bassin du Nakanbé. Actuellement, la gestion des plans d'eau et des berges fait intervenir plusieurs acteurs dont le Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (MEAHA) qui a en charge la tutelle de l'eau à travers la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), la Direction Générale des Aménagements

Hydrauliques (DGAH) et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) chargé de la protection des berges.

5.5.3 Acteurs institutionnels

Plusieurs acteurs appuient les communes pour :

- Le transfert de la maîtrise d'ouvrage publique des installations d'approvisionnement en eau potable aux communes.
- La réalisation d'infrastructures d'eau (forages, bornes fontaines, barrages...).
- L'émergence d'opérateurs dans le secteur de l'eau.
- La valorisation des compétences locales.
- Le renforcement des capacités des acteurs locaux (mise en place de structures autour des points d'eau : CLE, AUE, CUE).
- La sensibilisation sur la nécessité de protéger les berges et les dangers environnementaux liés à l'utilisation de produits non autorisés dans la maraîcher-culture, etc.).

La liste des partenaires intervenant dans les communes et leur domaine d'intervention figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 31 : Partenaires et domaines d'intervention

Acteurs/ projets/ programmes	Missions et rôles	Partenariats
PROGEA	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un fonctionnement permanent des équipements hydrauliques d'approvisionnement en eau potable des populations en milieu rural et semi urbain. - Accompagner le transfert de la maîtrise d'ouvrage publique des installations d'approvisionnement en eau potable aux communes. - Favoriser l'émergence d'opérateurs dans le secteur de l'eau. - Valoriser les compétences locales en les professionnalisant. - Réduire les charges de l'Etat. - Assurer la communication, l'information et la formation des partenaires à tous les niveaux - Recentrer le rôle de l'Etat sur ses missions de planification et de contrôle. 	JICA
Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre disponible l'eau potable au profit de la population. - Construire des barrages, des périmètres irrigués, des routes, des centres de santé, des écoles, etc. 	Services déconcentrés, Mairie
PNGT2	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre disponible l'eau au profit de la population. 	Banque Mondiale
UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre disponible l'eau potable au profit des élèves. 	Système des Nations Unies
ONEA	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre disponible l'eau potable au profit de la population. 	Partenaires techniques et financiers
Jumelage Nagréongo Limoges	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre disponible l'eau au profit de la population. - Aider la population par la sensibilisation sur l'utilisation rationnelle de l'eau. 	Faso – Lim
UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre disponible l'eau potable au profit des élèves. 	Système des Nations Unies
AEN	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser. - Reboiser. - Délimiter des berges. - Délimiter des pistes à bétail. - Entretenir couramment des barrages: désherber. - Réaliser des digues filtrantes. - Collaborer avec des organisations paysannes. - Mettre en place, appuyer techniquement et encadrer des CLE. - Suivre et évaluer. - Entreprendre des concertations et gérer les conflits d'usages. 	ASDI, DANIDA, Pays Bas, Union Européenne
PADI	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer pour une évaluation des ressources en eau. - Améliorer les capacités techniques des structures impliquées dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée (SNDDAI) par le développement d'outils opérationnels et par le renforcement des compétences. 	Universités de Liège
ODE	Aménagement des eaux et des terres (construction de barrages et de périmètres irrigués).	

Source : DREP / PCL, 2013

Tableau 32 : Projets et programmes intervenant au Plateau Central et siège

N°	Min. de tutelle	Nbre de projets	Projets/Programmes	Siège	Observations
1.	MATD	01	FASOLIM	Ziniaré	
2.	MASE	08	PAPSA	Ouaga	CRA
3.			PADI	Ouaga	
4.			PAFASP	Koudougou	
5.			Projet Maïs de Case	Ouaga	
6.			PROGEA-PCL	Ziniaré	
7.			PDRI-PCL	Ziniaré	
8.			PNGT	Ziniaré	
9.			PRP	Ouaga	
10.	MEDD	01	PASE	Ziniaré	Point focal (DREDD)
11.	MEF	01	PN-PTFM/LCP	Loumbila	
12.	MENA	04	PDSEB	Ouaga	
13.			PACOGES	Ouaga	
14.			Projet Cantines Scolaires CATHWEL	Ouaga	
15.			Projet Ecoles Satellites et Centres d'Éducation de Base Non Formelle	Ouaga	
16.	MESS	02	Projet d'appui à la formation professionnelle élémentaire/BKF 011	Ouaga	Point focal (DREP)
17.			Projet-SEP	Ouaga	
18.	MID	04	Travaux d'aménagement d'environ 131,125 km de pistes rurales dans huit (8) régions du Burkina Faso	Ziniaré	DRIDT
19.			Travaux d'urgence sur la piste Tandaga-Kientalogo de la région du Plateau Central		
20.			Travaux de construction et de bitumage du tronçon de la route départementale N°40 entre Ziniaré et Zitenga		
21.			Etude de la route Zorgho-Salogo-Boulsa par MCA		
22.	Min. santé	03	PADS	Ouaga	
23.			PNLP	Ouaga	
24.			PNT	Ouaga	
25.	MJFPE	03	PSCE-JF	Ouaga	
26.			Programme opération permis de conduire	Ouaga	
27.			Programme de formation aux métiers (PFM)	Ouaga	
28.	MRAH	02	Projet BKF/017 (Projet AZAWAK)	Ouaga	
29.			PNB-BF	Ouaga	
30.	Premier Ministère	01	MOAD	Ouaga	

Source : DREP / PCL, 2013

5.5.4 Acteurs coutumiers

Un postulat important dans la gouvernance traditionnelle est que l'eau est un bien social dont la gestion repose sur des mécanismes et des règles de partage et de protection dont le respect incombe à toute la communauté. Ces mécanismes et ces règles revêtent parfois un caractère sacré. L'accès à l'eau est en principe libre au regard des traditions locales. Les acteurs coutumiers (chefs de villages et chefs de terre) assurent les rites nécessaires permettant d'obtenir les faveurs de la nature pour une disponibilité des ressources hydriques.

Les acteurs coutumiers sont souvent mis à contribution pour le règlement de certains conflits d'usages.

5.5.5 Acteurs religieux

Les acteurs religieux participent à l'éducation communautaire et contribuent à apaiser les tensions générées par les conflits d'usages. En cas de sécheresse, les acteurs religieux intercèdent pour implorer le ciel d'ouvrir ses vannes. Egalement, en cas d'inondation ils interviennent dans le secours aux sinistrés. Certains acteurs religieux sont de véritables partenaires techniques et financiers dans le domaine du développement et de gestion des ressources en eau.

5.5.6 Organisation socioprofessionnelles

Elles sont constituées pour l'essentiel des unions et des comités :

- Union Namanegb-Zanga des Groupements Villageois de Tanlili .
- Union Wend-Waoga des Eleveurs de Tanghin-Kossodo.
- Comité d'Usagers de l'Eau du Barrage de Lélèksé.
- Union Wendlamanegda du barrage de Zitenga.

5.5.7 Organisations chargées de la gestion de l'eau

Les organisations chargées de la gestion de l'eau sont constituées des AUE au niveau des villages de chaque commune, des Comités d'Usagers de l'Eau des Barrages (CUE) et des CLE.

5.5.8 Grands usagers de l'eau

Les activités économiques entreprises dans les différentes communes au niveau du sous bassin versant Ziga Ouest portent essentiellement sur la production et la distribution d'eau de consommation, la production céréalière (culture du riz, du maïs), le maraîchage, l'élevage, la pêche, l'orpillage et les activités des entreprises de BTP.

Deux principales sources d'eau sont utilisées ; il s'agit des eaux de surface (barrages, boulis) et des eaux souterraines (forages, puits à grand diamètre). Ces activités sont menées par des groupements, des individus, des familles (en moyenne 7 personnes) et l'administration. Le tableau ci-après indique les sources d'eau et les différents usagers.

Tableau 33 : Usagers et sources selon le type de ressource en eau

Type de ressources en eau	Principaux usagers (saison sèche)	Principaux usagers (saison humide)	Classements préférentiels des usages
NAGREONGO			
Eau de surface (barrages, bouli)	- Maraîchers - Pêcheurs - Orpailleurs - Entrepreneurs de BTP - ONEA (barrage de Ziga)	- Riziculteurs - Maraîchers - Pêcheurs - ONEA (barrage de Ziga)	- Abreuvement des animaux - Maraîchage - Travaux publics - Orpillage - AEP (barrage de Ziga)
Eau souterraine : forages, puits à grand diamètre	- Population (ménages) - Eleveurs - Maraîchers	- Riziculteurs	- Usage domestique - Abreuvement des animaux - Maraîchage
ZINIARE			
Eau de surface (barrages, bouli)	- Maraîchers - Eleveurs - Pêcheurs	- Riziculteurs - Maraîchers - Eleveurs - Pêcheurs	- Maraîchage - Elevage - Usage domestique - Abreuvement - Usage domestique - Consommation ménagère - Culture du riz - Abreuvement des animaux.
Eau souterraine : forages, puits à grand diamètre	- Population (ménages) - Eleveurs - Maraîchers	- Ménages - Maraîchers - Eleveurs	- Ménages - Abreuvement des animaux
ZITENGA			
Eau de surface (barrages, bouli)	- Maraîchers - Eleveurs - Pêcheurs	- Maraîchers - Eleveurs - Riziculteurs - Pêcheurs	- Maraîchage - Abreuvement des animaux
Eau souterraine : forages, puits à grand diamètre	- Population (ménages) - Eleveurs	- Ménages - Maraîchers - Eleveurs	- Ménages - Abreuvement des animaux

Source : Données terrain, BGB/ Méridien juin 2013

En fonction du genre des membres, on distingue les Groupements Villageois Féminins, les Groupements Villageois Masculins et les Groupements Villageois Mixtes dans l'Oubritenga. La province de l'Oubritenga compte 947 organisations paysannes de base œuvrant dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement (avec notamment les comités villageois de défense de forêts) et du commerce.

Du point de vue de la dynamique féminine, la province compte trois cent soixante quinze (375) organisations féminines (GVF) sur les 947 OP, soit un taux représentatif de 39,60%.

5.5.9 Evaluation du CLE existant de Kolguendiéssé de Ziniaré

Il existe un Comité Local de l'Eau à Kolguendiéssé dont l'existence est liée au barrage de ladite localité. Créé en 2006, son bureau exécutif est composé de :

- Président : KABRE Adama n°1, contacts téléphoniques 76 13 76 03 / 79 32 71 70
- Trésorier : OUEDRAOGO .V. Abel, contact téléphonique 75 21 74 27
- Secrétaire Général : TIENDREBEOGO Gilbert, contact téléphonique 75 67 61 54
- Trésorière Adjointe : Mme COMPAORE née OUEDRAOGO Marceline
- 1^{er} Secrétaire Général à la gestion des infrastructures, Ouvrages, Travaux assimilés : COMPAORE .T .Salam, contact téléphonique 76 33 82 32
- 2^{eme} Secrétaire Général à la gestion des infrastructures, Ouvrages, Travaux assimilés : TIENDREBEOGO Aimé Valentin, contact téléphonique 70 72 18 77

L'évaluation rapide du CLE existant de Kolguendiéssé dont les résultats sont présentés dans le tableau ci-après montre une vitalité assez remarquable.

Tableau 34 : Fiche d'évaluation CLE existant de Kolguendiesse de Ziniaré

CRITERES D'ÉVALUATION			
Groupe de paramètres	Paramètres	Critères d'évaluation	Résultats
Création	Création et reconnaissance	- Date de création - Arrêté de création	22 Juin 2006 2006-00046/MATD/RPCL/POTG/HC/CAB.
Gouvernance	Tenue des instances	- Nombre de réunions ou de rencontres tenues. - PV ou compte rendu de réunions ou de rencontres.	144 fois pour le Bureau Exécutif (2fois/mois pendant 6 ans) et 12 Assemblée Générales Inexistence de PV de rencontre
	Programmes d'activités	- Existence de programmes d'activités. - Contenu des programmes d'activités.	- Existence de programmes d'activités - Sensibilisation sur la protection des berges. - Faire des tournées d'animation sur la redevance. - Théâtre forum - Réalisation d'émissions radiophoniques sur la gestion de l'eau - Affiches d'information. - Formation des membres du bureau
	Rapports d'activités	- Existence de rapports d'activités. - Contenu des rapports d'activités.	- Existence de rapports d'activités - Plantation d'arbres 650 Eucalyptus et 350 Azadirachta Indica (financement PADSEA2 avec appui du PAGIRE/NT-AEN)
Fonctionnement	Bureau du CLE	- Complétude du Bureau du CLE (est ce que les différents membres élus aux différents postes sont en place?). - Tenue des instances du Bureau du CLE.	Non ; SIMPORE Bernard remplacé par André 2 fois/mois
	Activités réalisées	- Liste des activités par année et budget y afférent.	En cours d'élaboration par le concours du chef ZATA Etienne NIKIEMA
	Partenariats	- Liste des partenaires - Soutien apporté par les partenaires	AEN, ZATA, l'Environnement, ODE Appui techniques et financiers
	Efficacité du CLE	- Points forts du fonctionnement du CLE.	Mobilisations et exécution des programmes d'activités, existence d'initiatives.
		- Points faibles du fonctionnement du CLE.	Inaptitude à l'élaboration des avants Projets et des programmes d'activités
Patrimoine	Moyens logistiques	- Biens immobiliers - Biens mobiliers - Matériel roulant - Petits équipements	Néant
	Moyens financiers	- Montant caisse - Dépôt banque - Dettes - Créances	- CNE = 510 870 F CFA
Constats et leçons apprises			CLE dynamique, mobilisé, membres du BE ayant une volonté et déterminé à mener des activités. Niveau d'instruction bas.

Source : Enquêtes terrain BGB-Méridien, 2013

D'après les informations qui ressortent du tableau ci-dessus, on constate que le CLE de Kolguendiessé est assez dynamique et mobilisé avec un bureau exécutif composé de membres très volontaires et déterminés à mener des activités significatives. Cependant, le CLE de Kolguendiessé reste handicapé par un bas niveau d'instruction.

Au moment de la collecte des données (juin 2013), le CLE de Kolguendiessé possédait une disponibilité financière de 510 870 F CFA déposée à la Caisse Nationale d'Epargne (CNE).

6. ENJEUX LOCAUX LIES AUX RESSOURCES EN EAU ET AU CLE

Les principaux enjeux locaux liés aux ressources en eau dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest sont :

- La gestion intégrée des ressources en eau.
- L'approvisionnement en eau potable des populations.
- La protection des ressources en eau.
- La gestion intégrée de l'eau et du sol.
- La gestion durable de l'environnement.
- L'adaptation aux effets du changement et de la variabilité climatiques.
- La dégradation de la qualité des eaux de surface.
- L'envasement des cours et retenues d'eau.
- Le besoin de développement socioéconomique / développement des activités socioéconomiques.
- La recherche du bien-être social.
- La lutte contre les risques divers (inondations, sécheresse, maladies d'origine hydrique, etc.).
- L'assainissement (eau pluviale, eaux usées et excréta, gestion des ordures ménagères).

7. SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'EAU

Les problématiques majeures de l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest sont :

- La forte densité de population. Selon CILSS-OCDE-Club du Sahel (1990) et Djiguemdé (1988), la superficie agricole utile 'SAU) de la région du Plateau Central dont fait partie l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest est faible (30% de la superficie totale). Ramener par habitant, cette superficie reste inférieure à 1 ha/hbt. On estime que le seuil agro-démographique¹ de l'utilisation des terres de cette partie du pays est dépassé, amorçant un processus de dégradation des ressources naturelles. En fonction des ressources disponibles, le Plateau Central ne devrait pas avoir une densité de population supérieure à 40 hbts/km² alors que selon le RGPH 2006, elle se situe autour de 81 hbts/km² (DREP, 2013). La forte concentration de la population a pour conséquence majeure la saturation de l'espace avec pour corollaire la dégradation des ressources naturelles qui se traduit par la destruction du couvert végétal et par la baisse de la fertilité des sols. La presque totalité des formations naturelles a disparu et a été remplacée par des espaces cultivés.
- La réalisation et/ou réhabilitation de barrages et de périmètres hydro-agricoles.
- Le déficit d'entretien des barrages et des périmètres irrigués.
- Le caractère intermittent des cours d'eau et l'assèchement des barrages et retenues d'eau.

¹ Seuil agro-démographique = relation entre superficie en jachère et superficie en culture en dessous de laquelle les terres en cultures extensives ne régénèrent plus la fertilité.

- L'érosion et son corollaire d'envasement du réseau hydrographique et des retenues d'eau.
- La pollution des eaux.
- La rareté des ressources naturelles et la pauvreté des sols engendrent des tensions entre agriculteurs et éleveurs.
- La forte pression anthropique sur les zones humides aux abords des cours d'eau se traduisant par des problèmes d'ensablement et de pollution.
- La dégradation des berges des cours d'eau à cause de nombreuses activités d'exploitation.
- La dégradation de la qualité de l'eau liée aux mauvaises pratiques agricoles, pastorales et de pêche ainsi qu'à divers rejets nocifs (excrétas, eaux usées, boues de vidange, ordures ménagères, etc.).
- L'insuffisance d'ouvrages d'AEP dans certains villages et faible taux de fonctionnalité des équipements.
- La faible disponibilité de l'eau pour l'irrigation et pour l'élevage.
- Les conflits d'usages. Ces conflits d'usages existent sur les petits barrages et sur le grand barrage de Ziga.
- La sous exploitation des volumes d'eau stockés dans le barrage de Ziga.
- L'enclavement de nombreuses localités.

L'analyse des problématiques liées à l'eau dans l'espace de gestion du CLE de Ziga Ouest est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 35 : Analyse des problématiques liées à l'eau

Problématiques	Contraintes /Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions envisagées
Gouvernance locale des ressources	Impacts environnementaux de la réalisation et/ou réhabilitation de barrages et de périmètres hydro-agricoles	-	- Inondations des terres. - Risques sanitaires (maladies d'origine hydriques). - Déboisement des cuvettes.	- Mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale (PGES)
	Le déficit d'entretien des barrages et des périmètres irrigués	- Inorganisation des acteurs. - Faible capacité techniques et financière. - Insuffisance de suivi par les structures de l'administration.	- Dégradation rapide des barrages et des périmètres irrigués - Rupture des barrages. - Gaspillage d'eau dans les périmètres irrigués. - Besoin important de réhabilitation des ouvrages.	- Création des comités d'usagers de l'eau (CUE). - Renforcer les capacités des CUE.
	La dégradation des berges des cours et retenues d'eau à cause de nombreuses activités d'exploitation.	- Installation anarchique des exploitations agricoles irriguées. - Absence de schémas d'aménagement des terres autour des barrages permettant de canaliser les initiatives d'exploitation des usagers. - Mauvaises pratiques culturelles.	- Envasement des cours et retenues d'eau - Déforestation - Envahissement des plantes aquatiques	- Faire respecter les textes relatifs à la protection des berges - Doter les services techniques de moyens adéquats pour assurer le suivi sur le terrain
	Insuffisance d'ouvrages d'AEP dans certains villages et faible taux de fonctionnalité des équipements.	- Demande supérieure à l'offre disponible - Faible débit des ouvrages - Pannes fréquentes des PMH	- Déficit d'alimentation en eau potable des ménages	- Réaliser des AEPS. - Améliorer la maintenance des équipements.
	La faible disponibilité en eau pour l'irrigation et pour l'élevage.	- Faible volume d'eau stockée dans les petits barrages. - Répartition inadéquate des ouvrages. - Forte évaporation des plans d'eau.	- Grandes distances parcourues pour l'abreuvement des animaux - Conflits d'usages - Stress hydrique	- Aménager des points d'eau pastoraux
	La sous exploitation des volumes d'eau stockés dans le barrage de Ziga	- Volume d'eau stocké important et faiblement consommé pour l'AEP.	- Evaporation de la quantité d'eau disponible qui aurait pu servir à d'autres usages	- Etudier une utilisation plus efficace de l'eau stockée dans le barrage de Ziga
	Enclavement de nombreuses localités.	- Insuffisance de routes - Mauvais état des routes et pistes existantes.	- Difficultés d'accès aux localités	- Aménager des pistes et des routes - Entretien des pistes et routes existantes

Problématiques	Contraintes /Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions envisagées
Gouvernance locale des ressources	Forte densité de population (81 hbts au km ² selon RGPH'06)	Forte croissance démographique	- Forte pression sur les ressources naturelles	- Mieux gérer les ressources disponibles
	Méconnaissance des principes la gestion intégrée des ressources naturelles	- Prédominance d'une gestion sectorielle des ressources naturelles locales ; - Faible maîtrise des concepts de la GIRE	- Mauvaise gestion des ressources en eau . - Fréquence des conflits d'usages.	- Mise en place d'un cadre de concertation pour la gestion intégrée des ressources en eau
	Pression sur les ressources forestières et récurrence des feux de brousse	- Feux précoce pour recherche de pâturage frais. - Pratique de l'agriculture extensive et des cultures sur brûlis. Recherche de bois de chauffe .	- Destruction des écosystèmes terrestres. - Amplification des phénomènes érosifs ; - Déboisement/ et - Déforestation ; - Paupérisation des sols ;	- Lutte contre les feux de brousse. - Aménager des espaces pastoraux (zones de pâture). - Accroître le nombre d'agents terrains par commune. - Sensibilisation sur la coupe du bois vert.
	Forte pression sur les ressources foncières	- Surexploitation des terres de cultures ; - Baisse des pratiques de jachère ; - Insuffisance des actions de DRS/ CES ; - Forte croissance démographique ; - Intensification des phénomènes érosifs ; - Intensification des activités minières ;	- Baisse de la productivité agricole et pastorale ; - Fréquence des conflits fonciers ; - Risque de pénurie alimentaire ; - Paupérisation des agropasteurs locaux ;	- Intensification des actions de DRS/ CES ; - Vulgarisation nouvelles techniques agricoles et paquet technologique ; - Formation et sensibilisation des producteurs sur les effets des mauvaises pratiques ; - Valorisation des schémas d'aménagements locaux ;
	Faible capacité technique et organisationnelle des pêcheurs et récurrence des mauvaises pratiques de pêche	- Méconnaissance de la réglementation en vigueur ; - Méconnaissance des effets et impact des mauvaises pratiques de pêche sur la gestion durable des ressources halieutiques. - Sous équipement et manque de professionnalisme des acteurs.	- Mauvaise gestion et risque de déséquilibre des ressources halieutiques. - Pollution des eaux pression sur les ressources halieutiques. - Perturbation des écosystèmes aquatiques.	- Sensibilisation/formation sur les techniques conventionnelles de pêche. - Mise à disposition de matériels techniques adéquats.

Problématiques	Contraintes /Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions envisagées
	Faible capacité de mobilisation des eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> - Ensablement/envasement des cours d'eau et retenus d'eau. - Difficulté de recherche de financement pour les projets locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la productivité agropastorale et halieutique. - Baisse substantielle du niveau des eaux des retenues d'eau en saison sèche 	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des berges. - Réaliser des ouvrages hydrauliques complémentaires. - Mener des plaidoyers pour la valorisation du potentiel hydraulique local. - Exploitation conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines pour l'irrigation et l'élevage.
	Intensification des pollutions des eaux de surface et eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise utilisation des pesticides pour les cultures de contre saison ; - Rejet des eaux usées chargées de produits chimiques toxiques dans la nature par les orpailleurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de pollution des eaux de surface et souterraines ; - Intoxication des hommes, des animaux et des espèces aquatiques ; - Risque élevé de mortalité du bétail ; - Risque de prolifération des maladies hydriques ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire l'accès des cours et retenues d'eau pour le traitement de l'or ; - Appliquer avec rigueur les textes sur la gestion des impacts environnementaux ; - Mettre en place un cadre de concertation local ;
Gestion des conflits (ouvert et latent)	Réurrence et intensification des conflits d'usages (agriculteurs/ éleveurs, éleveurs/ éleveurs, agriculteurs/agriculteurs , etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance ou absence de pistes à bétail ; - Insuffisance ou manque d'aménagements pastoraux (zone de pâture et de repos, infrastructures sanitaires et hydrauliques. - Forte pression foncière 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétition entre humains et animaux autour des points d'eau ; - Destruction de champs par les animaux ; - Intensification des conflits fonciers 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation/réhabilitation des pistes à bétail et des voies d'accès négociées ; - Réalisation d'ouvrages hydrauliques pastoraux ; - Mise en place d'un cadre de concertation locale ;
	Conflits d'usages maraîchers / ONEA et éleveurs ONEA sur le barrage de Ziga	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation des berges par les maraîchers - Dégradation de la qualité de l'eau par les déjections des animaux et les pesticides et les engrais 	<ul style="list-style-type: none"> - Possible renchérissement du coût de traitement de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire respecter les périmètres de protection

8. JUSTIFICATION DE LA CRÉATION DU CLE DE ZIGA OUEST

Pour être viable, le CLE de Ziga Ouest doit être créé en se basant sur l'existence de problématiques réelles liées aux ressources en eau et à l'environnement. Le diagnostic conjoint réalisé a révélé les préoccupations ci-après qui justifient la pertinence de la création du CLE. Il s'agit de :

- Pression sur les terres de l'ensemble de l'espace de gestion.
- Pression sur les forêts classées fortement dégradées.
- Dégradation des cours et retenues d'eau.
- Déficit de protection des berges très dégradées dans les communes de Zitenga, Ziniaré et Nagréongo.

- Problèmes de pollution des eaux de surface localisées dans les communes de Zitenga, Ziniaré et Nagréongo où les activités maraîchères sont menées autour des barrages avec utilisation d'engrais et de pesticides prohibés.
- Pénurie d'eau pour l'AEP en milieu rural, l'élevage et l'agriculture.
- Conflits d'usage divers susceptibles d'induire des contraintes importantes et de menacer la paix sociale en l'absence de cadre de concertation idoine entre les usagers.

Il est proposé dans le tableau ci-après une matrice d'organisation du CLE de Ziga Ouest basé sur les parties prenantes en présence.

Tableau 36 : Proposition d'organisation du CLE de Ziga Ouest

Collèges d'acteurs	Structures
Administration	Gouverneur du Plateau Central
	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (DRASA) du Plateau Central
	Direction Régionale de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (DREAHA) du Plateau Central
	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD) du Plateau Central
	Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)
Collectivités locales	Conseil Régional du Plateau Central
	Mairie de Ziniaré
	Mairie de Zitenga
	Mairie de Nagréongo
Usagers et organisations de la société civile	Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)
	Comités des Usagers de l'Eau (CUE).
	Comités d'irrigants (CI)
	Associations des usagers de l'eau (AUE)
	Organisations professionnelles des agriculteurs
	Organisations professionnelles des éleveurs
	Organisations professionnelles des acteurs de l'environnement
	Organisations socioculturelles traditionnelles et religieuses
	Organisations professionnelles des pêcheurs
	ONG

Le tableau montre la diversité des acteurs à impliquer dans la mise en place du CLE de Ziga Ouest. Ces acteurs doivent conjuguer leurs efforts pour subjuguer les grandes problématiques et mener ou appuyer les actions nécessaires à la maîtrise des problèmes concrets en vue d'une gestion intégrée des ressources en eau, des terres et de l'environnement en vue de l'atteinte des aspirations au bien-être des populations de l'espace de gestion concerné.

9. CONCLUSION PARTIELLE

Le sous bassin versant de Ziga Ouest présente de nombreuses potentialités mais se trouve confronté à diverses problématiques fortes liées au développement et à la gestion des ressources en eau. Les ouvrages de mobilisation ne permettent pas de satisfaire adéquatement la demande exprimée pour les divers et nombreux usages.

L'importante pression sur les ressources naturelles a sérieusement contribué à dégrader le couvert végétal et à réduire la faune. La pratique effrénée du maraîchage ne respecte les dispositions légales en matière de protection des berges des cours et retenues d'eau et on assiste à l'amplification de l'envasement. Egalement, la dégradation de la qualité des eaux est devenue une grande préoccupation.

De nombreux conflits d'usages sont constatés entre les divers usagers.

Les effets du changement et de la variabilité climatiques sont de plus en plus observés mais le développement des capacités de résilience restent modeste.

L'AEN travaille avec ses partenaires et les différents acteurs à opérationnaliser le cadre de gestion dont les CLE constituent les maillons de base.

La réalisation du diagnostic conjoint a été l'occasion de :

- Identifier les problématiques majeures.
- Identifier les potentialités importantes.

- Identifier les vrais acteurs sur le terrain.
- Identifier les actions à entreprendre.
- Conduire une bonne animation du processus.
- Identifier les principaux acteurs concernés par la mise en place du CLE.
- Faire des propositions d'organisation du CLE.

Après le diagnostic conjoint, les prochaines étapes consistent à :

- Restituer le diagnostic conjoint à l'ensemble des acteurs pour la prise en compte des observations et amendements.
- Mobiliser les acteurs (groupe des usagers et groupe formé de l'administration, des collectivités territoriales, des projets et des ONG) à travers la réalisation de séances d'information et de sensibilisation.
- Elaborer les textes constitutifs.
- Tenir l'assemblée générale constitutive
- Elaborer le programme triennal.

10. RESTITUTION DU DIAGNOSTIC CONJOINT AUX DIFFERENTS ACTEURS

Des séances de restitution du diagnostic conjoint ont été organisées et ont connu la participation des usagers à la base, des représentants des services techniques et des collectivités territoriales. Les principaux résultats du diagnostic conjoint (DC) ont ainsi été restitués à l'ensemble des acteurs et les observations et amendements de ceux-ci ont été pris en compte. A cet titre, les séances de restitution ont permis de consolider le DC. Les restitutions des résultats du DC aux acteurs locaux leur ont permis de se les approprier.

La participation aux activités de restitution était bonne. En effet, on a enregistré 39 participants dans la commune de Nagréongo, 64 participants dans la commune de Ziniaré et 73 participants dans la commune de Zitenga, tous représentants des groupements, des associations des usagers de l'eau, des collectivités territoriales et de l'administration.

Les participants ont ressorti certaines préoccupations relatives à l'action des Association des Usagers de l'Eau (AUE), à la ressource d'eau qu'il s'agit de gérer, au sort du CLE déjà existant. Enfin, ce qu'il faut noter à l'issue de ces restitutions c'est que tous les acteurs ont montré un réel engouement à s'investir pour la réussite de la mise en place du Comité Local de l'Eau (CLE) du barrage de Ziga Ouest afin de préserver les ressources en eau pour une bonne utilisation.

11. INFORMATION, SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES ACTEURS

Des activités d'information, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs locaux ont été réalisées en vue de la mise en place effective du CLE. Pour la sensibilisation et la mobilisation des acteurs locaux, une large information sur la problématique de la gestion de l'eau a été faite à travers des exposés thématiques articulés autour des points ci-après :

- Au niveau communal
 - Principales phases de la gestion des ressources en eau.
 - Principes clés de la gestion des ressources en eau.
 - Concept et principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).
 - Enjeux et problématiques de l'espace ressortis par l'état des lieux.
 - Conflits d'usages, enjeux et problématiques de l'espace ressortis par l'état des lieux.

- Concept de Comité Local de l’Eau (CLE) : missions, parties prenantes, structuration/ organisation, fonctions, rôles, prérogatives, utilité, activités.
- Processus de sa mise en place du Comité Local de l’Eau (CLE).

- Au niveau régional
 - Concept et principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).
 - Evolutions récentes dans le secteur de l'eau et réalité de mise en œuvre de la GIRE.
 - Intérêt et justification du CLE.
 - Conditions de viabilité du CLE et appui des acteurs de l’Administration (Administration, Projets et ONG) et des collectivités territoriales.

Les activités d'information, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs ont été des opportunités concrètes d'apprentissage participatif. Les acteurs ont pu, en toute connaissance de cause, mesurer l'intérêt de créer un cadre de concertation pour promouvoir la GIRE au niveau local. Les rencontres d'information, de sensibilisation et de mobilisation avec les usagers ont été également l'occasion d'échanges pour la recherche de consensus sur la désignation des représentants dans chaque pool suivant les critères de fonctionnalité, genre, localisation, activité. Il est présenté à l'annexe 2 la liste constituée pour la participation à l'assemblée générale (AG) constitutive.

12. CONCLUSION SUR LE PROCESSUS DE DIAGNOSTIC, D'IDENTIFICATION DES ACTEURS, DE RESTITUTION DE L'ETUDE DIAGNOSTIC ET DE SENSIBILISATION

La réalisation du diagnostic conjoint (DC) de l'espace de compétence du CLE de Ziga Ouest, l'identification de l'ensemble des acteurs concernés, la restitution de l'étude diagnostic aux acteurs, l'information/sensibilisation des acteurs en relation avec le diagnostic et la dynamique de la GIRE ainsi que leur mobilisation a permis d'opérer un apprentissage participatif autour des grandes problématiques, des enjeux et des défis de gestion des ressources en eau et de l'environnement dans ledit espace et dont la résolution passe par une bonne mise en œuvre de la GIRE au niveau local.

Les principaux acteurs se sont montrés favorables à la création du CLE de Ziga Ouest et ont marqué leur intérêt à s'impliquer activement dans son fonctionnement et dans ses activités.

Tout le processus de diagnostic, d'identification de l'ensemble des acteurs concernés, de restitution de l'étude diagnostic aux acteurs, de sensibilisation des acteurs en relation avec le diagnostic et la dynamique de GIRE a été conduit sur une base participative.

13. AFFINAGE DES LIMITES DU SOUS BASSIN VERSANT DE ZIGA OUEST

En partant de la «Base de Données SIG» de l'espace de gestion du CLE sous bassin versant de Ziga Ouest fournie par l'AEN, il a été établi la cartographie dudit espace. Le critère hydrologique a été principalement considéré. Des critères secondaires tels que la superficie, les limites administratives, la présence d'infrastructures hydrauliques, les activités socio-économiques, les aspects environnementaux ont été également pris en compte. Les travaux de terrain entrepris lors de la mise en place effective du CLE ont aidé à affiner les limites de l'espace de gestion en concertation avec les acteurs. L'aboutissement de cette étape a été l'élaboration de la cartographie définitive de l'espace de gestion du CLE sous bassin versant de Ziga Ouest.

14. ELABORATION DES TEXTES CONSTITUTIFS

Les projets de textes constitutifs comprenant le projet d'arrêté de création du CLE et le projet de règlement intérieur du CLE ont été élaborés par un comité de rédaction composés de personnes ressources au niveau local et de l'équipe de BGB-Méridien. La liste des membres du comité de rédaction est donnée à l'annexe 3.

Ces projets de textes sont soumis au Comité de Bassin, à l'AEN et au Gouvernorat pour amendement. Il reviendra au Gouverneur de la Région du Plateau Central de prendre l'arrêté de création du CLE de Ziga Ouest à l'Assemblée Générale Constitutive d'adopter le règlement intérieur du CLE.

15. TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CLE

L'Assemblée Générale Constitutive (AGC) s'est tenue le 22 novembre 2013 dans la salle de réunion de la Mairie de Ziniaré sous la présidence du Secrétaire Général du Gouvernorat du Plateau Central.

Une quarantaine de participants a pris part à l'AGC du CLE-ZO (annexes 6).

Le Secrétaire Général, représentant le Gouverneur du Plateau Central a livré un discours d'ouverture dans lequel il a souligné la place du CLE dans la GIRE, ses objectifs, ses missions, ses prérogatives et son rattachement institutionnel.

Pour permettre à tous les participants à l'AGC de s'imprégner des principaux résultats du diagnostic conjoint l'équipe de la MOS a fait une présentation de quelques résultats ciblés sur les enjeux et les défis dans l'espace de gestion concernée.

L'AGC a amendé les projets de textes constitutifs (arrêté de création et règlement intérieur) et a mis en place un bureau exécutif de quatorze (14) membres, un comité de suivi des usagers et de gestion des conflits de quatre (04) membres et un comité de contrôle de trois (03) membres.

Les textes constitutifs validés, adoptés et signés à l'issue des différents processus sont donnés à l'annexe 4.

L'élection des organes du CLE figure à l'annexe 7.

A l'issue de la mise en place des organes du CLE, Secrétaire Général, représentant le Gouverneur du Plateau Central a félicité les différents responsables élus et leur a prodigué des conseils et des encouragements puis a prononcé la clôture de l'AGC.

16. ELABORATION DU PROGRAMME TRIENNAL DU CLE

L'équipe de la MOS a appuyé le bureau exécutif dans l'élaboration d'un programme d'activités triennal dont les principales composantes sont :

- La sensibilisation/organisation.
- La formation.
- La réalisation d'aménagements de protection des eaux de surfaces et l'environnement, des cours et retenues d'eau, de conservation des eaux et du sol.
- Les études sur la gestion de l'eau et l'aménagement intégré des espaces autour des barrages de retenues d'eau.

Le programme triennal est une grille d'activités identifiées par le CLE du sous bassin versant de Ziga Ouest pour la période 2014 - 2016.

Le programme triennal 2014 - 2016 du CLE du sous bassin versant de Ziga Ouest est pensé et élaboré pour prendre en compte l'essentiel de la problématique de la protection et de la gestion durable et intégrée de l'environnement et des ressources en eau.

La mise en œuvre du programme triennal 2014 - 2016 du CLE du sous bassin versant de Ziga Ouest est basée sur les principes suivants :

- L'engagement et la participation des groupes d'usagers de l'eau à la base.
- L'appui et l'encadrement technique de la structure de tutelle qu'est l'AEN pour la recherche de financements et le suivi de l'exécution sur le terrain.
- La synergie d'action avec les structures techniques déconcentrées au niveau local.
- Le soutien des partenaires techniques et financiers.
- Le faire faire.

L'argent étant le nerf de la guerre, la mise en oeuvre du programme triennal 2014 - 2016 du CLE du sous bassin versant de Ziga Ouest est tributaire d'une mobilisation financière adéquate à travers la collecte des redevances, la recherche de financements auprès des partenaires techniques et financiers.

Les risques majeurs qui pourraient handicaper la mise en oeuvre du programme triennal 2014 - 2016 du CLE du sous bassin versant de Ziga Ouest résident dans :

- Le délai important que pourrait prendre le déploiement effectif du CLE sur le terrain.
- Le délai important nécessaire à la mobilisation des financements.
- La faible disponibilité des ressources financières.
- Les difficultés de mobilisation des groupes d'usagers de l'eau.
- La capacité d'appui et d'encadrement à fournir l'AEN.

Le programme triennal est présenté à l'annexe 8.

17. CEREMONIE D'INSTALLATION OFFICIELLE DU CLE

La cérémonie d'installation officielle du bureau exécutif du CLE du sous bassin versant de Ziga Ouest (CLE-ZO) et de ses principaux organes s'est déroulée le 07 janvier 2014 dans la salle de réunion du Gouvernorat du Plateau Central à Ziniaré sous la présidence du Gouverneur de la région.

La liste des participants à la cérémonie officielle d'installation se trouve à l'annexe 9.

Etaient présents :

- ✓ Le Maître d'Ouvrage : AEN.
- ✓ Les autorités administratives de l'Etat.
- ✓ Les collectivités territoriales.
- ✓ Les représentants des usagers et des organisations de la société civile.
- ✓ Le bureau d'études BGB/Méridien.

L'ordre du jour de la cérémonie d'installation officielle du CLE du sous bassin versant de Ziga Ouest a porté sur les points suivants :

- ✓ Mot de bienvenue du premier adjoint au Maire de la commune de Ziniaré.
- ✓ Discours du Directeur Général de l'AEN.

- ✓ Présentation du bureau exécutif du CLE.
- ✓ Lecture des points saillants de l'arrêté conjoint.
- ✓ Discours d'installation officielle du CLE Ziga Ouest.
- ✓ Présentation du plan triennal.

17.1 Mot de bienvenue du premier adjoint au Maire de la commune de Ziniaré

Après la mise en place des participants selon l'ordre protocolaire par le protocole du Gouvernorat, le premier adjoint au Maire de la commune de Ziniaré a prononcé le mot de bienvenue. Il a saisi l'occasion pour présenter ses vœux de nouvel an 2014 aux participants. Ensuite, il a souhaité la bienvenue aux participants et a dit sa satisfaction pour l'opportunité qui est offerte à la ville de Ziniaré d'abriter une telle cérémonie. Il a souligné l'importance et l'utilité d'une structure telle que le CLE dans un contexte conflictuel exacerbé d'appropriation et d'accès aux ressources en eau. Le premier adjoint au Maire a terminé son propos en exhortant les différents maires des communes du sous bassin versant de Ziga Ouest à se tenir disponibles pour répondre positivement aux différentes sollicitations du bureau du CLE de Ziga Ouest afin qu'au soir du bilan, les résultats de mise en oeuvre des activités soient véritablement à la hauteur des attentes.

17.2 Discours du Directeur Général de l'AEN.

En introduction, le DG de l'AEN, a présenté aux participants ses vœux les meilleurs pour le nouvel an 2014. Il a souhaité la paix et la prospérité à tous les participants en 2014. Il a fait part de sa gratitude envers les participants.

Pour mettre tous les participants au même niveau d'information, il a précisé l'importance et la nécessité de la GIRE et le contexte de création des CLE puis a rappelé les différentes étapes de mise en place du cadre institutionnel du secteur de l'eau et les expériences menées dans la mise en oeuvre dudit cadre.

Pour relever le défi d'une gestion durable et rationnelle des ressources en eau, le Burkina a entrepris depuis les années 90 un processus de réforme du cadre institutionnel du secteur de l'eau qui marque une rupture avec la vision sectorielle de gestion de l'eau.

La mise en oeuvre de la politique en matière de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) se base entre autres sur les principes tels que l'équité, la subsidiarité, la gestion par bassin hydrographique et la participation de tous.

Les CLE constituent les maillons de base du cadre institutionnel de Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Avant de terminer son allocution, le DG de l'AEN, a invité tous les acteurs (le Gouverneur, les Préfets, les Maires des communes concernées, le bureau d'études BGB/Méridien et les services techniques) à soutenir et à accompagner le CLE pour la bonne réussite de ses activités.

Pour finir, le DG de l'AEN a rappelé l'importance des CLE dans le dispositif opérationnel de l'AEN et a formulé ses vœux de plein succès dans les activités du nouveau CLE.

17.3 Présentation du bureau exécutif du CLE de Ziga Ouest

Le bureau d'études BGB/Méridien a procédé à la présentation des membres élus du bureau exécutif, du Comité de suivi des usagers et de gestion des conflits et du Comité de contrôle du CLE Ziga Ouest aux autorités et aux participants.

17.4 Lecture de l'arrêté de création du CLE

Le bureau d'études BGB/Méridien a donné lecture de l'arrêté portant création, composition, attributions, organisation et fonctionnement du Comité Local de l'Eau (CLE) du sous bassin versant de Ziga Ouest. Cette présentation de l'arrêté a permis à l'assistance de prendre connaissance des grandes dispositions et des principaux mécanismes régissant la gouvernance du CLE.

17.5 Discours d'installation officielle

Le Gouverneur de la Région du Plateau Central a commencé son discours par la présentation à l'assistance de ses vœux de nouvel an 2014. Il a bâti son intervention sur la problématique de l'eau dont le rôle basique et stratégique dans la production de biens et de services et le bien-être social est crucial.

La gestion durable des ressources naturelles, en particulier celle des ressources en eau constitue un défi majeur de notre époque. En effet, on assiste à la raréfaction des ressources en eau ainsi qu'à leur dégradation et cumulativement les usages de l'eau sont de plus considérables induisant des compétitions ardues.

Afin de créer un environnement habilitant favorable pour la gestion des ressources en eau, le Burkina s'est doté :

- ✓ En 1998 du document de politiques et stratégies en matière d'eau.
- ✓ En 2001 de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.
- ✓ En 2003 du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE).
- ✓ A la faveur de la signature de la Convention Constitutive, l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN) a été créée depuis 2007 dans l'optique de «valoriser l'espace de compétence dont elle a la charge en tant que cadre approprié de planification et de gestion des ressources en eau par la coordination des actions y relatives et par la concertation afin de préparer et de mettre en œuvre dans les conditions optimales de rationalité, les orientations et les décisions prises dans le domaine de l'eau». En vue d'atteindre son objectif ; il est important pour l'AEN de rendre opérationnels les organes et instances que sont le Comité de Bassin ; le Conseil d'Administration ; la Direction Générale et les Comités Locaux de l'Eau.

L'ampleur des enjeux et problématiques liés à la ressource en eau a justifié la mise en place du Comité Local de l'Eau du sous bassin versant de Ziga Ouest (CLE ZO). L'espace de gestion dudit CLE regroupe 3 communes que sont la commune de Nagréongo, Ziniaré et Zitenga localisées dans la province de l'Oubritenga.

Le Gouverneur du Plateau Central a expliqué que plusieurs étapes dans la mise en place du CLE de Ziga Ouest ont déjà été épuisées. En effet, les phases d'élaboration du Diagnostic conjoint, de la sensibilisation et mobilisation des acteurs, de l'élaboration des textes constitutifs, de tenue de l'Assemblée Générale Constitutive, d'élaboration du programme d'activités triennal et de prise de l'arrêté de création ont déjà été réalisées.

Le Gouverneur du Plateau Central a indiqué que le Comité Local de l'Eau (CLE) du sous bassin versant de Ziga Ouest ne bénéficie pas de la personnalité juridique; l'Agence de l'Eau du Nankabé (AEN) en assure la tutelle technique et financière.

Il a ensuite défini les différentes missions du CLE qui se résument à:

- Rechercher l'adhésion permanente des acteurs de l'eau : information, formation, sensibilisation...
- Initier et/ou appuyer au niveau local des actions de développement, de promotion, de protection et de restauration.
- Développer une synergie horizontale et verticale avec toutes les structures de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).
- Donner un avis sur les projets des autorités en matière d'eau.
- Mobiliser des fonds auprès des membres et partenaires divers et les gérer de manière transparente dans le cadre de la mise en œuvre des actions
- Contribuer à l'arbitrage des conflits d'usages et à la résolution des contentieux en lien avec son objet.
- Soumettre à l'AEN les décisions et les questions non résolues du CLE pour avis.

Le Gouverneur de la Région du plateau Central a terminé son discours en déclarant solennellement le Comité Local de l'Eau de Ziga Ouest «installé». Il a dans le même élan souhaité aux responsables du bureau exécutif et des principaux organes du CLE un plein succès dans leur mandat et leur a donné rendez-vous pour le bilan. Cette installation officielle du CLE marque du même coup le lancement officiel de ses activités.

17.6 Présentation du plan triennal

BGB Méridien a appuyé le bureau du CLE pour présenter le programme d'activités triennal. Il comporte quatre (4) composantes : sensibilisation/organisation, formation, aménagements et études.

18. CONCLUSION A L'AFFINAGE DES LIMITES DU SOUS BASSIN, L'ELABORATION DES TEXTES REGLEMENTAIRES DU CLE, L'AG CONSTITUTIF, L'INSTALLATION OFFICIELLE ET AU PROGRAMME D'ACTIVITES TRIENNAL DU CLE

L'affinage des limites du sous bassin versant, l'élaboration des textes réglementaires, l'AGC, l'établissement du programme d'activités triennal, la cérémonie d'installation officielle ont constitué le processus de formalisation participative et concrète de la mise place effective du CLE de Ziga Ouest (CLE-ZO). Ce processus de concrétisation de la mise en place du CLE-ZO a renforcé les acquis d'apprentissage participatif initialement obtenus pendant la réalisation du diagnostic conjoint (DC) de l'espace de compétence du CLE de Ziga Ouest, l'identification de l'ensemble des acteurs, la restitution de l'étude diagnostic, l'information/sensibilisation et la mobilisation des acteurs.

Le processus de concrétisation de la mise en place du CLE-ZO a offert l'opportunité aux acteurs concernés de s'approprier les défis de la GIRE, de fédérer leurs intérêts et de partager une vision commune matérialisée par la création du CLE.

CONCLUSION GENERALE

L'étude de mise en place du CLE du sous bassin versant de Ziga Ouest (CLE-ZO) répond à un besoin d'étendre la construction du dispositif institutionnel du secteur de l'eau au niveau local pour permettre la prise en charge effective de la problématique de la GIRE à la base.

L'étude de mise en place du CLE-ZO a suivi un long processus participatif et son aboutissement reflète une œuvre collective.

L'étude de mise en place du CLE du sous bassin versant de Ziga Ouest a comporté de nombreuses étapes dont :

- Diagnostic conjoint (DC) de l'espace de compétence.
- Restitution du DC aux différents acteurs.
- Information/sensibilisation et mobilisation des acteurs.
- Affinage des limites du sous bassin versant.
- Elaboration des textes réglementaires.
- Assemblée Générale Constitutive (AGC).
- Elaboration du programme d'activités triennal.
- Cérémonie d'installation officielle.

La réalisation de ces différentes étapes qui sont toutes aussi déterminantes les unes que les autres a nécessité un maximum de concertation avec les parties prenantes.

La création du CLE-ZO a emporté l'adhésion et l'engagement des acteurs concernés, ce qui traduit leur claire perception et bonne appropriation des grandes problématiques et des principaux enjeux et défis de gestion des ressources en eau et de l'environnement dans l'espace de compétence considéré, ainsi que leur volonté à s'impliquer pour la recherche et la mise en œuvre de solutions à travers ce cadre de concertation et d'action.

Tout au long du processus de l'étude, un apprentissage participatif s'est opéré et a induit un réel et important renforcement de capacités des acteurs sur la GIRE, la gouvernance du CLE, la planification d'activités, etc.

Il revient aux responsables élus du CLE de s'investir résolument, avec l'appui de la structure technique et financière qu'est l'AEN et de l'ensemble des partenaires techniques et financiers publics et privés, pour lui assurer un développement réel à travers la réalisation effective du programme d'activités triennal qui a été élaboré. La viabilité et le devenir du CLE-ZO en dépendent au plus haut point.

BIBLIOGRAPHIE

MEF/SG/DGEP/DREP-PCL., 2013 : Rapport de performance 2012 - SCADD - région du Plateau Central.

MAH/SG/DGAEUE., 2013 : Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial-2010.

GIP/AEN/CB/CA/DGAEN., 2011 : Rapport 2011 du forum des Comités Locaux de l'Eau (CLE).

MAHRH/SG/DRARH-PCL., 2011 : Rapport de recensement des périmètres maraichers autour de Ziga.

MEF/SG/DGEP/DREP-PCL., 2010 : Monographie de la province d'Oubritenga, version provisoire.

MATD/DREP-PCL., 2010 : Plan régional de développement - Rapport de diagnostic définitif - Tome 1.

MAHRH/SG/DGRE., 2010 : Document guide de conception, création et fonctionnement des Comités Locaux de l'Eau (CLE).

MAHRH/SG/DGRE/SP-PAGIRE., 2010 : Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau - Préparation détaillée 2010 - 2012.

MAHRH/SG/DGRE., 2010 : Rapport d'étude sur l'état des lieux des ressources en eau du bassin du Nakanbé.

MAHRH/SG/DGRE., 2009 : Note conceptuelle pour la définition de schémas de couverture spatiale des CLE dans les bassins versants nationaux.

MAHRH/SG/DGRE., 2007 : Note conceptuelle sur les Plans de Gestion de l'Eau (PGE) dans les zones de compétences des Comités Locaux de l'Eau (CLE).

IUCN., GWP., PAGEV., 2006 : Projet de Code de Conduite pour la gestion durable et équitable des ressources naturelles du Bassin de la Volta

Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public/Agence de l'Eau du Nakanbé (GIP/ Agence de l'Eau du Nakanbé)

MAHRH/SG/DGIRH., 2005 : Le recueil de textes juridiques d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

MAHRH/SG/DGIRH., 2004 : Propositions pour la redynamisation du Comité Pilote de Gestion du Bassin du Nakanbé

MAHRH., 2003 : Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Burkina Faso (PAGIRE).
Version finale

MEE/SG/DGH/GIRE., 2001 : État des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion - Version finale

AN., 2001 : Loi n°002-2001/AN portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

MEE., 1998 : Politiques et stratégies en matière d'eau

Banque mondiale, 1993 : Evaluation hydrologique en Afrique subsaharienne.

ANNEXES

ANNEXE 1 : FICHES DE COLLECTE DES DONNEES

FICHE D'EVALUATION DES CLE EXISTANTS

CRITERES D'EVALUATION		
Groupe de paramètres	Paramètres	Critères d'évaluation
Création	Création et reconnaissance	- Date de création - Arrêté de création
Gouvernance	Tenue des instances	- Nombre de réunions ou de rencontres tenues. - PV ou compte rendu de réunions ou de rencontres.
	Programmes d'activités	- Existence de programmes d'activités. - Contenu des programmes d'activités.
	Rapports d'activités	- Existence de rapports d'activités. - Contenu des rapports d'activités.
Fonctionnement	Bureau du CLE	- Complétude du Bureau du CLE (est ce que les différents membres élus aux différents postes sont en place?). - Tenue des instances du Bureau du CLE.
	Activités réalisées	- Liste des activités par année et budget y afférent.
	Partenariats	- Liste des partenaires - Soutien apporté par les partenaires
	Efficacité du CLE	- Points forts du fonctionnement du CLE. - Points faibles du fonctionnement du CLE.
Patrimoine	Moyens logistiques	- Biens immobiliers - Biens mobiliers - Matériel roulant - Petits équipements
	Moyens financiers	- Montant caisse - Dépôt banque - Dettes - Créances
Constats et leçons apprises		

DIAGNOSTIC DES SECTEURS ECONOMIQUES

Informations à collecter auprès de différents acteurs :

- Administration, Projets et ONG.
- Organisations de producteurs.
- Collectivités territoriales.

THEME	POTENTIALITES/OPPORTUNITES	CONTRAINTES/PROBLEMES	EVOLUTIONS FUTURES PERÇUES	SOLUTIONS POUR ATTENUER OU EVITER LES PROBLEMES LIES AUX EVOLUTIONS FUTURES
Agriculture				
Elevage				
Commerce				
Transport				
Mines et carrières				
Aménagements hydrauliques				
Poste et télécommunication				
Artisanat				
Industrie				
Pêche				

CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES AU NIVEAU DU SOUS BASSIN VERSANT

Informations à collecter auprès des usagers à la base (organisations de producteurs, gros usagers, etc.)

Activités socioéconomiques au niveau du sous bassin versant de Bagré aval ouest	Type de ressource concernée	Statut socioprofessionnel des exploitants	Statut genre des exploitants	Statut migratoire des exploitants	Groupe d'âge des exploitants	Type de revenus tirés	Tendance des revenus	Contraintes d'exploitations	Solutions préconisées

ACTEURS, USAGES ET USAGERS

Informations à collecter sous forme d'entretien ou de focus group auprès des :

- Usagers à la base (organisations de producteurs, gros usagers, etc.).
- Administration (DREAHA, DPEAHA, ZATA, ZATE), Projets et ONG.

Type de ressources en eau	Classements préférentiels des usages	Principaux usagers (saison sèche)	Principaux usagers (saison humide)	Accessibilité/ Conditions d'accès	Type de gestion	Contraintes	Conflits vécus	Gestion de ces conflits	Partenaires par rapport à la ressource	Villages ou communes partageant la ressource (Nbre)

INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS LOCALES DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES EN EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

Informations à collecter auprès de différents acteurs :

- Administration, Projets et ONG.
- Collectivités territoriales.

Régions	Provinces	Communes	Acteurs locaux	Missions et Rôles	Partenariats	Impacts des activités
			Entités institutionnelles ou cadre institutionnels			

INTERVENANTS EXTERIEURS EN RAPPORT AVEC L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LA PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORAL, LA SANTE ET L'EDUCATION

Informations à collecter auprès de différents acteurs :

- Administration, Projets et ONG.
- Collectivités territoriales.

Intervenants	Missions	Secteur d'intervention	Type de partenariat	Niveau de partenariat	Résultats ou impacts

MODES ET MODALITES DE VALORISATION ET DE CONSERVATION DES EAUX

Informations à collecter auprès de différents acteurs :

- Usagers à la base (organisations de producteurs, gros usagers, etc.)
- Chefs religieux et coutumiers.
- Administration, Projets et ONG.
- Collectivités territoriales.

Formes de valorisation	Méthodes, techniques et technologies pratiquées en matière de conservation des eaux à l'échelle locale	Impacts des méthodes, techniques et technologies pratiquées pour la conservation des eaux à l'échelle locale	Pollutions constatées, leur source et leur localisation

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT

1. Types de formations végétales de la zone
2. Diversité floristique de la zone
3. Appréciation de l'Etat du couvert végétal de la zone
4. Situation énergétique de la zone
5. Situation de la faune dans la zone (espèce, abondance, points d'abreuvement, mode de gestion...)
6. Statistiques forestières (Recettes des secteurs forestiers, fauniques et halieutiques pour les 5 à 10 dernières années)

Années	Recettes		
	Forêt	Faune	Pêche
2002			
...			
2012			

7. Etat de protection des berges des cours d'eau
8. Existence dans la zone d'activités présentant potentiellement des risques de pollution pour les eaux
9. Situation des ressources halieutiques (production, potentialité, contraintes)
10. Mouvement migratoires des poissons

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES SERVICES DE L'AGRICULTURE

- 1- Systèmes de production agricole
- 2- Espaces agricoles aménagés (localisation, superficie, gestion)
- 3- Spéculations
- 4- Niveau d'utilisation des engrais, pesticide, herbicide dans l'agriculture
- 5- Risques de pollution des eaux par les produits utilisés dans l'agriculture
- 6- Statistiques agricoles (Superficie, rendement, production des 5 à 10 dernières années)

Cultures pluviales

Types de spéculation	Années					
	2002		...		2012	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production

Cultures irriguées

Types de spéculation	Années								
	2002			...			2012		
	Superficie	Production	Revenus	Superficie	Production	Revenus	Superficie	Production	Revenus

- 7- Statistique sur les ressources halieutiques (Production piscicole, Recette sur permis)

Espèces	Quantités capturées / an				
	2002	2012

Années	Permis de pêches	
	Nombre	Valeur
	2002	
...		
2012		

- 8- Potentialités halieutiques et mode de gestion
- 9- Contraintes
- 10- Mouvement migratoires des poissons
- 11- Risques liés à l'eau

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES SERVICES DE L'ELEVAGE

- 1- Effectifs du cheptel et localisation
- 2- Zones de pâturage et localisation
- 3- Points d'abreuvement
- 4- Revenus
- 5- Statistique sur les ressources halieutiques (Production piscicole, Recette sur permis)

Espèces	Quantités capturées / an				
	2002	2012

Années	Permis de pêches	
	Nombre	Valeur
2002		
...		
2012		

- 6- Potentialités halieutiques et mode de gestion
- 7- Contraintes
- 8- Mouvement migratoires des poissons
- 9- Risques liés à l'eau
- 10- Pollutions engendrée
- 11- Conflits d'usages
- 12- Zones de conflits d'usage
- 13- Risques liés à l'eau

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES SERVICES DE LA SANTE

- 1- Principales maladies d'origine hydrique constatées et niveau de prévalence
- 2- Impacts des maladies d'origine hydrique constatées
- 3- Propositions d'atténuation des principales maladies d'origine hydrique
- 4- Risques liés à l'eau

CONFLITS D'USAGES RELATIFS AUX RESSOURCES EN EAU

Informations à collecter auprès de différents acteurs :

- Usagers à la base (organisations de producteurs, gros usagers, etc.)
- Chefs religieux et coutumiers.
- Administration, Projets et ONG.
- Collectivités territoriales.

Conflits d'usages vécus et ou perçus				
Nature	Zones de conflits d'usages	Usagers concernées	Modes de règlement des conflits d'usages	Solutions proposées par les acteurs et les communautés pour juguler les conflits d'usages

ZONES A RISQUES RELATIVES AUX RESSOURCES EN EAU

Informations à collecter auprès de différents acteurs :

- Usagers à la base (organisations de producteurs, gros usagers, etc.)
- Chefs religieux et coutumiers.
- Administration, Projets et ONG.
- Collectivités territoriales.

Zones à risques		
Nature du risque	Niveau ou ampleur du risque	Zones concernées

FICHE DESCRIPTION DES ESPACES DE GESTION DES CLE

CLE Z...

- **Situation géographique**

- **Problématique**

- **Espace de gestion**
 - *Limites administratives*
 - *Infrastructures hydrauliques d'importance*
 - *Contexte socio- économique*
 - *Situation environnementale*
 - *Contexte transfrontalière*

- **Typologie des acteurs et des usages**

ANNEXE 2 - STRUCTURES IDENTIFIEES A CONVOQUER POUR L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CLE DE ZIGA OUEST

N°	Collèges d'acteurs	Structures	Représentants Acteurs identifiés	Aspect genre dans la structure	Activité	
1	Administration	Gouverneur du Plateau Central				
2		Direction Régionale de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (DRASA) du Plateau Central				
3		Direction Régionale de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (DREAHA) du Plateau Central				
4		Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD) du Plateau Central				
5	Collectivités locales	Conseil Régional du Plateau Central				
6		Mairie de Ziniaré				
7		Mairie de Zitenga				
8		Mairie de Nagréongo				
9	Gros usager	Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)				
Commune de Nagréongo						
10	Usagers et organisations de la société civile	Organisations professionnelle d'agriculteurs	Groupement teel Taaba de Kolonkom	Ouédraogo Salfo /président76 96 67 26	Mixte	Agriculture
11			Groupement Manegdbzanga de Tanmanega	Tapsoba Hamidou 74 12 64 47	Mixte	Agriculture
12			Groupement Zemstaaba de Nagréonkoudogo	Kafando Abdoulaye 76 33 17 90	Masculin	Maraîchers
13			Groupement Teel taaba de Tanmanega	Tapsoba Oumarou 75 90 51 95	Mixte	Agriculture
14			CoopérationRelwendé de Manegretenga	Sinaré Mahamoudou 76 68 47 04	Mixte	Agriculture
15			Groupement féminin Song-Taaba de Watinoma	Compaoré Rihanata	Féminin	Agriculture
16			Groupement féminin Teel-Taaba de Tanmanega	Tapsoba Hawa 75 75 35 66	Féminin	Productrices
17			Groupement féminin Teegwendé de Signonghin	Wéda Marceline	Féminin	Agriculture

18	Groupement Kogodbzanga de Satté	Tapsoba Hamado 71 23 63 58	Masculin	Agriculture
19	Groupement féminin Namanegzanga de Tooghin	Tapsoba Binda 74 96 21 26	Féminin	Agriculture
20	Groupement Laguemtaaba de Tooghin	Tapsoba Mahamoudou	Mixte	Agriculture
21	Groupement pegwendé de Kologkom	Sawadogo Adama 77 04 09 75	Mixte	Agriculture
22	Groupement Basnééré de Nahartenga	Tapsoba Hamado 78 69 04 86	Mixte	Agriculture
23	Groupement Wenpanga de Kolonkom	Zongo Boureima 75 38 27 63	Masculin	Agriculture
24	Groupement Teetaaba de Kolonkom	Ouédraogo Halidou 76 78 36 94	Mixte	Agriculture
25	Groupement Relwendé de Nagréongo	Sébgou W Joël 75 41 50 41	Mixte	Agriculture
26	Groupement Sidnooma de Watinooma	Sinaré Boukaré 76 68 03 42	Mixte	Agriculture
27	Groupement pegdwendé de Nagréongo	Sawadogo Mouni 75 18 82 34	Mixte	Riziculture
28	Groupement sougrnooma de Kolonkom	Sawadogo B Hamidou/72 10 13 44	Mixte	Riziculture
29	Groupement Neblaboumbou de Tanvougé	Koumsaga Hamidou 75 87 08 93	Mixte	Riziculture
30	Groupement féminin Sougrnooma de Sarogo	Compaore Alizèta 75 36 44 98	Féminin	Maraîchage
31	Groupement Songtaaba de Nagréongon	Seodgo Théophile 78 53 64 06	Mixte	Maraîchage
32	Groupement Manegdkeita de Nagréongo	Ouédraogo Daouda 78 63 26 46	Masculin	Maraîchage
33	Groupement Nongtaaba de Linopnghin	Ouédraogo Abdoulaye 78 92 38 93	Mixte	Maraîchage
34	Groupement Ratamanégré de Signongin	Sawadogo Karim 76 36 50 45	Masculin	Maraîchage

35	Organisations professionnelle d'éleveurs	Groupement Sougrnooma des Eleveurs de Kologkom	Sawadogo Inoussa 75 37 85 91	Masculin	Elevage
36		Groupement Allawalou de Signonghin	Diallo Ousmane 74 26 53 75	Masculin	Elevage
37		Groupement allawalou de Wationoma	Diallo amado 77 71 12 38	Masculin	Elevage
38		Groupement Allawalou de Gondogo	Diallo Pasba	Masculin	Elevage
39		Groupement Allawalou de Linonghin	Diallo Daouda 76 87 57 65	Masculin	Elevage
40		Groupement Boudnooma de Tanvougé	Naré André 76 70 09 58	Masculin	Elevage
41		Organisations professionnelle de pêcheurs	Groupement Relwendé des Pêcheurs de Youtenga	Ouédraogo Yacouba/Président 78 34 64 93	Masculin
42	Groupement Naabawendpanga de Nagréongo		Sawadogo Rasmané 72 12 58 73	Masculin	Pêche
43	Groupement Béognéré de Gondogo		Lenlengué Sararé 75 49 54 32	Masculin	Pêche
44	Groupement Wendsongdo de Kolonkom		Ouédraogo Inoussa 76 25 21 62	Masculin	Pêche
45	Organisations de gestion de forage	Association des Usagers de l'Eau de Satté	Tapsoba Abdoulaye 78 53 44 88	Mixte	Gestion de forage
46		Association des Usagers de l'Eau Zemstaaba de Nagréongo	Rouamba Rasmané 79 43 34 51	Mixte	Gestion de forage
Commune de Ziniaré					
47	Organisations professionnelle d'agriculteurs	Groupement des agriculteurs de Koasinga	Kanguemebéga Saïdou 75 02 20 57	Masculin	Agriculture
48		Groupement KWS de Sawana	Zongo L Issaka 76 90 25 73	Mixte	Agriculture
49		Groupement MNZG de Koasenga	Rakissaga gomtiga 75 73 17 28	Mixte	Agriculture
50					
51		Groupement d'agriculteurs de Koasenga	Ouédraogo Sibnoaga 76 01 46 52	Masculin	Agriculture
52		Groupement Wendsongdo	Zoungrana Salfo 76 73 31 77	Mixte	Agriculture

53		Groupement Teeltaaba	Tapsoba Bernard 70 40 23 82	Mixte	Agriculture
54		Groupement d'agriculteurs de Sawana	Zongo Roko	Mixte	Agriculture
55		Groupement des riziculteurs de Kolguendiéssé	Ouédarogo Pierre 75 71 89 86	Mixte	Riziculture
56		Groupement de producteurs d'oignon de Koasenga	Bonkougou Lanoaga 76 31 47 58	Mixte	Maraîchage
57		Groupement des maraîchers de Ladwenda	Birba Cyrile 76 01 16 89	Mixte	Maraîchage
58	Organisations professionnelle d'éleveurs	Groupement d'élevage de Boulba	Compaoré bordré 76 99 99 10	Masculin	Elevage
59		Groupement d'élevage de Ipala	Ouédraogo Gilbert 74 73 04 6	Masculin	Elevage
60		Groupement des éleveurs de Ziga	Diallo Boiukari 76 77 39 45	Masculin	Elevage
61		Groupement des éleveurs de Sawana	Ouédraogo Issa 76 99 21 36	Masculin	Elevage
62	Organisations professionnelle de pêcheurs	Groupement des pêcheurs de Boalin	Ilboudo Adama 75 99 27 90	Masculin	Pêche
63		Groupement des pêcheurs de Ziga	Dialla Lassané 76 04 34 84	Masculin	Pêche
64	CLE	CLE de Kolguendiéssé	Kabré Adama 76 13 76 05 79 40 22 17	Mixte	Gestion Barrage
65	Organisations de gestion de forage	Association des Usagers de l'Eau (AUE) de Koasenga	Kabré Touinrima 76 63 82 08	Mixte	Gestion de forages
66		AUE de Ladwenda	Ouédarogo François 76 33 82 92	Mixte	Gestion de fortages
67		AUE de Gondog-Tanséga	Zongo Madi	Mixte	Gestion de forage
68		AUE de Tanonsgo	Ilboudo Rasmané 76 15 91 63	Mixte	Gestion de forage
69		AUE de Kaatenga	Sédogo Mahamadi 75 70 94 76	Mixte	Gestion de forage
70		AUE de Bagadogo	Sawadogo Pascal 75 14 14 94 Sawadogo Kassoum 75 39 38 90	Mixte	Gestion de forage
71		AUE de Bissaiga	Diallo Daouda 76 04 08 29	Mixte	Gestion de fortages
72		AUE de Tangonko Peuls	Bandé Hamidou 76 84 84 01	Mixte	Gestion de fortages
73		AUE de Barkoundouba	Diallo Mankido 71 08 06 04	Mixte	Gestion de fortages
74		AUE de Ooubritenga	Kiendrébéogo Lazare	Mixte	Gestion de fortages
75		AUE de Sawana	Lenglégué Esther 75 85 98 60	Mixte	Gestion de fortages

76		AUE de Nakamtenga	Compaoré Sidiki 76 77 37 66	Mixte	Gestion de forrages	
77		AUE de Betta	Lenglengué Salif 75 11 17 83	Mixte	Gestion de forrages	
78		AUE de Badnoogo	Ouédraogo Rimwaogdo 71 76 66 11	Mixte	Gestion de forrages	
79		AUE de Ouagatenga	Ouédraogo Jean-Baptiste 71 61 95 29	Mixte	Gestion de forrages	
80		AUE de Namassa	Ilboudo Séni 76 05 80 13	Mixte	Gestion de forrages	
81		AUE de Laongo	Tapsoba Adama 78 97 30 92	Mixte	Gestion de forrages	
82		AUE de Namassa	Ilboudo Séni 76 05 80 13	Mixte	Gestion de forrages	
83		AUE de Laongo	Tapsoba Adama 78 97 30 92	Mixte	Gestion de forrages	
84		AUE de gamsilmimossé	Derra Issouf 75 42 78 83	Mixte	Gestion de forrages	
85		AUE de Tibin	Birba Eugénie 79 32 73 18	Mixte	Gestion de forrages	
86		AUE de Nabitenga	Tiemtoré Marou 75 30 30 61	Mixte	Gestion de forrages	
87		AUE de Gonsé	Compaoré Maurice 75 65 15 72	Mixte	Gestion de forrages	
88		AUE de Tamassa	Tapsoba Madi 76 76 99 76	Mixte	Gestion de forrages	
Commune de Zitenga						
89		Organisations professionnelle d'agriculteurs	Groupement des agriculteurs	Ouédraogo S Hamidou 76 68 38 67	Mixte	Agriculture
90			Groupement des agriculteurs	Kanguembéga mahamoudou 75 54 64 53	Mixte	Agriculture
91			Groupement des agriculteurs	Ouédraogo Timbila 61 11 26 15	Mixte	Agriculture
92			Groupement de riziculteurs	Sawadogo Karim 76 90 44 96	Mixte	Riziculture
93			Groupement des maraichers	Ouédraogo J Toussaint 75 21 62 85	Mixte	Maraîchage
94			Groupement des maraichers	Kouanda Mahamadi	Mixte	Maraîchage
95			Groupement des maraichers	Bagué Sada 75 67 14 31	Mixte	Maraîchage
96		Organisations professionnelle d'éleveurs	Groupement des éleveurs	CONGO Kalifa 76 60 03 57	Masculin	Elevage
97			Groupement des éleveurs	Bandé Mahamoudou 76 10 03 86	Masculin	Elevage
98			Groupement des éleveurs	Ouédraogo Ousmane 76 23 63 25	Masculin	Elevage
99			Groupement des éleveurs	Sawadogo Boukaré	Masculin	Elevage
100			Groupement des éleveurs	Ouédraogo Zoegnandé	Masculin	Elevage
101			Groupement des éleveurs	Ouédraogo Issaka 74 06 91 76	Masculin	Elevage
102			Association des éleveurs	Diallo Mousa 74 03 61 44	Mixte	Elevage
103			Groupement des éleveurs	Ouédrago S Salfo 76 11 46 79	Masculin	Elevage

104		Groupement des éleveurs	Ouédraogo Saïdou 78 57 19 10	Masculin	Elevage
105		Groupement des éleveurs	Sawadogo Issaka 78 46 01 54	Masculin	Elevage
106		Groupement des éleveurs	Ouedraogo Issaka 75 23 60 40	Masculin	Elevage
107		Groupement des éleveurs	Sawadogo Kiougou 71 90 94 38	Masculin	Elevage
108		Groupe ment féminin des éleveurs	Ouedraogo awa 76 62 98 85	féminin	Elevage
109		Groupe ment des éleveurs	Ouedraogo Rasmané 75 17 91 70	Masculin	Elevage
110		Groupe ment des éleveurs	Sinaré Mounouni 75 56 17 27	Masculin	Elevage
111	Organisations de gestion de l'environnement	Association environnementale	Birba S Aimé 76 24 69 88	Mixte	Protection de la flore
112	Organisations de gestion de barrages de retenue d'eau	Comité d'Usagers de l'Eau (CUE) du barrage de Lelèksé	Ouédarogo Benjamin/ Président 76 12 34 37	Mixte	Gestion du Barrage
113	Organisations de gestion de forage	AUE	Sawadodo Saïdou 76 36 05 63	Mixte	Gestion de forage
114		AUE	Sinaré Saïdou 75 10 31 28	Mixte	Gestion de forages
115		AUE	Bague Idrissa 75 63 61 42	Mixte	Gestion de forages
116		AUE	Kouanda Moussa 75 68 63 15	Mixte	Gestion de forage
117		AUE	Tiendrebéogo Harouna 76 81 70 19	Mixte	Gestion de forage
118		AUE	Ouédraogo Jean-Baptiste 74 82 59 48	Mixte	Gestion de forage
119		AUE	Sianré Moctar 76 28 81 40	Mixte	Gestion de forage
120		AUE	Bandé Boureïma 75 39 06 56	Mixte	Gestion de forage
121		AUE	Pacéré Sibiri Issa	Mixte	Gestion de forage
122		AUE	Ouédraogo Hamado 7506 75 57	Mixte	Gestion de forage
123		AUE	Zapaodre Salmfo 75 19 11 00	Mixte	Gestion de forage
124		AUE	Diallo Idrissa 76 08 91 76	Mixte	Gestion de forage
125		AUE	Ouédraogo Rasmané 75 72 15 61	Mixte	Gestion de forage
126		AUE	Sinaré Idrissa	Mixte	Gestion de forage
127		AUE	Ouédraogo Madi 76 11 49 15	Mixte	Gestion de forage
128		AUE	Kafando Ousmane 76 97 40 55	Mixte	Gestion de forage
129	AUE	Zoungrana Mahamoudou	Mixte	Gestion de forage	
130	AUE	Sinaré Oumarou 76 22 34 21	Mixte	Gestion de forage	
131	AUE	Soré Boukaré 76 21 12 49	Mixte	Gestion de forage	
132	AUE	Ouedraogo Salif	Mixte	Gestion de forage	
133	AUE	Ouedraogo Boureïma	Mixte	Gestion de forage	

134	AUE	Ouédraogo Boukaré 75 88 21 88	Mixte	Gestion de forage
135	AUE	Ouedraogo Boureima 76 88 48 56	Mixte	Gestion de forage
136	AUE	Sodré Karim 75 25 61 39	Mixte	Gestion de forage
137	AUE	Derra Boukaré 77 16 54 64	Mixte	Gestion de forage
138	AUE	Compaoré Pagnimidresom 76 99 85 23	Mixte	Gestion de forage
139	AUE	Sodré Amado 74 33 20 88	Mixte	Gestion de forage
140	AUE	Ouedraogo Séni 76 82 68 74	Mixte	Gestion de forage

**ANNEXE 3 - LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE REDACTION DES TEXTES CONSTITUTIFS
(PROJETS D'ARRETE DE CREATION ET DE REGLEMENT INTERIEUR) DU COMITE LOCAL DE
L'EAU (CLE) DE ZIGA OUEST**

N°	Nom et Prénom(s)	Structure/Village	Contacts
1	COMPAORE Maurice	AUE/Gonsé	75 65 15 72
2	CONGO Kalifa	Eleveur/Zitenga	76 60 03 57
3	OUEDRAOGO Adama	Maraîcher/Nagrréongo	79 15 18 46
4	OUEDRAOGO Benjamin	Maraîcher/Lélèksé	76 22 34 37
5	OUEDRAOGO Passaté	Eleveur/Basbédo	61 65 97 58
6	TIENDREBEOGO Marcel	Point focal/Ziniaré	78 09 39 31
7	OUEDRAOGO Harouna	Point focal/Zitenga	78 86 21 62
8	NIKIEMA Etienne	ZAT/Ziniaré	70 33 07 19
9	MINOUNGOU Drissa	ZAT/Nagréongo	70 37 78 09/78 76 27 77
10	ZIDA François de salle	ZAT/Zitenga	70 02 72 33
	EQUIPE MOS		
11	DIALLA HAROUNA,	BGB/Méridien	
12	OUEDRAOGO NOMBAMBA MAMADOU	BGB/Méridien	

ANNEXE 4 - TEXTES CONSTITUTIFS

ARRETE CONJOINT DE CREATION du Comité Local de l'Eau (CLE) du sous bassin versant de Ziga Ouest

**MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA SECURITE**

REGION DU PLATEAU CENTRAL

GOUVERNORAT DE ZINIARE

CABINET

BURKINA FASO
Unité -progrès -justice

**Arrêté n°2013/ 058/ portant création, composition,
attributions et fonctionnement du Comité Local de l'Eau
(CLE) de Ziga Ouest**

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DU PLATEAU CENTRAL

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le Décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le Décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement;
- Vu** le Décret n°2013-104/PRES/PM/SGG-CM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** la loi n°002-2001/AN du 08 février 2001, portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;
- Vu** le Décret n° 2003-220/PRES/PM/MAHRH du 06 mai 2003, portant approbation du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) ;
- Vu** la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, ensemble et modificatifs et textes applicables ;

- Vu** le procès verbal de la séance du 22 novembre 2013 de l'Assemblée Générale Constitutive du Comité Local de l'Eau de Ziga Ouest ;

ARRETE

Titre 1 : DISPOSITIONS GENERALES

CHAPITRE I : CREATION, COMPOSITION, ATTRIBUTIONS.

Article 1 : Création

Il est créé au sein de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN) une instance locale de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les acteurs concernés au niveau local, pour la gestion des ressources en eau, dénommé Comité Local de l'Eau de Ziga Ouest En abrégé, CLE ZO

Article 2 : Sièges sociaux

Le siège social est basé à Ziniaré et peut être transféré dans une autre des trois communes de la Province de l'Oubritenga sur décision de l'Assemblée Générale.

Article 3 : durée de vie du CLE

Le CLE est constitué pour une durée de quatre vingt dix neuf (99) ans.

Article 4 : Espace territorial du CLE

L'espace territorial du CLE qui s'étend sur les communes de Nagréongo, Ziniaré et Zitenga conformément au Schéma de couverture spatiale (ou à la délimitation du SDAGE) correspond au Sous bassin versant Ziga Ouest.

Titre 2 : ATTRIBUTIONS DU COMITE LOCAL DE L'EAU

Article 5 : Le CLE a pour missions principales de :

- Rechercher sur le territoire d'application défini en liaison avec les ressources en eau, l'adhésion permanente des acteurs de l'eau (administration, usagers, Collectivités locales, autorités coutumières, organisations de la société civile) à la gestion concertée des ressources en eau par la sensibilisation, l'information, la formation et l'action concrète ;
- Initier ou appuyer au niveau local, les actions de développement, de promotion, de protection et de restauration du domaine public de l'eau ;
- Développer une synergie de concertations et d'actions horizontales avec les autres organes de gestion de l'eau ;
- Assurer une coopération d'une part avec les structures semblables (notamment avec les CLE qui ont en partage le même cours d'eau) et d'autre part avec les structures déconcentrées et décentralisées compétentes et les organismes de bassin à l'échelon supérieur.

Article 6 : Prérogatives du Comité Local de l'Eau

En lien avec ses missions, le CLE peut exercer sur son espace de compétence, tout ou partie des prérogatives suivantes concédées par l'Agence de l'Eau du Nakanbé

- Initier et mettre en œuvre au travers de maîtres d'ouvrage publics ou privés et conformément à la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, des solutions aux problématiques d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Contribuer à arbitrer les conflits d'usages et participer à la résolution des contentieux en lien avec leur objet ;

- Mobiliser auprès de ses membres et partenaires divers et gérer sous la tutelle financière de l'Agence de l'Eau des dons et des subventions dans le cadre de la mise en œuvre de leurs actions ;
- Contribuer à la collecte d'informations sur l'eau.

Titre 3 : COMPOSITION DU CLE

Article 7 : Membres

Le CLE est composé de membres provenant :

- De l'administration de l'Etat au niveau local ;
- Des collectivités territoriales (les régions et les communes);
- Des usagers et des organisations de la société civile.

Article 8 : Composition des membres de l'Administration de l'Etat

L'administration de l'Etat est représentée par les circonscriptions administratives du Niveau Régional (Région du Plateau Central) et provincial (Province de l'Oubritenga) et des services techniques sous tutelles en charges de la gestion des ressources en eau et des secteurs connexes (eau, agriculture, environnement, ressources animales et halieutiques, industries et artisanat, mines, carrières et énergie). Les services techniques centraux pertinents sans démembrement régionaux ou provinciaux sont membres à souhait au regard des enjeux de participation.

Article 9 : Composition des membres des Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont représentées par les conseils Régionaux et les communes concernées.

La région concernée est : la région du Plateau Central.

Les communes concernées sont :

Nagréongo dans la province de L'Oubritenga;

Ziniaré dans la province de L'Oubritenga;

Zitenga dans La Province de L'Oubrityenga.

Article 10 : Composition des membres des Usagers et organisations de la société civile

On distingue les grands usagers utilisant l'eau à des fins de production ou de distribution à grandes échelles et les petits usagers et organisations de la société civile pour intrant au développement, à l'amélioration ou au maintien des moyens d'existences

CHAPITRE II : ORGANISATION, FONCTIONNEMENT

TITRE 4 : ORGANISATION DU CLE

Article 11 : Organisation

Le CLE est organisé en :

- Assemblée Générale ;
- Bureau exécutif;
- Comité de Contrôle ;
- Comité de suivi des usagers et de la gestion des conflits.

Suivant le besoin, le CLE peut se doter d'une ou plusieurs commissions spécialisées qui regrouperont les compétences nécessaires dans un thème donné pour une plus grande efficacité des actions du CLE.

Article12 : Assemblée Générale

L'assemblée Générale est l'instance suprême du CLE. Elle est souveraine pour statuer sur toutes les questions relatives à la vie du CLE.

Elle est formée par l'ensemble des membres du CLE.

Article13 : Bureau du CLE

Le Bureau comprend :

- Un (e)Président (e) ;
- Un (e) vice président (e)
- un Secrétaire général ;
- un (e) Secrétaire général (e) adjoint (e)
- un (e) Trésorier (e) général (e)e ;
- un (e) Trésorier (e) général adjoint (e);
- trois Responsables à l'information
- un responsable à la mobilisation féminine, à la promotion du genre et de l'équité plus deux adjoints.
- un responsable chargé des relations extérieures.
- un responsable adjoint chargé des relations extérieures.

Les membres du Bureau du CLE sont élus pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois.

Article14 : Composition et attribution du comité de contrôle

Un Président

1^{er} Rapporteur.

2^{ème} Rapporteur.

C'est un organe autonome composé de trois membres chargés du contrôle de l'action du bureau Exécutif (exécution physique et budgétaire des activités).

Les membres du comité de contrôle sont élus pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois.

Article 15: Composition et attribution comité de suivi des usagers et de la gestion des conflits

Le comité de suivi des usagers et de la gestion des conflits se compose de quatre (04) responsables dont trois désignés par commune et un issu des services techniques déconcentrés ayant en charge les domaines de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, de l'hydraulique.

Les quatre (04) responsables désignés éliront un président et deux rapporteurs entre eux.

Le comité de suivi des usagers et de la gestion des conflits est un organe spécialisé travaillant sous la direction du bureau Exécutif.

Les membres du comité de suivi des usagers et de la gestion des conflits sont élus pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois.

Article 15: Sections

Le CLE comporte une section par commune pour des raisons de fonctionnalité, d'opérationnalité et de dynamisme.

Article 16 : Composition de la section communale

- Un Président
- Un vice Président
- Un secrétaire général
- Un secrétaire général adjoint
- Un trésorier général
- Un trésorier général adjoint
- Un responsable à l'information
- Un responsable à l'information
- Un responsable à la mobilisation féminine, à la promotion du genre et de l'équité
- Un responsable adjoint à la mobilisation féminine, à la promotion du genre et de l'équité
- Un responsable chargé des relations extérieures.
- Un responsable adjoint chargé des relations extérieures.

Aucun responsable du Bureau du CLE ne peut être membre d'un Bureau de section communale.

Article 17 : Attribution de la section

La section communale organise les membres à la base pour un bon fonctionnement du CLE

Article 18 : Fonctionnement de la section communale

La section communale est dirigée par un Président, elle se réunit en session ordinaire sur convocation de celui-ci et en session extraordinaire chaque fois que de besoin soit à la demande du président pour une mobilisation à la base. Elle rend compte au BE du CLE des activités qui sont exécutées.

Titre 5: FONCTIONNEMENT

Article 19: Convocation des réunions de l'AG par le Président

L'Assemblée Générale du CLE est dirigée par le Président.

Elle se réunit deux fois par an en session ordinaire à la convocation de son président.

Elle peut se réunir en session extraordinaire chaque fois que de besoin soit à la demande du Président du CLE, soit à la demande de la majorité simple de ses membres.

Article 20 : Relations entre le CLE et l'Agence de l'Eau du Nakanbé

Le CLE étant une instance locale de l'Agence de l'Eau du Nakanbé, il se doit de :

- Rendre compte de toutes ses activités menées sur son espace.
- Exécuter les programmes et plans annuels d'investissement soumis à l'AEN conformément au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.
- Faire les comptes rendus sous formes de rapports Techniques et financiers divers suivant des échéances et des modalités à préciser.

Article 21 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du CLE. Ce règlement doit être approuvé par l'assemblée générale du CLE.

Le règlement intérieur a pour objet de compléter les dispositions et modalités prévues à l'arrêté portant création du CLE. Il ne peut en aucun cas contenir des clauses contraires aux lois et règlement en vigueur ainsi qu'aux dispositions dudit statut.

Titre 6 : FINANCEMENT DU CLE

Article 22 : Financement des sessions

Les fonctions des membres du CLE sont gratuites.

Les membres reçoivent des indemnités pour frais de séjour en cas de déplacement, conformément aux dispositions du règlement intérieur

Article 23: Ressources de financement du CLE

Les ressources du CLE proviennent :

- Des cotisations de ses membres (statutaires, observateurs ou d'honneur)
- Des ressources financières allouées par l'Agence de l'eau du Nakanbé,
- Des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- Des dons et legs

Le CLE est sous la tutelle financière de l'Agence de l'Eau du Nakanbé.

Article 24: Gestion des fonds

Le CLE est tenu d'observer à l'égard de la gestion des fonds, les principes de bonne gouvernance par la mise en œuvre de l'obligation de compte rendu et du contrôle par l'Agence de l'eau du Nakanbé.

Article 25: Les ressources externes

Sur la base de projets ou de programmes pertinents, le CLE peut solliciter et recevoir des financements externes sur délégation de l'Agence de l'Eau du Nakanbé.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINALES

Titre 7 : DISPOSITIONS FINALES

Article 26 : dissolution

- Motif de dissolution

Le CLE peut être dissous pour des raisons de malversation, du mauvais fonctionnement

- Prononciation de la dissolution

La dissolution du CLE ne peut être prononcée que par l'AG convoquée à cet effet, à la demande des 2/3 des membres.

- Liquidation

En cas de liquidation, les biens de l'Association seront reversés à une organisation qui poursuit les mêmes objectifs.

Article 27 : Résolution des différends

- Résolution à l'amiable

Tout différent au sein du CLE est résolu à l'amiable

- Résolution par le tribunal

Au cas où le différent n'a pas pu être résolu à l'amiable les membres feront recours au tribunal

- Interprétation du présent statut

Tous les cas non prévus par les présents statuts seront laissés à l'appréciation du B.E qui les soumettra à l'AG.

Article 28 : le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



Blaise Corneille OUEDRAOGO
Officier de l'Ordre National

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**du Comité Local de l'Eau (CLE) du sous bassin versant de Ziga
Ouest**

PREAMBULE

Le présent règlement intérieur complète et précise les statuts du CLE. En conséquence, le respect de ses dispositions s'impose au même titre que celui des statuts.

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 :

Il est créé au sein de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN) une instance locale de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les acteurs concernés au niveau local, pour la gestion des ressources en eau, dénommé Comité Local de l'Eau de Ziga Ouest, en abrégé, CLE ZO.

Le siège social est basé à Ziniaré et peut être transféré dans une autre des trois communes de la Province de l'Oubritenga. Le CLE est constitué pour une durée de quatre vingt dix neuf (99) ans.

Son espace territorial qui s'étend sur les communes de Nagréongo, Ziniaré et Zitenga conformément au Schéma de couverture spatiale (ou à la délimitation du SDAGE) correspond au Sous bassin Ziga Ouest (CLE ZO).

TITRE II : ORGANISATION, ATTRIBUTIONS ET FONCTIONNEMENT

Article 2 :

- Le CLE est organisé comme suit : Une Assemblée Générale ;
- Un Bureau Exécutif;
- Un comité de contrôle ;
- Un comité de suivi des usagers et de gestion des conflits ;
- Trois sections communales.

Article 3 :

L'Assemblée Générale est formée par l'ensemble des membres du CLE et se réunit deux fois par an en session ordinaire sur convocation de son Président.

Elle peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son Président ou à la demande de la majorité absolue (moitié + un) de ses membres ; ou encore à la demande de la cellule de contrôle.

Article 4 :

Chaque réunion de l'Assemblée Générale doit faire l'objet d'une convocation écrite comportant l'ordre du jour, signée par le Président et adressée à tous les membres au moins trois semaines avant la date de réunion, sauf cas d'urgence.

Pour siéger, l'Assemblée Générale doit réunir au moins la majorité simple des membres. Lorsque ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est faite dans un délai de quinze jours et à cette réunion l'Assemblée Générale délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Article 5 :

L'Assemblée Générale examine et approuve les rapports d'activités et délibère sur les questions inscrites à son ordre du jour.

Article 6 :

Le projet de compte rendu des sessions doit être transmis aux membres du CLE dans les quatre semaines qui suivent la fin de la session.

Article 7 :

En début de chaque session, le compte rendu de la session précédente est soumis aux membres pour adoption.

Article 8 :

Toutes les délibérations sont prises à main levée à la majorité simple des membres présents et votants. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 9 :

Le bureau du CLE peut inviter toute personne physique ou morale extérieure comme personne ressource à participer à son Assemblée Générale. Cette personne ne peut participer aux votes.

Article 10:

Le bureau se réunit une fois tous les trois mois et en cas de besoin sur convocation de son Président.

Article 11 :

Le bureau est mis en place par des élections ; ses membres sont élus lors de l'Assemblée Générale à main levée et à la majorité absolue des voix pour un mandat de trois ans renouvelable.

Article 12 :

Le (la) Président(e) représente le CLE dans tous les actes avec les structures partenaires.
Il assure la publication des actes des sessions avec l'assistance du Secrétariat.
Il assure l'ordre à l'intérieur du CLE et lors des séances et veille à l'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale et le bureau.

Article 13 :

Le (la) Vice-président (e) appuie le Président dans l'exercice de ses fonctions.
Il remplace le Président en cas d'empêchement et peut signer à sa place par délégation écrite.

Article 14 :

Le (la) Secrétaire du CLE organise, sous l'autorité du Président, les réunions du Bureau et de l'Assemblée Générale. Il est chargé notamment de :

- la préparation et de la présentation des dossiers soumis à l'examen du Bureau du CLE ou de l'Assemblée Générale;
- l'instruction de tout dossier qui lui est soumis par le CLE;
- la rédaction des comptes rendus des sessions qui doivent contenir les conclusions et en annexe les noms des membres présents, des membres excusés et des membres absents sans excuses ;
- la diffusion et de la conservation des documents ;
- la communication avec tous les membres du CLE.

Article 15:

Le (la) Secrétaire Adjoint (e) du CLE assiste le Secrétaire Général dans l'exécution de ses missions et peut le remplacer en cas d'empêchement.

Article 16 :

Le (la) Trésorier (e) est chargé de la gestion des ressources financières du CLE. Il perçoit les recettes et exécute les dépenses en accord avec le Président.

Il prépare et soumet au Bureau, le projet de budget et le rapport financier.

Article 17 :

Le (la) Trésorier (e) Adjoint (e) appuie le Trésorier pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées.

Article 18 :

Un responsable à la mobilisation féminine, à la promotion du genre et de l'équité plus deux adjoints. Il est chargé du développement du genre et de l'équité dans les activités du CLE de Ziga Ouest.

Article 19 :

Un responsable chargé des relations extérieures. Il assure le suivi des accords établis par le CLE avec ses différents partenaires et de prospecter des possibilités de partenariats dans les domaines d'actions du CLE.

Article 20 :

Un responsable adjoint chargé des relations extérieures. Il appuie le responsable chargé des relations extérieures pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées.

TITRE III : DROITS ET OBLIGATION DES MEMBRES DU CLE

Article 21 :

Les membres du CLE s'expriment librement lors des séances de travail après avoir reçu la parole du Président de séance.

Article 22 :

Les fonctions de membre du CLE ne donne pas lieu à un salaire.

Article 23 :

L'appartenance au Comité Local de l'Eau de Ziga Ouest implique des devoirs, notamment :

- Assister régulièrement aux sessions et être présent durant toute la session;
- Faire preuve de disponibilité dans le cadre de l'exécution des missions à lui confiées, et en l'occurrence, examiner avec attention avant la tenue de la session, les points soumis à l'ordre du jour ;
- Informer le Bureau de toute opportunité, contrainte ou entrave pouvant avoir une influence sur les activités du Comité.
- N'engager en aucune circonstance, la responsabilité du CLE sans en avoir reçu mandat ;
- Respecter la discipline lors des sessions du CLE.

TITRE IV : ACQUISITION ET PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE DU CLE

Article 24:

L'admission en qualité de membre du CLE est prononcée par l'Assemblée Générale.

Article 25 :

Les demandes d'adhésion doivent parvenir au Secrétariat et être portées à la connaissance des membres du CLE, un mois au moins avant l'Assemblée Générale devant siéger sur ces demandes.

Article 26 : La qualité de membre du CLE se perd par démission ou par exclusion conformément à l'article 28 du présent Règlement Intérieur. quel que soit le motif de la démission la décision doit être notifié par écrit.

TITRE V : RESSOURCES DU CLE

Article 27 :

Les ressources du CLE sont acquises et gérées conformément aux dispositions y relatives aux statuts portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du CLE de Ziga Ouest.

Les ressources financières sont déposées en banque ou auprès de toute autre institution financière crédible la plus proche. Tout retrait de fonds est subordonné à la signature conjointe du Président et du Trésorier.

Titre VI : DISCIPLINE ET SANCTIONS

Article 28:

Lors des sessions, nul ne peut prendre la parole qu'après y avoir été autorisé par le Président. Cependant les membres du Bureau ont priorité pour obtenir la parole lorsqu'ils la demandent.

Article 29 :

Tout manquement au Règlement Intérieur ou tout acte qui vise à nuire aux intérêts du CLE peut entraîner les mesures disciplinaires suivantes :

- le rappel à l'ordre ;
- l'avertissement ;
- le blâme ;
- la suspension ;
- l'exclusion.

Article 30 :

Le rappel à l'ordre est prononcé par le Président.

Article 31 :

L'avertissement et le blâme sont prononcés par le bureau.

- l'avertissement contre tout membre :
 - ayant encouru deux rappels à l'ordre au cours de la même année.
 - régulièrement convoqué qui s'est abstenu pendant deux sessions consécutives d'assister aux séances du CLE sans excuse.
- Le blâme contre tout membre devant recevoir un deuxième avertissement au cours de la même année.

Article 32 :

La suspension et l'exclusion sont prononcées par l'Assemblée Générale par un vote acquis à la majorité absolue des 2/3 des membres sur rapport du bureau.

Article 33 :

Nul ne peut être suspendu ou exclu s'il n'a au préalable été entendu par l'instance habilitée qui est l'Assemblée Générale.

Article 34 :

En cas de trouble lors d'une session, le Président selon l'opportunité peut prendre les dispositions suivantes :

- le rappel à l'ordre;
- la suspension du droit à la parole, pour tout membre qui aurait été rappelé à l'ordre 2 fois au cours de la séance ;
- l'ajournement des débats sur la question en discussion;
- la clôture des débats sur la question en discussion ;
- la suspension de la séance.
- l'ajournement de la séance.

Article 35:

Toute sanction doit être mentionnée dans les comptes rendus des activités du CLE.

TITRE VII : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 36 :

Sur l'initiative du Bureau ou sur proposition de deux tiers (2/3) au moins des membres du CLE, une révision du Règlement Intérieur peut être soumise à l'Assemblée Générale.

Article 37 :

Le Bureau du Comité Local de l'Eau de Ziga Ouest est chargé de l'application du présent Règlement Intérieur qui prend effet pour compter de sa date de signature.

TITRE VIII : DISPOSITIONS FINALES

Article 38 : dissolution

- Motif de dissolution

Le CLE peut être dissous pour des raisons de malversation, du mauvais fonctionnement.

- Prononciation de la dissolution

La dissolution du CLE ne peut être prononcée que par l'AG convoquée à cet effet, à la demande des 2/3 des membres.

- Liquidation

En cas de liquidation, les biens de l'Association seront reversés à une organisation qui poursuit les mêmes objectifs.

Article 39 : résolution des différends

- Résolution à l'amiable

Tout différent au sein du CLE est résolu à l'amiable

- Résolution par le tribunal

Au cas où le différent n'a pas pu être résolu à l'amiable les membres feront recours au tribunal

- Interprétation du présent statut

Tous les cas non prévus par les présents statuts seront laissés à l'appréciation du B.E qui les soumettra à l'AG.

- Règlement intérieur

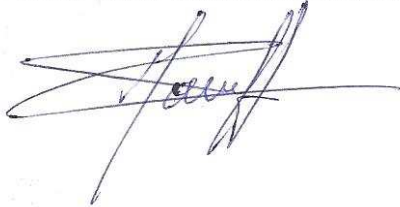
Sur proposition du bureau exécutif ou des 2/3 des membres de l'A.G des amendements pourront être apportés à ce règlement intérieur. Toute modification est soumise au vote de la majorité absolue.

Ziniaré, le 22 novembre 2013

Pour l'Assemblée Générale du CLE de Ziga Ouest

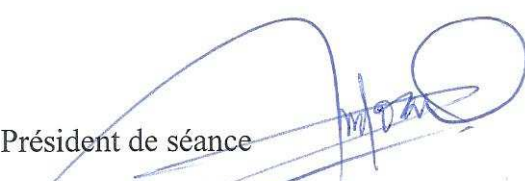
Secrétaire de séance

TIENDREBEOGO Marcel
Point Focal Mairie de Ziniaré



Président de séance

OUEDRAOGO Kibsa Antoine
Secrétaire Général de la Région du
Plateau Central



ANNEXE 5 - STRUCTURES IDENTIFIEES CONVOQUEES POUR L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CLE DE ZIGA OUEST

N°	Collèges d'acteurs	Structures	Représentants Acteurs identifiés	Aspect genre dans la structure	Activité	
1	Administration	Gouverneur du Plateau Central	Ouédraogo K. Antoine	SGR (plateau Central)		
2		Direction Régionale de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (DRASA) du Plateau Central	Sanou Abdoul-Latif 70 93 48 46	(SAPA)		
3		Direction Régionale de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (DREAHA) du Plateau Central	Compaoré Issaka 72 70 41 74			
4		Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD) du Plateau Central	Ramdé Mahamadi 70 08 04 83	(SDEDD Ourgou-Manéga)		
5	Collectivités locales	Conseil Régional du Plateau Central	Kaboré Hamado 70 76 75 08	Conseil Régional Zorgho		
6		Mairie de Ziniaré	Sawadogo Sékou 70 17 58 65			
7		Point focal Mairie Ziniaré	Tiendrébéogo Marcel			
8		Mairie de Zitenga	Compaoré/ Ouédraogo Rihanata	1 ^{ère} adjointe au maire		
9		Point focal Mairie Zitenga	Ouédraogo Harouna			
10		Mairie de Nagréongo	néant			
11	Gros usager	Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)	néant			
Commune de Nagréongo						
12	Usagers et organisations de la société civile	Organisations professionnelle d'agriculteurs	Groupement teel Taaba de Kolonkom	Ouédraogo Salfo /président76 96 67 26	Mixte	Agriculture

13			Groupe ment de maraîchers	Ouédraogo Adama		Maraîchers
14			Groupe ment féminin Song-Taaba de Watinoma	Compaoré Rihanata	Féminin	Agriculture
15			Groupe ment pegdwendé de Nagréongo	Sawadogo Mouni 75 18 82 34	Mixte	Riziculture
16			Groupe ment féminin Sougrnooma de Sarogo	Compaoré Alizèta 75 36 44 98	Féminin	Maraîchage
17		Organisations professionnelle d'éleveurs	Groupe ment Sougrnooma des Eleveurs de Kologkom	Sawadogo Inoussa 75 37 85 91	Masculin	Elevage
18			Groupe ment Allawalou de Linonghin	Diallo Daouda 76 87 57 65	Masculin	Elevage
19		Organisations professionnelle de pêcheurs	Groupe ment Relwendé des Pêcheurs de Youtenga	Ouédraogo Yacouba/Président 78 34 64 93	Masculin	Pêche
21		Organisations de gestion de forage	Association des Usagers de l'Eau de Satté	Tapsoba Abdoulaye 78 53 44 88	Mixte	Gestion de forage
22			Association des Usagers de l'Eau Zemstaaba de Nagréongo	Rouamba Rasmané 79 43 34 51	Mixte	Gestion de forage
23			ZAT Nagréongo	Ganou Bienvenu 70 56 22 25		
Commune de Ziniaré						
24		Organisations professionnelle d'agriculteurs	Groupe ment d'agriculteurs de Koasenga	Zongo Amado 76 01 46 52	Masculin	Agriculture
25			Groupe ment KWS de Sawana	Zongo Amado 75 17 11 19	Mixte	Agriculture
26			Groupe ment des riziculteurs de Kologdiéssé	Ouédarogo Pierre 75 23 22 49	Mixte	Riziculture
27			Groupe ment de producteurs d'oignon de Koasenga	Bonkougou Lanoaga 76 31 47 58	Mixte	Maraîchage

28		Organisations professionnelle d'éleveurs	Groupement d'éleveurs de Basbédo	Ouédraogo Adama	Masculin	Elevage
29			Groupement des éleveurs de Ziga	Diallo Boukari 76 77 39 45	Masculin	Elevage
30		Organisations professionnelle de pêcheurs	Groupement des pêcheurs de Boalin	Ouédraogo Tanga Hamado 75 15 41 30	Masculin	Pêche
31			Groupement des pêcheurs de Ziga	Dialla Lassané 76 04 34 84	Masculin	Pêche
32		CLE	CLE de Kolguendiéssé	Kabré Adama 76 13 76 05 79 40 22 17	Mixte	Gestion Barrage
33			ZAT Ziniaré	Nikiéma Etienne 70 33 07 19		
34		Organisations de gestion de forage	Association des Usagers de l'Eau (AUE) de Koasenga	Kabré Touinrima 76 63 82 08	Mixte	Gestion de forages
35			AUE de Bissiga	Diallo Daouda 76 04 08 29	Mixte	Gestion de forages
36			AUE de Oubritenga	Kiendrébéogo Lazare	Mixte	Gestion de forages
37			AUE de Tibin	Birba W. Eugénie 79 32 73 18	Mixte	Gestion de forages
38			AUE de Gonsé	Compaoré Maurice 75 65 15 72	Mixte	Gestion de forages
Commune de Zitenga						
39		Organisations professionnelle d'agriculteurs	Groupement des agriculteurs	Ouédraogo S Hamidou 76 68 38 67	Mixte	Agriculture
40			Union Wendlamanegda du barrage de Zitenga	Sawadogo Hamado 72 64 36 20		
41			Groupement de riziculteurs	Sawadogo Karim 76 90 44 96	Mixte	Riziculture
42			Groupement des maraichers	Ouédraogo J Toussaint 75 21 62 85	Mixte	Maraîchage
43			Organisations professionnelle d'éleveurs	Groupement des éleveurs	Congo Kalifa 76 60 03 57	Masculin

46	Organisations de gestion de l'environnement	Association environnementale	Birba S Aimé 76 24 69 88	Mixte	Protection de la flore
47		ZAT Zitenga	Sawadogo S. Edmond 76 41 33 06	Représentant chef ZAT	
48	Organisations de gestion de barrages de retenue d'eau	Comité d'Usagers de l'Eau (CUE) du barrage de Lelèksé	Ouédarogo Benjamin/ Président 76 12 34 37	Mixte	Gestion du Barrage
49	Organisations de gestion de forage		Ouédraogo Harouna 76 78 58 91/ 78 86 21 82	Point focal Zitenga	
50		AUE	Sianaré Moctar 76 28 81 40	Mixte	Gestion de forage

ANNEXE 6 - LISTE DES PARTICIPANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CLE DE ZIGA OUEST TENUE LE 22 NOVEMBRE 2013

N° d'ordre	Nom et prénom (s)	Structure	Localité	Contact
1	Ouédraogo Kibsa Antoine	Gouvernorat PCL	Ziniaré	70 70 62 68
2	Kaboré Amado	Conseil Régional PCL	Zorgho	70 76 75 08
3	Sawadogo Sékou	Mairie	Ziniaré	70 17 58 65
4	Compaoré Moussa Laurent	BGB/ Méridien	Ouagadougou	70 26 57 92
5	Zoma / Sako Sita Gisèle	BGB/ Méridien	Ouagadougou	72 22 30 10
6	Tapsoba Abdoulaye	AUE	Satté	78 53 44 88
7	Ouédraogo Adama	Producteur	Nagréongo	75 28 82 52
8	Ouédraogo Salfo	Groupement Teeltaaba de Nagréongo	Nagréongo	76 96 67 26
9	Ouédraogo Yacouba	Groupement des pêcheurs de Youtenga	Nagréongo	78 34 64 93
10	Sawadogo Karim	Groupement d'agriculteurs	Zitenga	76 90 44 96
11	Diallo Daouda	AUE	Ziniaré	76 04 08 29
12	Ouédraogo Yobi Toussaint	Groupement Nongtaaba	Zitenga	75 21 62 85
13	Compaoré Alizèta	Groupement Sougrenoma de Sargo	Nagréongo	75 36 44 98
14	Tapsoba Arlette Marie Ursule	D.G.A.E.N	Ziniaré	78 17 86 15
15	Lenglengue Emmanuel	Groupement Nebnooma	Betta / Ziniaré	75 57 01 66
16	Compaoré Maurice	AUEGonsé	Ziniaré	75 69 15 72

17	Diallo Boukari	Groupement Nongtaaba	Ziga	76 77 39 49
18	Sawadogo Edmond	Représentant chef de zone	Zitenga	76 41 33 06
19	Ganou K. Bienvenue	Représentant chef de zone	Nagréongo	70 56 22 25
20	Bandé Ousmane	Groupement d'élèves	Nagréongo	76 96 49 04
21	Ouédraogo Pierre	Groupement d'élèves de Kolodiéssé	Ziniaré	75 23 22 49
22	PousnebaMadi	AEN	Ziniaré	76 31 32 94
23	Yaméogo Hortense	AEN	Ziniaré	70 02 31 69
24	Sanoun Abdoul - Latif	Représentant DRASA / PCL	Ziniaré	70 93 48 46 78 05 12 50
25	Compaoré Issaka	Représentant DR / DREAHA / PCL	Ziniaré	72 70 41 74 76 45 37 28
26	Ouédraogo Harouna	Point focal	Zitenga	76 78 58 91 78 86 21 82
27	Compaoré/ Ouédraogo Rihanata	1 ^{ère} adjointe au Maire	Zitenga	76 73 31 96 78 82 96 21
28	Ouédraogo SibiriHamidou	Association Namanegzanga	Zitenga	76 68 38 67
29	Congo Kalifa	Groupement d'élèves	Zitenga	78 90 31 39
30	Ouédraogo N. Benjamin	CUB	Zitenga	76 12 34 37
31	Birba S. Salam dit Aimé	Association Environnementale	Zitenga	76 24 69 88
32	SinaréMoktare	AUE	Zitenga	76 28 81 40
33	Nikiéma Etienne	ZAT	Ziniaré	70 33 07 19

34	RamdéMahamady	Représentant SDEDD/ PCL	Ziniaré	70 08 04 83
35	Tiendrebéogo Marcel	Point focal Mairie	Ziniaré	78 09 39 31
36	KabréAdama	CLE ZO	Kologuenguessé	76 13 76 05
37	ZongoHamado	CLE Kologuenguessé	Ziniaré	75 17 11 19
38	Ouédraogo T. Hamado	Groupe ment KWS	Ziniaré	75 15 41 30
39	Ouédraogo Adama	Groupe ment d'élèves	Basbédo	75 17 66 96
40	DiallaLassane	Groupe ment Songtaba	Ziga	76 04 34 84
41	Birba W Eugénie	AUE	Tibin	79 32 73 18
42	LenglenguéSalfo	Groupe ment de pêcheurs de Betta	Ziniaré	75 11 17 83

ANNEXE 7 - PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CLE DU SOUS BASSIN VERSANT DE ZIGA OUEST - ELECTION BUREAU EXECUTIF, COMITE DE SUIVI DES USAGERS ET DE GESTION DES CONFLITS ET COMITE DE CONTRÔLE

L'an mille treize et le 22 novembre s'est tenu à Ziniaré l'assemblée générale constitutive de la mise en place du Comité local de Ziga ouest. L'assemblée a été présidée par Monsieur le Secrétaire général de la Région du Plateau central et le Secrétariat assuré par Monsieur Nikièma Etienne chef de Zone d'appui Technique de Ziniaré.

L'ordre du jour comportait les points suivants:

- Lecture et amendement des statuts et règlement intérieur ;
- Election des membres du bureau, du comité de contrôle, et du comité chargé de la gestion des litiges et du suivi des usagers.

I. Lecture et amendement des statuts et règlement intérieur

Sous la direction de Monsieur le secrétaire de la Région du Plateau Central, nous avons lu article par article les statuts puis le règlement intérieur et avons procédé à leurs amendements. Puis nous les avons adoptés par acclamation.

II. Election des membres du bureau, du comité de contrôle, et du comité chargé de la gestion des litiges et du suivi des usagers.

Pour ce point un présidium a été mis en place. Il est présidé par un doyen en la personne de Monsieur Ouédraogo Salfo de Nagréongo. Il est assisté de deux accesseurs qui sont des jeunes en les personnes de Messieurs Sawadogo Karim du GV Nongtaaba de Lélexé et Ouédraogo Adama de Basbédo. Aussi Nikièma Etienne chef ZAT de Ziniaré a porté son appui pour le secrétariat.

II.1. Election du bureau Executif du CLE Ziga Ouest

Sur ce point, le président de séance a appelé poste par poste au volontariat. Le bureau suivant a été élu :

POSTE	NOM PRENOMS	STATUT	COMMUNE S	ADRESSES	Nombre de voix
Président	TIENDREBGO Marcel	Point Focal Mairie Ziniaré	Ziniaré	78 09 39 31	28/44
Vice-président	CONGO Kalifa	Groupement des éleveurs de Zitenga	Zitenga	76 60 03 57	25/44
Secrétaire général	TAPSOBA Abdoulaye	AUE de Satté	Nagréongo	78 53 44 88	Acclamation
Secrétaire général adjoint	COMPAORE Maurice	AUE de Gonsé	Ziniaré	75 65 15 72	Acclamation

Trésorier	OUEDRAOGO Harouna	Point Focal Mairie Zitenga	Zitenga	78 86 21 62/ 76 78 58 91	28/44
Trésorier adjoint	OUEDRAOGO Yacouba	Président Groupemen t des Pêcheurs Relwendé de Nagréongo	Nagréongo	78 34 64 93	Acclamation
Responsables à l'information	DIALLA Lassané	Président Groupemen t de Pêcheurs Songtaaba de Ziga	Ziniaré	76 04 34 84	Acclamation
Responsables adjoint à l'information	BIRBA S. Aimé	Association environnem entale de Zitenga	Zitenga	76 24 69 88	Acclamation
Responsables adjoint à l'information	DIALLO Daouda	Groupemen t Allawalou de pêcheurs de Linonghin	Nagréongo	76 87 57 65	Acclamation
Responsable à la mobilisation féminine, à la promotion du genre et de l'équité	COMPAORE/OUEDRAO GO Rihanata	1ère Adjointe au Maire de Zitenga	Zitenga	78 82 96 21	25/44
	COMPAORE Rihanata	Groupemen t féminin Song-Taaba de Watinoma	Nagréongo	76 05 20 70	9/44
	BIRBA W. Eugénie	AUE de Tibin	Ziniaré	79 32 73 18	Acclamation
Responsable chargé des relations extérieures	OUEDRAOGO Benjamin	Comité d'Usagers de l'Eau du barrage de Lelexé	Zitenga	76 12 34 37	Acclamation
Responsable adjoint chargé des relations extérieures	LENGUELEGUE Emmanuel	Groupemen t Nebnonma des pêcheurs de Betta	Ziniaré	75 57 01 66	Acclamation

II.2. Cellule de suivi des usagers et des conflits

De même, la cellule de suivi des usagers et des conflits a été mise en place suivant le même principe. La composition de la cellule est la suivante :

POSTE	NOM PRENOMS	STATUT	COMMUNES	ADRESSES	Nombre de voix
Responsables du suivi des usagers et de la gestion des conflits	OUEDRAOGO S HAMIDOU	Union Namalgzanga (agriculture)	Zitenga	76 68 38 67	Consensus
	DIALLO Daouda	AUE de Bissiga Peulh	Ziniaré	76 04 08 29	Consensus
	OUEDRAOGO Adama	Groupement Wend Panga	Nagréongo	75 28 82 52	Consensus
	RAMDE Mahamady	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable	Ziniaré	70 08 04 83	Consensus

II.3. Comité de contrôle

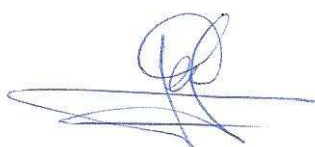
Aussi le comité de contrôle a été mis en place.

Poste	Noms et Prénoms	Statut	Communes	Adresses	Nombre de voix
Président	OUEDRAOGO Y Toussaint	Secrétaire du groupement Nongtaaba de Lelexé	Zitenga	75 21 62 85	Consensus
1^{er} Rapporteur	ROUAMBA Rasmané	Président du groupement Zemstaaba de Nagreongo	Nagréongo	79 47 34 51	Consensus
2^{ème} Rapporteur	ZONGO Hamado	Président du groupement Kiswendesida de Sawana	Ziniaré	75 17 11 19	Consensus

Suite à la mise en place du comité de contrôle, le bureau de séance s'est retiré et tous les membres du Bureau ont été présentés à l'assistance.

Fait à Ziniaré le 4 décembre 2013

Le secrétaire de séance



Le Président de séance



Nikièma Etienne

Ouédraogo Salfo

ANNEXE 8 - PROGRAMME TRIENNAL 2014 - 2016

N° ordre	Composantes	Activités	Période d'exécution			Coût annuel	Coût Total
			2014	2015	2016		
I	Sensibilisation/Organisation						
I.1		Recensement des différents usagers de l'eau autour des plans d'eau et dans les bas-fonds,				2000000	20 000 000
1.2		Mise en place des comités d'usagers autour des points d'eau qui n'en ont pas				3 000 000	3 000 000
1.3		Prise de contact avec les autorités coutumières, religieuses, et administrative				1 000 000	1 000 000
I.4		Mise en place des sections communales				2 000 000	2 000 000
I.5		Sensibilisation des acteurs sur la protection des berges, l'ensablement des cours et retenues d'eau et sur le respect des limites des périmètres de protections des plans d'eau ainsi que des cours d'eau				2000000	6000000
I.6		Tournées d'animation sur la redevance				6000000	6000000
I.7		Théâtres forums sur la GIRE, paiement de la redevance				6000000	18000000
I.8		Réalisation d'émissions radiophoniques sur la gestion de l'eau émission en direct ou en différé				2000000	6000000
1.9		Confection et diffusion d'affiches d'information sur la GIRE et les activités du CLE, Prospectuces, gadgets				1000000	3000000
	Sous total sensibilisation						65000000
II	Formation						
II.1		Formation des membres du bureau du CLE sur leurs rôles et fonctions, les missions du CLE, l'animation et le fonctionnement du CLE, la vie associative, la programmation des activités, le pladoyer, l'interface CLE/AEN, associer les services techniques (ZAT, Veto, Environnement)				3000000	3000000
II.2		Formation des membres des Comités d'Usagers de l'Eau (CUE), des coopératives et groupements de producteurs, des associations d'Usagers de l'Eau (AUE) sur la gestion des points d'eau, la gestion des conflits, l'entretien, etc.				3000000	3000000
II.3		Formation des exploitants des périmètres irrigués en gestion de l'eau en entretien des infrastructures et des équipements d'irrigation				3000000	9000000

II.4		Formation en gestion des engrais et des pesticides				3000000	9000000
II.5		Formation des exploitants en Gestion Intégrée des Prédateurs (GIPD), 3groupe par AN				6000000	18000000
	Sous total formation						42000000
III	Aménagements						
III.1		Reboisement (6 ha/an)				2400000	7200000
III.2		Protection des berges (15 km de berge/an) : plantation d'arbres et d'arbustes, plantation d'herbes, fascinage, etc.				42000000	126000000
III.3		Délimitation des périmètres de protection par des haies vives				2500000	7500000
III.4		Conservation des eaux et du sols (traitement de ravines, digues filtrantes, cordons pierreux végétalisés, etc.)				3500000	10500000
III.5		Création des pistes à bétail				3000000	9000000
III.6		Entretien des pistes à bétail				1000000	3000000
III.7		Aménagement de couloirs d'accès à l'eau retenue dans les cuvettes des barrages				4000000	12000000
III.8		Entretien des barrages de la zone de compétence du CLE de Ziga Ouest				8000000	24000000
III.9		Réhabilitation des barrages et des périmètres irrigués dégradés existants				50000000	150000000
III.10		Réhabilitation des points d'eau potable modernes (PEM) existants				10000000	30000000
		Réalisation des puits maraîchers				10 000 000	30000000
	Sous total aménagements						409200000
IV	Etudes						
IV.1		Elaboration des plans de gestion de l'eau de six (06) barrages existants				36000000	72000000
IV.2		Cartographie des exploitations agricoles existantes autour des plans d'eau existants (Elaboration d'un SIG) et élaboration de schémas d'aménagement des terres autour de dix (10) barrages				50000000	100000000
IV.3	Sous total études						172000000
	TOTAL						688200000

ANNEXE 9 - LISTE DES PARTICIPANTS A LA CEREMONIE OFFICIELLE D'INSTALLATION DU COMITE LOCAL DE L'EAU DU SOUS BASSIN VERSANT DE ZIGA OUEST (CLE ZO)

N° d'ordre	Nom et prénom(s)	Structure	localité	Contact
1	Ouédraogo Blaise Corneille	Gouverneur	Ziniaré	
2	BalimaHamidou	Haut-commissaire Oubritenga	Ziniaré	70 34 27 00
2	Ouédraogo Kibsa Antoine	SGR	Ziniaré	70 70 62 68
4	Nankolendusé Pierre Claver	Mairie Ziniaré	Ziniaré	70 48 36 68
5	SinaréSoummaïla	Mairie Zitenga	Zitenga	76 68 15 46
6	Compaoré Izaye	Mairie Nagréongo	Nagréongo	79 28 74 00
7	Traoré Germaine	Préfet	Nagréongo	70 76 91 55
9	BokoumHadiatou Amadou	Préfet	Zitenga	70 4 16 62
10	Poda / Somé Céline	Préfet	Ziniaré	70 26 22 87
11	MillogoDibi	D.G.A.E.N		
12	Sawadogo Karim	CLE ZO	Zitenga	76 90 44 96
13	Ouédraogo Adama	CLE ZO	Basbédo	75 17 66 96
14	KabréAdama	CLE ZO	Kologuenguessé	76 13 76 05
15	Traoré Ouodénise	DREAHA/ PCL	Ziniaré	70 00 08
16	Diallo Boukari	CLE ZO	Ziga	76 77 39 49
17	GuïroOumarou	D.G.A.E.N	Ziniaré	76 39 70 11
18	Tapsoba Arlette	D.G.A.E.N	Ziniaré	78 17 86 15
19	Yaméogo Hortense	D.G.A.E.N	Ziniaré	78 30 65 94
20	SawadogoFatimata	D.G.A.E.N	Ziniaré	78 66 86 06
21	Idani B Donatien	D.G.A.E.N	Ziniaré	70 25 38 97
22	Ouédraogo Yacouba	CLE ZO	Nagréongo	78 34 64 93
23	RouambaSarareRasmané	CLE ZO	Nagréongo	79 47 34 51
24	SawadogoMoumini	CLE ZO	Nagréongo	7 18 82 34
25	Kaboré Amado	Conseil Régional PCL	Zorgho	70 66 75 08
26	Ouédraogo Boukari	DPEDD-OTG	Ziniaré	70 24 15 62
27	Salembéré/ Malbéogo Awa	DRAPH-OTG	Ziniaré	71 80 47 96
28	Tapsoba Gisèle	DRASA/ PCL	Ziniaré	70 66 61 05
29	Boukougou Ousmane	DREAHA/ PCL	Ziniaré	70 25 50 81
30	SawadogoRihanata	ZAT	Ziniaré	78 83 21 80
31	Ganou Bienvenue	ZAT	Nagréongo	70 56 22 25
32	Sawadogo Edmond	ZAT	Zitenga	76 41 33 06
33	ZongoHamado	CLE ZO	Sawana	75 17 11 19
34	Sakira Drissa	ONEA	Ziniaré	70 44 36 02
35	Belem Ousmane	DREP/ PCL	Ziniaré	78 15 70 74
36	Soré Francis	DREDD-PCL	Ziniaré	70 01 62 78
37	Barry Hamado	DRRAH-PCL	Ziniaré	76 63 00 80
38	Ouédraogo N. Benjamin	CUB	Zitenga	76 12 34 37

39	DiallaLassane	Groupe ment Songtaba	Ziga	76 04 34 84
40	Birba S. Salam dit Aimé	Association Environnementale	Zitenga	76 24 69 88
41	SawadogoInoussa	Groupe ment d'élèves	Nagréongo	75 37 85 91
42	Ouédraogo Toussaint	Groupe ment Nongtaaba	Zitenga	75 21 62 85
43	OuédraogoAdama	Association Wendpanga	Nagréongo	75 28 82 52
44	Compaoré Maurice	AUE	Ziniaré	75 69 15 72
45	Diallo Daouda	AUE	Ziniaré	76 04 08 29
46	RamdéMahamady	Environnement	Ourgou-Manéga	70 08 04 83
47	Ouédraogo Guesyaaba	Groupe ment Relwendé de Kologonguessé	Ziniaré	75 23 22 49
48	Ouédraogo Salfo	Groupe ment Teeltaaba de Nagréongo	Nagréongo	76 96 67 26
49	Compaoré Alizèta	Groupe ment Sougrenoma de Sargo	Nagréongo	75 36 44 98
50	CompaoréRihanata	Groupe ment FéminiSongtaaba de Watinoma	Nagréongo	76 05 20 70
51	Birba W Eugénie	AUE	Tibin	79 32 73 18
52	Tiendrebéogo Marcel	Point focal Mairie	Ziniaré	78 09 39 31
53	Congo Kalifa	Groupe ment d'élèves	Zitenga	78 90 31 39
54	Ouédraogo S Hamidou	Union Namanegbzanga	Zitenga	76 68 38 37
55	Compaoré/ Ouédraogo Rihanata	1 ^{ère} adjointe au Maire	Zitenga	76 73 31 96
56	OuédraogoHarouna	Point focal Mairie	Zitenga	78 86 21 62
57	Ouédraogo Tanga	Groupe ment de pêcheurs	Ziniaré	75 15 41 30
58	SinaréMoctare	AUE	Zitenga	76 28 81 40
56	Tapsoba Abdoulaye	AUE	Nagréongo	78 53 44 88
60	Diallo Daouda	Groupe ment allawalou des pêcheurs de Linonghin	Nagréongo	76 87 57 65
61	Lenglengué Salfo		Ziniaré	75 11 17 83
62	BirbaWemi Eugène	CLE ZO	Tibin/ Ziniaré	79 32 73 18
63	Compaoré Moussa Laurent	BGB/ méridien	Ouagadougou	70 26 57 92
64	Zoma/ Sako Sita Gisèle	BGB/ méridien	Ouagadougou	72 22 30 10
65	Kaboré Marina Roukiat	BGB/ méridien	Ouagadougou	70 25 82 60
66	DiallaHarouna	BGB/ méridien	Ouagadougou	70 09 07 25